

Tout le monde souhaite l'habitation à bon marché

Elle est une nécessité sociale, mais jusqu'ici les facilités de crédit ont manqué pour la réaliser — M. Mooney, M. Langlois et le prêt fédéral

Tout le monde veut l'habitation salubre à bon marché. Tout le monde veut la suppression des taudis. Mais ce qui manque, c'est une direction, un homme dynamique pour incorporer cette volonté universelle à un système réalisable.

M. George-S. Mooney est le codirecteur du bureau de recherches et d'urbanisme de la Commission métropolitaine de Montréal. Comme tel il est au courant du problème de l'habitation chez nous, puisque l'organisme qu'il dirige a fait une enquête approfondie sur la situation dans certains de nos quartiers les plus défectueux. Ce que nous venons d'écrire, il l'exprimait, hier, sous une forme frappante. Ce qui a manqué à l'industrie du bâtiment, disait-il, c'est un Ford. Henry Ford, en effet, a été le créateur de l'automobile à bon marché qui, pour l'heure ou le malheur des hommes, a mis ce véhicule à la portée des salariés, tandis qu'il n'était jusque-là réservé aux gens fortunés.

Celui-là qui réussirait à couper en deux le coût de la construction serait un grand bienfaiteur de l'humanité. Son invention aurait une grande portée sociale, car elle permettrait de centupler le nombre des propriétaires et de réduire dans la même proportion les prolétaires. Or c'est cette classe sans lien avec le sol qui offre le terrain le plus propice à la germination des idées malsaines.

La loi fédérale de l'habitation, note M. Mooney, fournit jusqu'à 80 pour cent de l'argent à très bon compte, mais le hic, c'est de trouver le solde, les autres 20 pour cent. Sans jeu de mot, le gouvernement laisse ainsi en plan celui qui veut construire. Sans compter qu'il existe une anomalie qu'il serait grand temps d'explorer. Dans une brochure intitulée *l'Immeuble à Montréal — Nouvelle forme d'impôt suggérée*, qui vient de nous parvenir, M. Mendoza Langlois écrit : "Dans ces mêmes quartiers où l'immeuble était possédé presque exclusivement par les Canadiens français, le système du prêt fédéral pour la construction de nouvelles bâtisses n'a pas pu s'appliquer, faute de collaboration de la part des compagnies de prêt." Il est grand temps, nous semble-t-il, que quelque député québécois aie la curiosité de demander des renseignements précis à ce sujet au nom de ses électeurs. Nous voilà de nouveau floués. Nous qui avons plus besoin que les autres éléments, à raison de la dimension de nos familles, d'habitations à bon marché, nous avons été exclus. Pourquoi? Comment? Par qui? Est-ce avec le concours des autorités fédérales? Il est très utile de le savoir.

M. Mooney, lui, se préoccupe de trouver ce 20 pour cent additionnel à bon marché. Il croit que le moyen, ce serait d'exempter de l'impôt sur le revenu des obligations émises à un taux d'intérêt raisonnable. Il paraît même compter sur le concours d'Ottawa à ce sujet. Mais la *Gazette*, qui rapporte ses paroles, publie plus bas une dépêche d'Ottawa qui paraît émaner du ministère des Finances et qui repousse vigoureusement cette idée.

D'autre part, la ville de Montréal demande, dans les amendements à sa charte qui seront bientôt soumis au Parlement de Québec, une somme de trois millions qui doit être affectée à la rénovation des vieux quartiers. Espérons que les députés considéreront avec le sérieux qu'elle mérite cette proposition. C'est, en effet, réduit à petite échelle, le projet du Comité du logement salubre (plan Doucet), que nous avons prôné ici et qui s'adapte le plus exactement à notre situation particulière.

L'enquête du bureau de recherches de la Commission métropolitaine, auquel il est fait allusion plus haut, a

établi que la plupart des habitants des vieux quartiers ne veulent pas les quitter. M. Langlois, dans la brochure que nous citons plus haut, confirme les raisons que nous donnons de cette répugnance à émigrer, qui n'est pas de la simple sentimentalité. Il note que ce sont ces vieux quartiers (Est, Nord et Sud-Ouest) qui ont le plus souffert de la crise, parce qu'ils ont hébergé presque tous les chômeurs, venus de tous les points de la province et même du Canada. Les propriétaires de ces quartiers ont donc eu à loger seuls ou presque seuls, "à des prix ridiculement bas et ruineux", les assistés de l'Etat. M. Langlois continue : "Dans les quartiers du vieux Montréal, au sud de la rue Sherbrooke, dans l'est, dans le centre et dans l'ouest de la cité, la construction est en moyenne âgée de 50 ans et plus. Presque toutes les rues y sont lamentablement étroites. Les maisons sont... dépourvues de tout confort et ne rencontrent plus les besoins des locataires de nos jours. Cependant, une partie importante de la population aimerait à habiter dans cette partie de la cité, afin d'être à proximité des grandes usines, magasins, institutions qui y sont établis et où elle gagne sa vie. (C'est nous qui soulignons.)

"Les sites de ces quartiers sont ceux qui ont le plus de valeur et, cependant, la population doit les désertir, parce que le locataire désire, aujourd'hui, habiter des constructions pourvues d'une bonne salle de bain, de bonne plomberie, d'un système de chauffage, de planchers en bois dur et, de plus, bien aérées.

Pourquoi la cité ne chargerait-elle pas la Commission de l'urbanisme... de préparer un plan de resubdivision de tous ces quartiers, comportant l'élargissement des rues, le zonage de différentes sections qui seraient affectées à l'industrie, au commerce ou à la résidence et la création de parcs publics desservant la population qui habiterait ces sections résidentielles? De plus en plus, les Montréalais se rendent compte de la nécessité de laisser entrer l'air et le soleil dans les habitations.

"Ce plan de resubdivision et de zonage étant adopté, les vieilles constructions pourraient être démolies et remplacées par des constructions modernes, avec l'aide, toutefois, d'un système de prêt qui pourrait être obtenu soit du gouvernement fédéral, soit du gouvernement provincial, à un taux extrêmement bas et à des conditions de remboursement du capital dont les versements annuels pourraient être échelonnés sur une période de 20 ans."

C'est tout le plan du Comité du logement salubre. C'est la combinaison de l'urbanisme, du relèvement et du crédit à bon marché pour arriver à la stabilisation de la valeur des biens-fonds. C'est aussi, en grande partie, la solution du problème du transport et la sauvegarde de plusieurs paroisses, consécutivement de plusieurs églises et écoles catholiques menacées de déchéance économique avec de très douloureuses répercussions.

M. Langlois, dans la même brochure, suggère, ce qui ne manquera pas de faire plaisir à notre correspondant, le notaire Poirier (celui-ci nous adresse une nouvelle communication qui sera bientôt le jour), le paiement de toutes les améliorations et travaux de développement (égouts, trottoirs, pavages, etc.), à même le fonds d'emprunt général de la ville.

Comme quoi l'urbanisme et l'abolition de la taxe spéciale pour les travaux d'amélioration peuvent aller de pair...

Louis DUPIRE

L'actualité

Une fête à Verdun

Ce fut une fête qu'à la vérité l'on est bien en peine de qualifier. Ses aspects multiples, divers, innombrables étaient bien faits pour dérouter. Un dîner-causette, indiquait le programme. Le dîner — comme on lui veut temps — servi à neuf heures passées, comportait des fèves Catelli, du ragout de boulettes, du porc frais et de la graisse de roset, de la tarte à la ferlouche, des marinades, jolies pour plaire, et le reste à l'avenant. Quant à la causerie, une série de discours en tint lieu, dont le moindre ne fut pas celui de Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval. Le conférencier annonça, le R. F. Marie-Victorin, après une brève allocution de circonstance, a montré de très belles images haitiennes, qu'il a rapportées de son voyage du mois de janvier.

Car la fête, sous l'un de ses aspects les plus apparents, en était une de rapprochement et de familiarité canado-haitiennes. Au nom du gouvernement de Port-au-Prince, Mgr Roy a remis un certain nombre de décorations de l'Ordre d'Honneur et Mérite à des personnes qui furent de la première mission canadienne en Haïti, en l'hiver de 1936-37. Au nombre des décorés, M. Philippe Cantave, Haïtien, avocat dans son pays et actuellement étudiant en pharmacie à l'Université de Montréal, M. l'abbé Adolphe Desrochers, M. Louis-Philippe Langlois, directeur de l'Agence Canada-Voyages, M. Henri Comte, consul de l'Equateur à Montréal, M. Jules Massé.

L'organisateur de la fête était M. l'abbé Jules-Bernard Gingras, aumônier diocésain de la Jeunesse Technique catholique, qui fut aumônier de la deuxième mission canadienne en Haïti, en janvier dernier. La Jeunesse Technique catholique avait confié à son secteur sud, territoire de Verdun, la tâche d'accueillir M. l'abbé Gingras. La fête s'est déroulée sous les auspices des Chevaliers de Colomb de Verdun, dans la salle d'une école de construction toute récente. Son honneur le maître de Verdun, M. Hervé Ferland, y prenait part. Le grand chevalier de Verdun, Me Yves Pelletier, la présidait.

Pour résumer, l'on pourrait dire que ce fut une fête à la fois verdunoise, colombienne, technique, haitienne, le tout avec remise de dé-

corations. Plusieurs centaines de personnes assistaient au dîner, lequel avait été précédé d'une courte émission radiophonique par l'un des postes de Radio-Canada.

M. l'abbé Gingras avait tenu à ce que la Jeunesse Technique catholique fût de la manifestation, sans doute parce que l'occasion lui paraissait tout indiquée de mettre une fois de plus ce jeune mouvement d'activité catholique en contact avec le public.

Dans sa brève allocution de "conférencier récalcitrant", ainsi qu'il s'est désigné lui-même en l'occurrence, le Frère Marie-Victorin a parlé de cette J.T.C. En des formules aussi claires que concises, il nous semble avoir indiqué ce que doit être la J. T. C.

"Pour qu'il puisse y avoir, dit-il, une Jeunesse Technique catholique, — c'est-à-dire une jeunesse qui choisisse le catholicisme comme environnement, comme atmosphère de ce qui est l'élément le plus visible de notre civilisation : l'industrie, — il faut qu'il y ait d'abord une Jeunesse Technique canadienne-française, imposante par le nombre et la qualité, qui ait décidé irrévocablement de conquérir par la compétence, par la préparation et l'énergie, ce contrôle de notre industrie, sans quoi nous sommes, à brève échéance, un peuple perdu."

"La tragédie de l'Université de Montréal, qui se déroule dans l'incompréhension générale, fait actuellement planer sur nous une menace de démission nationale. Il ne s'agit pas de la tragédie financière de l'Université. Notre gouvernement, je pense, est à y pourvoir. Il s'agit de la structure spirituelle de l'Université. Il s'agit de savoir si l'Université de Montréal va cesser d'être exclusivement un groupe plus ou moins cohérent d'écoles professionnelles et utilitaires, un groupe d'hommes que l'on peut impunément brimer, affamer et réduire à un humilant silence. Il s'agit de savoir si nous avons assez de ressources spirituelles pour donner une voix à cette Université dans le concert des universités. Il s'agit de savoir si l'Université de Montréal peut devenir un centre de pensée française, un foyer scientifique d'expression française, et un phare de rayonnement catholique. Ne nous laissons pas de mols! Ce qui n'avance pas recule, et si nous n'avons pas le dynamisme nécessaire pour rayonner en dehors de nos frontières sur cette vaste Amérique,

dans cinquante ans c'en sera fait de nous.

"Tout cela paraît un hors-d'œuvre, mes amis de la Jeunesse Technique catholique. Mais non! C'est pour vous dire que si l'élite vient à trahir, c'est à vous que nous demanderons de gagner les batailles que cette élite a refusé de livrer, en nous emparant pacifiquement de l'industrie, de la pelle d'abord, de la grande ensuite.

"De grandes transformations se préparent dans le monde, de grands nivellements sociaux. La charrie va passer dans le champ de l'économie. Sur la terre renouvelée il y aura place pour les forts, pour les jeunes techniciens qui pourront apporter à l'oeuvre de reconstruction sociale une main entraînée, un cerveau cultivé et l'énergie des âmes intactes éclairées par la lumière chrétienne."

D'Haïti, du pays des belles montagnes — c'est ce que signifie le mot Haïti, — le Frère Marie-Victorin a commenté de fort belles images au fur et à mesure qu'elles étaient projetées sur l'écran. En marge de ces images, une conférence s'élève mais que le Frère n'est pas encore prêt à donner. Il s'en excuse auprès de ses auditeurs. A l'initiation de l'abbé Gingras, il avait simplement accepté de faire une causerie dans le cercle intime de la J.T.C.

Hier soir, la J.T.C. paraissait avoir convoqué le bon et l'arrière-ban de ses parents et de ses amis. Ça n'était certes pas le cercle étroit de la famille.

E. B.

Bloc-notes

Quand "we" n'est plus "we"

Nous avons souvent noté l'amantisme — et peut-être dangereuse — façon dont le *Star* parle habituellement des intérêts impériaux.

We, nous, répète-t-il à satiété, comme si vraiment nous étions les maîtres de l'Empire.

Mardi encore, en premier-Montréal, commentant la récente crise britannique, il disait : Nous avons pu subir la destruction de nos vastes intérêts à Changhaï, mais nous ne pourrions accepter une attaque contre Hong-Kong. Nous pouvons négocier à propos

Nettoyage dans le domaine des taudis à Montréal (Voir page 3)

de l'Espagne, mais non point à propos de l'Egypte.

Comme si l'on s'occupait beaucoup de nous en toute cette affaire! Mais il vient un temps où le *Star* lui-même devra confesser que we n'est plus we, que le nous canadien est bien différent du nous anglais.

A preuve une dépêche que l'on pouvait lire dans la quatrième page de la *Gazette* de ce matin et où il était expliqué que les films de fabrication canadienne (et australienne, et néo-zélandaise, etc.) seront traités en Angleterre exactement de la même façon que ceux des pays étrangers.

L'Angleterre entend, en effet, protéger son industrie cinématographique. Pour cela elle vient de décréter que les propriétaires de cinéma devront utiliser au moins quinze pour cent (ce chiffre sera, paraît-il, graduellement porté à trente) de pellicules britanniques.

Quelqu'un s'est probablement avisé que cela permettrait aux Britanniques d'outremer de réclamer une part du gâteau. Il a été, en tout cas, spécifié par un amendement express que, pour compter parmi les privilégiés, les films lo devraient être la chose d'un propriétaire d'affaires est dans le Royaume-Uni, 20 avoir été fabriqués dans un studio du Royaume-Uni, 30 être l'oeuvre, pour la moitié du prix coûtant au moins, de sujets britanniques résidant habituellement dans le Royaume-Uni.

Ainsi se trouvent effectivement écartés tous les concurrents des nations-sœurs d'outremer.

...Nous ne blâmons point les Anglais d'avoir adopté pareille mesure. Nous constatons le fait simplement, et la leçon qui s'en dégage.

A l'occasion, si nous y trouvons notre avantage, nous n'aurons évidemment qu'à suivre l'exemple de ces messieurs de Londres et, si quelqueun s'avise de protester, au nom de la parenté, il nous suffira de mettre respectueusement sous le nez de ce quelqu'un le fait anglais.

Faut-il préciser?

Faut-il préciser une chose assez simple et qui, au moindre examen, apparaît évidente?

En 1936, dans une grande assemblée, S. E. le Cardinal Archevêque de Québec demandait aux hommes publics de mener la lutte contre le communisme. Le Premier Ministre de la province, présent à la réunion, s'y engagea.

Sur la forme proprement juridique ou policière que devait prendre cette action Son Eminence n'avait pas et n'eut pas à exprimer d'avis.

D'où il résulte que, si le Premier Ministre n'avait pas tort de dire qu'en combattant le communisme il répondait au désir du Cardinal, il s'ensuit aussi que Son Eminence ne lui infligeait, même indirectement, aucun démenti en déclarant qu'il n'y avait eu entre eux aucune entente particulière au sujet de la loi dite du Cadenas (d'ailleurs acceptée par toute la Chambre).

Il ne s'agit pas ici de choses identiques.

Il ne serait vraisemblablement pas nécessaire de le rappeler chez

L'Ecole des Mines à Québec

M. Gagnon expose le projet et M. Bouchard l'approuve — Réserves de M. Bastien — La législation avance

Citations d'anciens qui s'appliquent aux temps présents

(par ALEXIS GAGNON)

Québec, 25. — La Chambre des députés a terminé hier après-midi, vers 5 heures, une autre semaine de travail consacrée presque exclusivement aux mesures gouvernementales.

Jadis le gouvernement ne présentait ses lois qu'après quatre ou cinq semaines de session, et attendait surtout les derniers jours pour précipiter ses bills importants. La tactique était excellente du point de vue politique, car les nouvelles mesures arrivaient au moment où l'opposition, déjà fatiguée par des semaines de séances, harassée par les discussions, soupirait après le retour aux heures tranquilles. Dans ces conditions, les mesures passaient avec le minimum de critiques. Et puis, la curiosité du public était déjà fort émue, on ne portait plus qu'une attention distraite aux débats de la Chambre.

C'est ce qui explique que des hommes de profession, du commerce et de l'industrie, à l'ordinaire bien renseignés, étaient d'une rare ignorance des choses de la politique, et qu'ils aient pris dix ans à découvrir ce qu'un lecteur attentif des débats savait depuis longtemps.

Aussi conceit-on que cette tactique, fructueuse en avantages politiques, était des plus nocives dans l'intérêt public.

Aujourd'hui, la législation gouvernementale arrive aux premiers jours de la session. Elle attire par là l'attention toute fraîche du public,

L'indépendance de l'Autriche

L'appui possible de l'Italie — L'éloge de Mussolini par Schuschnigg

Le projet de pacte italo-britannique

LONDRES, 25 (S. P. A.) — On tient de sources diplomatiques qu'il se peut que l'Italie appuie l'indépendance de l'Autriche et donne ainsi à la Grande-Bretagne une aide dont celle-ci a besoin pour enoyer l'expansion de la prépondérance de l'Allemagne en Europe centrale.

On sait que dans son discours d'hier le chancelier von Schuschnigg a fait un chaleureux éloge de M. Mussolini. Il a notamment dit que le Duce comprend les problèmes de l'Autriche et "s'est toujours efforcé de ne pas donner une impression d'intrusion dans les affaires autrichiennes". Des diplomates disent que cet éloge indique peut-être que M. Mussolini avait réitéré

ses assurances d'appui pour le maintien de l'indépendance de l'Autriche. Il se peut aussi qu'il s'agisse d'une adroite manœuvre de M. von Schuschnigg pour amener M. Mussolini à réappuyer l'Autriche.

EN CONFERENCE A LONDRES

LONDRES, 25 (S. P. C.) — Lord Halifax, qui exerce les fonctions de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Rome, lord Perth, confèrent sur le projet de pacte italo-britannique. L'ambassadeur retournera à Rome dans quelques jours afin d'entamer les négociations avec le ministre des affaires étrangères Ciano.

nous, où tout le monde sait à quoi s'en tenir. Il pourra être utile de le noter pour certaines personnes et certains journaux de l'extérieur.

Pour 1942

Il n'y aura bientôt plus que trois ans et dix mois d'ici le 1er janvier 1942.

1942 marquera le troisième centenaire de la fondation de Montréal.

Que se propose-t-on de faire pour commémorer ce grand anniversaire?

O. H.

Le carnet du grincheux

Etre un chic type ne nuit jamais, même en politique.

Comme on s'envoyait des roses, à Québec, on n'a pas cru devoir en enlever toutes les épines.

Les nazistes trouvent von Schuschnigg dur à avaler. N'est-il pas de l'école de Dolfuss, qu'il leur fallut assassiner, n'en pouvant autrement venir à bout?

Le nouvel ambassadeur américain à Londres, M. Kennedy, y débarquera bientôt avec sa femme et ses neuf enfants. Londres n'a pas souvent reçu un ambassadeur entouré d'une aussi belle famille. Quant à se faire représenter, M. Roosevelt a choisi.

Fonction à créer, par ces temps de chômage; celle de contrôleur des circonstances incontrôlables.

Rapport au salom et au kandahar, les antisémites en viendront vite à dénoncer le ski.

C'est au moins \$4,602,968,000 que la grande guerre a coûté au Canada, — sans compter les intérêts. Recommercions-nous cette aventure? Les hommes sont si bêtes...

Le Grincheux

Le Canada et M. Eden

M. King refuse de répondre à une question à ce sujet — M. Lapointe et la loi du cadenas

Services aériens transatlantiques et transcanadiens

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 25. — La session traverse une période de sécheresse. Période inévitable, nécessaire, pause qui prélude aux grands débats. Il ne faudrait pas croire cependant que la Chambre ne fait rien. Le gouvernement présente plusieurs bills, les fait étudier superficiellement, en propose d'autres en première lecture, en annonce de nouveaux, passe sans transition des projets de loi aux crédits. La tactique n'a rien de bien original. Le ministère réussit ainsi, sans en avoir l'air, à exercer une pression réelle sur la Chambre. Il oblige les députés à s'occuper à la fois de beaucoup de questions, ce qui réduit la résistance. Dans quelques jours il s'agira de pousser l'attaque plus à fond et l'on verra mieux l'habileté du jeu. Sur le moment, il va sans dire, cela manque de substance, d'homogénéité, d'esprit de suite. L'effort est beaucoup trop morcelé. Il défie toute tentative de synthèse.

Le fonctionnarisme

Avant de relater dans ses grandes lignes le travail de la journée, il conviendrait d'insister — ne serait-ce qu'en passant — sur la commission parlementaire spéciale qui sera chargée d'étudier le problème général du fonctionnarisme. Des députés se plaignent du fait que seulement six Canadiens français feront partie de cette commission. Seulement six sur vingt-cinq. Ils estiment qu'on aurait dû nommer huit députés de langue française et les choisir avec un soin tout particulier. Les questions que la commission sera appelée à étudier sont de la plus haute importance pour nous. Nous avons déjà parlé de la chose lundi dernier. Faudrait-il maintenant souligner la présence, dans cette commission, de quelques députés anglo-canadiens bien connus pour leur peu de sympathie envers ce qui est français? Il conviendrait sûrement, dans les circonstances, de renforcer notre représentation à la commission. Il n'est pas encore trop tard pour agir. Il serait facile, par exemple, d'augmenter le nombre des membres de la commission, de façon à ménager à nos députés des chances raisonnables de succès.

La démission de M. Eden

Cela dit, venons-en au travail parlementaire d'hier. Au début de la séance de l'après-midi le premier ministre a refusé de commenter la démission de M. Eden et ses conséquences possibles. Un député créditiste, M. Eric Poole, n'y est pas allé par quatre chemins. "Est-ce l'intention du gouvernement canadien, a-t-il demandé, d'appuyer la politique profasciste du gouverne-

ment d'Angleterre qui a obligé M. Anthony Eden à démissionner?" M. Mackenzie King a répondu lacoquement: "Je ne crois pas que ce soit une question convenable et qui mérite une réponse". Depuis le début de la semaine le gouvernement a évité de se prononcer sur la volte-face politique de la Grande-Bretagne. Viendra un jour où il lui faudra cependant prendre position et exposer à la Chambre l'attitude du Canada. L'opinion des députés est partagée sur la question d'une alliance de l'Angleterre et des nations à forme de gouvernement totalitaire, en tant que cette alliance puisse affecter la politique extérieure canadienne.

M. Lapointe et la loi du cadenas

Au début de la séance également, le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, a fait une déclaration importante au sujet du désaveu des lois provinciales. Il y a de cela

(suite à la page 2)

M. T. L. Church nous écrit

Ottawa, Feb. 23rd, 1938.
The Editor in chief,
Le Devoir,
Montreal.

Dear Sir:—
I beg to call your attention to an article appearing in your paper on the front page on Monday, February 21st, written by Leopold Richer, purporting to be a despatch from Ottawa in reference to myself. The article is false and grossly libellous. Not only is it not in the public interest but the article is untrue and holds me up to ridicule and is false and malicious and criminal libel of the first order, and is actionable per se without proof of any special damage, and before taking action, I will wait your reply.

The matter should also be brought to the attention of the House of Commons as a libel on a member is also a libel on all the other members of the House as well, and I am surprised that an old reputable paper like yours would publish such a scurrilous and dirty article in every way, as I caused no offence to your paper or any one else and have simply done my duty here.

Yours very truly,

(signed) T. L. CHURCH

N. de la R. — Le *Devoir*, en publiant l'article dont se plaint M. Church, estime n'avoir pas dépassé la limite du droit de critique, par la presse, des actes publics d'un député aux Communes.

Réflexions politiques

UN ARTICLE DE M. GEORGES PELLETIER — SUR L'EGLISE ANGLICANE ET LA RECENTE COMMISSION D'ENQUETE — ARTICLES ET CHRONIQUES VARIEES

Le "Devoir" publiera demain des réflexions politiques de M. Georges Pelletier, avec applications spéciales aux deux oppositions : fédérale et provinciale. Dans le même numéro, outre l'"Actualité", les "Bloc-notes", etc., un article du R. P. Louis-Arthème Tétrault, S.J., sur le rapport de la récente commission d'enquête sur les croyances de l'Eglise anglicane, un article de Marie Laurence, une revue des livres où l'on trouvera, notamment, un article de Mgr Wilfrid Lebon sur le dernier livre du R. P. Joseph-Papin Archambault, S.J., et une chronique de Michelle Le Normand sur "Campagne" de Raymond Vincent, la "Vie musicale" de M. Frédéric Pelletier, un article historique de M. Léo-Paul Desrochers, la chronique féminine, la chronique des jeunes naturalistes, la graphologie de Jean Deshaies.

Dans le même numéro encore, une abondante revue de la presse européenne, des chroniques des missions, les dernières nouvelles du pays et de l'étranger, une chronique agricole, etc., etc.

PRIX: 3 SOUS — RETENEZ D'AVANCE VOTRE NUMERO.

L'Ecole des Mines à Québec

(Suite de la 1ère page)

plus des carrières professionnelles pour tendre vers les carrières du génie civil, du commerce et de l'industrie en général. Tout est relatif sur notre modeste planète.

Ainsi il y a dix ans, une jeune fille du beau monde, soupçonnée d'innocemment vers le jeune avocat.

Relisons Juvénal

Pourtant, si elle avait lu Juvénal, elle aurait constaté que les avocats ne furent pas toujours si recherchés.

Relisons le féroce Juvénal:

"Voyons donc un peu ce que les avocats retirent des services qu'ils rendent aux citoyens, et des gros salaires de dossiers qu'ils accompagnent partout. Ils ont le verbe haut, principalement quand un écrivain leur écoute ou qu'ils se sentent poussés du coude par quelque client plus aigre encore, qui vient avec un grand registre de commerce pour une créance douteuse. Alors du creux de leurs pommions, ils expectorent d'énormes mensonges et ils souillent de bave leur poitrine.

"Si vous voulez vous rendre compte de ce qu'ils récoltent véritablement, mettez d'un côté le patrimoine de cent avocats, d'un autre côté celui du seul Lacerda, à la casaque rouge. Les chefs ont pris place et toi, tel Ajax, tu te lèves tout pâle. Tu as pour juge un avocat, et tu dois plaider une question douteuse d'affranchissement. Malheureux! tends-toi le foie jusqu'à la rompre! tu verras se garnir de palmiers verdoyants, ton glorieux escalier! Mais quel salaire recueille-tu? Un méchant jambon desséché, un pot de thon, ou de vieux oignons, de quoi nourrir pendant un mois des esclaves maures; ou du vin arriéré par le Tibre, cinq cruches en tout. Si tu as plaisir quatre fois et que tu aies eu la chance de recevoir un denier d'or, il faut en déduire ce qui revient aux experts (d'ailleurs) juridiques selon les arrangements conclus. ... Ce sont la pourpre, les habits couleur d'améthyste qui font monter les prix d'un avocat."

Et voilà pour consoler celles qui ne peuvent décrocher un professionnel!

Ce n'est pas tout! Le même Juvénal parle des astrologues, qui étaient des sortes de médecins et de professeurs d'économie politique du temps:

"Mais le plus coté d'entre eux... son art aura plus de crédit encore si à ses deux mains se sont entremêlées les chaînes et s'il a fait un long séjour dans une prison militaire. Un astrologue n'a pas de génie s'il n'a jamais été condamné!"

Mais si l'opinion des siècles a beaucoup varié sur la valeur des emplois et des professions, elle a été cependant unanime, depuis les temps de la préhistoire à célébrer à l'envi les "jobs" du gouvernement.

Les Romains, les Grecs, et même les Égyptiens ne tarissent pas d'éloges sur les employés de bureaux des gouvernements.

Au temps des Pharaons

Écoutons un père de famille qui "engueule" sa progéniture qui veut lâcher une position du gouvernement, pour se faire cultivateur, quelque 2,000 ans avant l'ère chrétienne, au temps des somptueux Pharaons.

"On me dit que tu abandonnes les lettres," écrit le père indigné, "que tu tournes la tête vers les travaux des champs... Ne te souviens-tu pas de la condition du labourer au moment où l'on tait la récolte?"

Avis de décès

DESNOYERS — A Montréal, le 23 février 1938, à l'âge de 60 ans, 6 mois et 14 jours, est décédée Maria Bleau, épouse de Ferdinand Desnoyers, 4202 rue Adam. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 courant. Le convoi funéraire partira du Salon M.-Adolphe Lemay, 404 rue Adam, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église du Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

DYOTTE — M. Joseph Dyotte et sa famille remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur mère bien-aimée, Mme Joseph Dyotte.

NECROLOGIE

BEAUDRY — A Saint-Labre, le 22, à 73 ans, Marie-Louise Beaudry, épouse de Honoré Beaudry.
BERNARD — A Montréal, le 23, à 80 ans, Marc-Aurèle Bernard.
BOURGIE — A Montréal, le 24, à 38 ans, Jude Bourgie, fils de feu Henri Bourgie et de Rose de Lima Hébert.
COTÉ — A Plessisville, le 23, à 77 ans, Philippe Côté.
COURVILLE — A Montréal, le 23, à 89 ans, Mme veuve Germain Courville, née Payez, Méline.
DANIEL — A Montréal, le 23, à 54 ans, P.-Maurice Daniel, époux de Marianne Levasseur.
DAOUST — A Montréal, le 23, à 76 ans, dame veuve Alphonse Daoust, née Daoust, Rose.
DESNOYERS — A Montréal, le 23, à 60 ans, Maria Bleau, épouse de Ferdinand Desnoyers.
DUBREUIL — A Verdun, le 24, à 7 ans et demi, Joseph-E.-L. Dubreuil, fils de J.-Asasias Dubreuil et de Bertha Dévoit.
LACROIX — A Montréal, le 23, à 65 ans, Mlle Léontine Lacroix.
LAPIERRE — A Montréal, le 23, à 78 ans, Cléophas Lapierre, époux de feu Orléan Colard.
DRAPEAU — A Lévis, le 22, à 81 ans, Pierre Drapeau, époux de feu Zorilla Brouard.
LACROIX — A Montréal, le 23, à 63 ans, Arthémise Leblanc, épouse en 1ères noces de Joseph Gagné, et en 2èmes d'Antoine Lacroix.
PERRAULT — A Montréal, le 24, à 71 ans, Joseph Venant Perrault.
PÉTELLE — A Montréal, le 23, à 62 ans, Hector Pétele, époux d'Ida Lauson.
RIGNIER — A Montréal, le 23, M. Eugène Rignier.
SEVIGNY — A l'hôpital du Sacré-Cœur, à Cartierville, le 23, à 20 ans, Annonciata Sevigny.
TRUDEAU — A Saint-Lambert, le 23, à 71 ans, Trudeau Trudeau.

Voilà que les vers ont enlevé la motte du grain, et que l'hippopotame a mangé le reste. Les rats sont nombreux dans la campagne et la sauterelle tombe, et les bestiaux mangent, et les petits oiseaux pillent... quelle calamité pour le laboureur! Ce qui peut rester après cela sur l'aire, les voleurs l'achètent. Et les courroies sont usées, et l'attelage se tue à tirer la charrue... Et le scribe (lire: l'employé du gouvernement) arrive au port et il tait la récolte. Il y a là avec lui les portiers avec leurs gourdins, les nègres avec leurs cannes de palmier. Voilà qu'ils disent: "Donne les grains!" Il n'y en a pas... Alors ils frappent sur le laboureur étendu par terre; il est chargé de liens, et jeté dans le fossé, il plonge dans l'eau, il patauge la tête en bas. Sa femme est chargée de liens devant lui, ses enfants sont enchaînés, ses voisins l'abandonnent et se sauvent, emportant leurs grains."

L'ouvrier n'est pas mieux partagé: "J'ai vu l'ouvrier en métaux, à son travail, à la guêpe de son four, avec les doigts comme de la peau de crocodile, il puait plus que du frai de poisson. Chaque ouvrier qui porte le ciseau, le peigne plus que celui qui pioche; son champ à lui c'est le bois, et son hoya le ciseau. A la nuit quand il est détreuvé de la tâche journalière, il travaille plus que ses bras ne peuvent le faire; la nuit même, il allume la lampe pour travailler. Le tailleur de pierre cherche du travail en toute pierre dure. Lorsqu'il a terminé le gros de ses occupations, ses bras sont épuisés, il est accablé... Le barbillon rase jusqu'au tard dans la soirée. Il va de rue en rue pour chercher qui se fera raser, il se rompt les bras pour empiéter son ventre, comme une abeille qui mange à son travail. Le batelier qui transporte ses marchandises jusqu'au Delta, pour gagner leur prix, travaille plus que ses bras ne peuvent le faire; les moustiques le tuent... Les règlements de compte durent jusqu'à l'éternité; il crie plus fort que l'oiseau abou... Le tisserand dans son atelier il est plus mal qu'une femme; accablé, ses genoux touchent son estomac et il ne peut pas d'air respirable; il doit donner des pains aux portiers pour voir la lumière."

"Le courrier parlant pour les pays étrangers, il lève ses biens à ses enfants, par crainte des lions et des Asiatiques. Le cordonnier est très malheureux; il mendie perpétuellement, il mange le cuir. Le blanchisseur blanchit le linge sur le quai et il est le voisin des crocodiles."

"Pour le pêcheur de poissons, cela va plus mal encore que pour tous les autres métiers. Vois, son travail, n'est-il pas sur le fleuve, où il se mêle aux crocodiles?"

La "job" de scribe

Mais voici qu'il parle des "jobs" du gouvernement! Cette fois c'est un écrivain d'ailleurs. Il parle du scribe, qui est le fonctionnaire du gouvernement égyptien: "Écris de ta main, lis à haute voix avec ta bouche, interroge les plus sages que toi! Ainsi tu rempliras les fonctions d'un scribe (espèce de sous-ministre), et tu trouveras cet emploi lorsque tu deviendras vieux. Heureux est un scribe aple à ses fonctions! Il n'y a pas de fonction où l'on n'ait un supérieur, sauf celle de scribe; c'est lui qui commande! Le scribe est délivré des corvées manuelles; il est celui qui commande! Ne portes-tu pas la palette du scribe? C'est ce qui fait la différence entre toi et celui qui maitie l'airain. Le scribe arrive à s'asseoir parmi les membres des Assemblées de Quenbetiou (espèces de conseillers législatifs). Aucun scribe ne manque de manger les victuailles de la maison du roi. La déesse Meskhent fait prospérer le scribe; il arrive à la tête des Quenbetiou, et son père et sa mère en remercient Dieu!"

Et voilà pourquoi, sous tous les gouvernements, dans tous les siècles, avocats, médecins, ingénieurs, architectes seront tous à tour estimés ou honnis, mais l'employé du gouvernement sera comblé d'honneurs et de satisfactions! Et c'est pourquoi on recherchera toujours les "jobs" du gouvernement!

Alexis GAGNON

Le Canada et M. Eden

(Suite de la 1ère page)

plusieurs jours, M. R.-B. Bennett demandait à M. Lapointe si le cabinet fédéral ou un comité du cabinet serait disposé à entendre des plaidoiries au sujet du désaveu de la loi québécoise du cadenas. Hier après-midi, M. Lapointe a déclaré qu'il consentait à recevoir des plaidoyers, mais non pas à recevoir des délégations.

Bien que M. Lapointe n'ait pas mentionné la loi du cadenas, tout le monde a compris qu'il s'agit d'elle et de la loi d'autre. M. Lapointe a ajouté qu'il avait découvert qu'on avait entendu à deux reprises des représentations au sujet du désaveu de lois provinciales. Dans les deux cas cependant il ne s'agissait pas de loi qui intéressent le public en général. On sait que le gouvernement fédéral a jusqu'à 4 juillet pour désavouer la loi du cadenas.

Nouveau lien impérial

Le ministre du Transport, M. C. D. Howe, a fait ensuite adopter en première lecture un projet de loi permettant aux lignes aériennes transcanadiennes de s'associer comme actionnaire à des compagnies britanniques et irlandaises dans l'exploitation d'un service transatlantique. On interprète ce bill comme un nouveau lien unissant le Canada à la Grande-Bretagne. Les lignes aériennes transcanadiennes pourront ainsi acheter du gouvernement canadien la part d'actions que celui-ci détient dans l'entreprise transatlantique. Le capital-actions de l'entreprise est détenu par les gouvernements de Grande-Bretagne, de l'Etat libre d'Irlande, de Terre-Neuve et du Canada.

Le service aérien transcanadien

Dans la soirée, les crédits du ministère du Transport ont fourni l'occasion de discuter à fond le service aérien transcanadien. M. C. D. Howe a exprimé l'espoir que le service régulier entre Montréal et Vancouver serait établi au cours de l'été prochain. Sur le trajet

Montréal-Vancouver, il n'y aura qu'une seule ligne subsidiaire, de Lethbridge à Edmonton. C'est l'initiative privée. A l'heure actuelle on demande des soumissions pour le service postal aérien entre les principales villes de la Saskatchewan. On se propose d'étendre le service postal aérien. Prochainement on prendra une décision sur l'opportunité de relier Toronto-ouest à Détroit et Chicago. Au printemps on hâtera les travaux préliminaires à l'établissement du service entre Montréal et les provinces maritimes.

Plusieurs députés ont pris part à la discussion générale, chacun faisant valoir les avantages des régions qu'il représente. Le ministre n'a guère eu de succès. La discussion de ses crédits sera probablement longue et ardue.

Aujourd'hui les séances auront à peu près la même couleur. Le gouvernement poussera certains projets de loi et présentera les crédits de deux ou trois ministères.

Léopold RICHER

Les Concerts

symphoniques

CE SOIR AU PLATEAU

Ce soir, à 8 h. 15, précises, aura lieu une autre audition des Concerts symphoniques. Ce concert, qui sera dirigé par sir Ernest MacMillan, directeur du Conservatoire de Musique de Toronto et du Toronto Symphony Orchestra, promet d'être des plus intéressantes. C'est que l'on pourra y entendre une oeuvre de sir Ernest lui-même, la cinquième symphonie de Tchaïkovsky, une passacaille et fugue de Bach, arrangée par un distingué musicien italien. On entendra aussi au cours du concert la Rhapsodie canadienne jouée par l'auteur lui-même, M. Auguste Descarries. Ce dernier est avantageusement connu dans les milieux artistiques de Montréal. Il s'est distingué à la fois comme pianiste, organiste et compositeur. Sa dernière oeuvre, la "Rhapsodie", témoigne de ses dons et de sa fécondité.

Les billets pour le concert de ce soir sont en vente à la banque 241 de l'hôtel Windsor, au bureau de la Société des Concerts symphoniques de Montréal, Lancaster 6037, et au magasin Edmond Archambault, 500 est, rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Berri. Ce soir, vers 7 heures et demie, les billets qui resteront seront mis en vente au guichet même du Plateau.

Le tarif des postes

Des armateurs et exportateurs de Montréal ont l'intention de s'adresser au cabinet des ministres pour faire modifier la nouvelle échelle tarifaire établie par la Commission des ports nationaux, s'ils ne réussissent pas autrement à obtenir ce qu'ils désirent. Entre temps, cette commission siège à Montréal et entend les représentations.

Le plébiscite en Roumanie

Bucarest, 25 (A. P.). — Le résultat final du plébiscite que le roi Carol a ordonné pour faire approuver la nouvelle constitution de la Roumanie est le suivant: 4,288,811 des 4,650,000 électeurs inscrits sur les listes ont voté; 2,833,398 d'entre eux ont approuvé la constitution; 5,413 l'ont rejetée.

"L'Eglise et le monde moderne"

PAR R. BOIGELLOT, S.J.

Un livre qui s'impose en un temps de remous économique, social et politique où de toute part l'on fait appel aux encyclopes.

Les prêtres y trouveront lumineusement exposée la portée exacte des enseignements pontificaux: "Voici un petit livre qui devrait figurer dans toute bibliothèque sacerdotale. On ne pourrait assez remercier le R. P. Boigelot de nous fournir une étude si claire, si précise, si nuancée et si puissante à la fois de l'attitude de l'Eglise en face du formidable problème économique-social qui se pose au monde moderne" (Revue Ecclésiastique de Liège, mai 1936).

Les professeurs de nos grandes classes de collège ou les aumôniers de nos pensionnats y trouveront matière à des cours plus que jamais nécessaires sur les grandes questions qui agitent notre monde moderne où les intérêts des âmes sont engagés et sur lesquelles l'Eglise a donné ses directives: "Précieux petit livre, le mot n'est pas trop fort. Tel professeur de Rhétorique, à la lecture de l'ouvrage, déclarait y trouver exactement ce qu'il fallait pour orienter ses élèves. On peut être certain qu'il ne sera pas le seul" (Etudes classiques, juillet 1936).

Il faut en dire autant des dirigeants des Cercles d'études d'action catholique: "On peut juger de l'intérêt que présente ce petit ouvrage, clair, simple, décidé, modéré, dans les Cercles d'études des différentes organisations d'action catholique" (Revue des Auteurs et des Livres, juillet 1936).

Les hommes politiques qui, si souvent, discutent des encyclopes, les syndicalistes, les journalistes, y trouveront le sens exact des directives pontificales; ils s'épargneront des erreurs d'interprétation; ils éviteront d'engager l'Eglise là où elle ne prend pas position; de désertier ses enseignements, là où elle a parlé; ils y verront quel esprit doit animer leur action, leurs discours, leurs écrits. "Ce petit livre sera fort utile à quiconque désire en peu de pages une mise au point précise" (Les Etudes, 5 juillet 1936).

L'accueil unanimement élogieux fait par la presse et les revues à la première édition de cet ouvrage, le succès d'une édition épuisée en quelques mois, sont de surs garants de la valeur du livre.

Vous tous qui discutez des encyclopes et y faites appel, venez apprendre avec exactitude ce qu'elles disent!

Volume de 268 pages, au comptoir ou par la poste 75s. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

En Espagne

La version de M. de Pedrosa sur la guerre civile

Jose de Pedrosa, nationaliste espagnol, a déclaré hier soir, au cours d'une conférence au collège Loyola, qu'il y a tout au plus de 4 à 5,000 Allemands en Espagne et que leur rôle consiste à s'occuper des autos, des avions, des canons antiaériens, etc. D'autre part, il y a trois ou quatre divisions d'Italiens combattant pour Franco.

M. Pedrosa a donné sa version de la guerre civile espagnole pour faire contrepoids à la propagande du gouvernement de Valence. Il a affirmé que l'intervention allemande et italienne en Espagne a suivi l'intervention des marxistes de Russie et du Front populaire de France. En retour de cette aide, le général Franco ne donnera pas un pouce du territoire espagnol.

Le conférencier a ajouté que, dans l'Espagne blanche, il n'y a pas de chômage et pas d'augmentation des taxes et pas de dettes. Franco au pouvoir organisera un Etat intégral, un Etat pour le peuple et non un peuple pour l'Etat. L'Etat négociera un concordat avec l'Eglise de Rome, mais qui protège toutes les religions et donera liberté de culte. L'Etat protégera le travail contre la tyrannie des marxistes comme des capitalistes. Les travailleurs auront la sécurité sociale. L'agriculture sera protégée également. Déjà Franco achète des récoltes entières, sans intermédiaire.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Les enfants au cinéma

Montréal, le 24 février 1938. M. le directeur, A titre d'éducateur, permettez-moi de poser une question à propos de l'admission des enfants de moins de 16 ans dans les salles de cinéma. On en discute ces jours-ci à Québec.

Quels sont ceux qui demandent actuellement qu'on permette, sous certaines conditions, l'accès des salles publiques de cinéma aux enfants de moins de seize ans?

Sont-ce les parents des enfants ou les autorités scolaires, compétentes pour juger de ce qui convient à la formation de l'enfant? Je vois bien que cet accès est réclamé par la Famous Players Canadian Corporation et qu'il est patronné en Chambre par le propriétaire actuel ou ancien du théâtre "Corona" de Saint-Hyacinthe; mais cela ne suffit pas à m'en prouver l'opportunité.

Je n'ai jamais cru que les intérêts, étrangers pour la plupart, juifs dans une forte proportion, qui possèdent la plupart des salles de cinéma, se soucient beaucoup de la culture intellectuelle à donner à nos enfants. Ce qui compte pour eux, ce sont les profits de la caisse. A quel profit profiterait le changement projeté? N'est-il pas bon de se le demander pour en juger la valeur?

Bien à vous,
Gustave LAFLECHE

Le conseil du Barreau à Québec

Québec, 25 (D.N.C.). — Les membres du Conseil général du Barreau de la province de Québec se réuniront ici, demain matin, à 10 h. dans l'une des salles du Palais de Justice.

M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province et bâtonnier général, présidera.

Pas de dispensaire, lundi

Il n'y aura pas de dispensaire orthopédique lundi, le 28 du mois courant, à la Providence, rue Fulum.

Le tournant

Le poste CKAC radiodiffusera à 10 h. 30 p.m. la seconde d'une série de saynètes présentées par la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises sous la rubrique: "La Vie qui passe". Le sketch de ce soir, intitulé "Le Tournant", sera interprété par un groupe d'artistes bien connus des radiophiles.

Le bill Bertrand sur les loteries

Ottawa, 25 (D.N.C.). — M. Ernest Bertrand, député libéral de Laurier, a fait adopter en première lecture, un bill légalisant les loteries organisées par les gouvernements provinciaux ou en vertu de lois provinciales, au profit des universités ou des hôpitaux. Comme on l'a déjà dit, le but de M. Bertrand est de permettre l'organisation d'une loterie pour venir en aide à l'Université de Montréal.

Au bâtonnat

Me Francis Fauteux, c.r., a accepté l'invitation pressante que lui a faite un groupe représentatif de ses confrères de poser sa candidature aux fonctions de bâtonnier du Barreau de Montréal. Les élections auront lieu le 1er mai prochain pour choisir un successeur au bâtonnier actuel, Me Pierre Beaulac, c.r., dont le terme expiré. Me Francis Fauteux est le frère du sénateur André Fauteux, ancien bâtonnier.

Adoration nocturne de Montréal

Les Adorateurs nocturnes sont convoqués pour trois réunions: 1ère: Dimanche, le 27 février 1938, Congrégation de Notre-Dame (maison-mère), 3040, Sherbrook, à 3 heures p.m.

2e: Dimanche, le même jour, à l'église Notre-Dame, à la Place d'Armes, pour 7 heures 30 p.m.

3e: Mardi, le 1er mars 1938, Soeurs de la miséricorde (maison-mère), 13437, Ste-Croix, Cartierville, à 8 heures p.m.

Contre les affections nerveuses, vertiges, étourdissements, faiblesses, indigestion.

prenez quelques gouttes

d'EAU des CARMES BOYER

sur du sucre ou dans de l'eau fraîche

En vente toutes pharmacies

Nos éphémérides

25 février 1819

Mgr Plessis et le vicaire apostolique de Londres

En 1819, Mgr Plessis se préparait à passer en Europe afin de demander la division de son immense diocèse et la nomination de quelques évêques. Comme les autorités civiles de l'Angleterre se montraient hostiles à toute expansion de ce genre, Mgr Plessis devait employer la diplomatie et il avait pressenti Mgr William Poynter, évêque de Hallé et vicaire apostolique de Londres. Mgr Poynter se montrait dans cette lettre fort intéressé aux développements du catholicisme au Canada. "Il en est de même en Angleterre, affirmait le correspondant. Nous jouissons d'une grande liberté dans l'exercice de la religion et je trouve le ministre du département colonial très disposé à protéger et à favoriser les prêtres catholiques dans nos colonies". Cependant il ne pouvait lui donner aucune assurance quant à son prochain voyage en Europe. Or, on sait que ce voyage, Mgr Plessis devait l'entreprendre dans le but de faire établir de nouveaux diocèses au Canada. Rome ne put nommer, à cause de l'opposition de Londres, que des coadjuteurs à l'évêque de Québec.

A Ottawa

Une nouvelle loi des élections

Nouveau classement du blé Garnet — La nomination des évaluateurs — Les affiches syndicales — Les sociétés de petits prêts

Ottawa, 25 (D.N.C.). — Le gouvernement se propose de présenter dès cette session une nouvelle loi des élections, a déclaré M. Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat. M. Rinfret a proposé le maintien en vigueur pendant une autre année de la loi de la franchise électorale. Le bill a passé tous les stades de la procédure aux Communes et il a été envoyé au Sénat.

Un projet de loi destiné à assurer un nouveau classement du blé Garnet a été adopté en seconde lecture et référé au comité parlementaire de l'agriculture. Le chef de l'opposition a critiqué la présentation du bill avant que la Chambre ait pris connaissance du rapport de l'enquête Turgeon.

M. W. D. Euler, ministre du Commerce, a répliqué à cela en disant que M. Turgeon avait pris connaissance du projet de loi.

M. Bennett, — Vous n'auriez pas dû lui parler du tout... M. Euler s'est exprimé d'ajouter qu'il n'avait pas dit ce que M. Turgeon avait pensé du bill. Quoi qu'il en soit, le rapport Turgeon sera déposé avant la fin de la session. Le gouvernement proposera alors un projet de loi amendement la loi des grains.

On a appris que c'était l'intention de M. J. L. Lisle, ministre du Revenu national, de présenter un projet de loi afin de placer la nomination des évaluateurs du Dominion sous la juridiction de la Commission du fonctionnarisme.

La Chambre des Communes a

Il y a du NOUVEAU dans la VILLE

Un instinct naturel qui fait de tout le monde une grande famille, c'est le vif intérêt que chaque personne porte à ce qui se fait dans la ville qu'elle habite.

Les nouvelles de cet endroit fermé ne manquent jamais de saisir l'attention des gens, et ces nouvelles locales, pour ainsi dire personnelles, on les trouve, dès qu'elles se produisent, dans les journaux... car les journaux seuls, grâce à leur distribution bien déterminée, peuvent répondre aux besoins de milieux donnés et en même temps y apporter tout ce qu'on veut savoir de ce qui se passe d'important dans le monde.

Cette espèce d'intimité des journaux est d'un grand avantage pour les annonceurs, car quand ils annoncent dans les journaux, ils donnent à leurs produits une espèce de droit de cité. Ils en font une partie de la vie du groupe, une partie des nouvelles locales qu'il est intéressant de connaître.

Pour intensifier l'intérêt qu'un milieu donné porte à un produit, il faut se servir des journaux.

Cette annonce a été préparée pour l'Association des quotidiens canadiens par Stevenson & Scott, Limited.

DOULEURS

MIGRAINES NEURALGIES MAUX DE DENTS RHUMATISME INSOMNIE

KALMINE

RAPIDITE d'action Efficacité ECONOMIQUE Sans ennui pour ni le coquer ni le coquer

Agent général au Canada J.-ALFRED OUMET 84 rue St-Paul MONTREAL

En vente dans toutes les pharmacies

L'HIVER SANS RHUME

Grâce aux PASTILLES VALDA

A Ottawa

adopté en seconde lecture un projet de loi établissant un système d'enregistrement des affiches syndicales par les unions ouvrières et autorisant la tenue d'un registre de ces affiches.

Le comité parlementaire de la banque et du commerce étudiera le fonctionnement des associations coopératives de crédit de la Nouvelle-Ecosse et des caisses populaires de la province de Québec, en vue de déterminer ce qu'elles ont accompli pour fournir aux petits emprunteurs du crédit à bon marché. Le comité fera cette étude en marge d'une enquête sur les sociétés de petits prêts.

Le tourisme littéraire en Charente

Paris — Il y a trois ans, le Syndicat d'Initiative de la Charente, à Angoulême, a fait poser une plaque au logis du Maine-Giraud où séjourna à plusieurs reprises le poète Alfred Vigny, ce qui donna lieu à une fête littéraire en présence de M. André Chamaix, de l'Académie Française, et de M. Jacques Boulenger, de la Société des Gens de

lettres. Ce même jour, on inaugura, sous la présidence de M. Mario Roustan, alors ministre de l'Education Nationale, un buste au même poète à Champagne-de-Blanzac, commune dont dépend le Maine-Giraud, et, à Angoulême, un buste à Guez de Balzac, celui qu'on nomme "le Restaurateur de la langue française".

Poursuivant son oeuvre, le Syndicat d'Initiative, sur proposition de son secrétaire général, M. Grenier, prépare une Fête littéraire au magnifique château de la Rochefoucauld, "la Perle de l'Angoumois", où vécut le célèbre auteur des "Maximes". Une plaque sera apposée avec l'autorisation du duc de la Rochefoucauld.

PRENEZ LE BONHEUR PAR LA MAIN AVEC NETTETÉ ET RINTINTIN.

L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal... c'est le rendez vous par excellence pour le déjeuner ou le dîner, les réceptions, les soupers après le théâtre, les banquets et les bals. Sa cuisine y fait les délices des gourmets. Ses vins ont une réputation à travers le Canada.

WINDSOR

CARTE DOMINION

PARLEZ-VOUS ANGLAIS? sinon, vous pouvez l'apprendre facilement, rapidement et correctement, adressez-vous: 1405 rue Mackay, chambre 7, 4 h. à 6 l'après-midi, dimanche inclus. 4-3-38

NOTRE FAVORI NATIONAL melcher's

GIN CANADIEN

LA MEILLEURE RECETTE de l'eau bien chaude le jus d'un citron deux doigts de Melchers du sucre au goût saupoudrez de muscade

LA GRIPPE

Prévenez Cassez avec une bonne Ponce

Distillé et embouteillé au Canada par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, Montréal et Berthierville

TAPIS

Importés directement d'ORIENT par

H. LAONDE & FRÈRE

4800 Ave. du PARC

Près de l'Ave. McRoi

"Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

L'Autriche doit demeurer l'Autriche (von Schuschnigg)

Le discours du chancelier, sur l'indépendance de l'Autriche, soulève l'enthousiasme des membres du Front patriotique et irrite les nazis d'Autriche et d'Allemagne — Eloge de Mussolini et de Dollfuss, aucune allusion à Hitler

Vienne, 25 (AP). — Les patriotes autrichiens ont manifesté pendant toute la nuit à la suite du discours du chancelier Kurt von Schuschnigg qui a donné à ses compatriotes l'assurance que l'Autriche demeurerait indépendante de l'Allemagne et libre du nazisme. Le discours du chancelier sur l'accord de Berchtesgaden, qui était attendu avec anxiété, a été prononcé hier soir devant la Diète autrichienne et irradié à travers tout le pays et même à travers le monde entier. Les nazis autrichiens ont été fort déçus et irrités du discours du chancelier et ils ont tenté de manifester en certains endroits. Le chancelier a donné des entretiens de Berchtesgaden une relation franche et précise en concluant que l'essence de l'accord c'est que l'Allemagne s'engage de façon indiscutable à respecter l'indépendance de l'Autriche. Nous n'avons pas, dit-il, délimité la carte de notre pays, mais nous avons le devoir et la détermination de conserver ce que nous avons: l'Autriche doit demeurer l'Autriche.

M. von Schuschnigg a ajouté que la constitution autrichienne ne reconnaît ni partis ni Etat totalitaire. Il n'y a qu'un organisme politique légal en Autriche et c'est le Front patriotique qui n'est pas un parti au sens strict du mot, mais un front de tout le peuple où toutes les suggestions s'élèvent, de quelque quartier qu'elles viennent, ont chance d'être accueillies.

L'éloge de Mussolini

Le chancelier n'a pas mentionné une seule fois le nom d'Hitler dans son discours, même en rapportant les entretiens de Berchtesgaden, mais il a, par contre, fait un éloge de Mussolini qui, dit-il, a toujours compris les problèmes autrichiens mais qui s'est toujours efforcé d'éviter toute apparence d'intervention dans nos affaires internes. M. von Schuschnigg a mentionné à sept ou huit reprises le nom de Dollfuss dont le buste avait été installé en place d'honneur dans la salle des délibérations. Il a déclaré

Chine et Japon

Crise politique au Japon

La Chine proteste auprès de Berlin — Le corridor du chemin de fer de Lounghai — Les nationaux des Etats-Unis qui sont dans la Chine centrale

Tokyo, 25 (SPA). — La Chambre des députés a manifesté une forte opposition à un projet gouvernemental de mobilisation générale des ressources du pays. Des députés ont dit que le projet s'inspire de la loi fasciste de l'Italie et de l'Allemagne. Le général Sougiyama, ministre de la guerre, a déclaré que "la situation est très grave" que le "sort de la nation" est en jeu. Des observateurs disent qu'on est en présence d'une véritable crise politique.

Hankéou, 25 (SPA). — Le gouvernement de la Chine a fait tenir à Berlin une protestation formelle contre la reconnaissance de l'Etat du Japon institué en Mandchourie. On sait que le Reichsführer a proclamé dimanche dernier que l'Allemagne reconnaît la Mandchoukouo.

Changhai, 25 (SPA). — Il paraît que la Chine organise vingt-cinq divisions pour renforcer son armée.

Les taudis à Montréal

Le service de santé commence un nettoyage

Avis d'évacuer 24 logements pour cause d'insalubrité, rue Saint-Norbert — Les propriétaires devront démolir ou réparer — Un commencement

Le service municipal de santé commence un nettoyage dans le domaine des taudis. Avant-hier, on a donné avis d'évacuer vingt-quatre logements pour cause d'insalubrité, et l'avis devra être exécuté dans les trente jours.

Ces logements sont situés dans trois propriétés de la rue Saint-Norbert, petite rue qui va de la rue Saint-Laurent jusqu'à l'est de la rue Hôtel-de-Ville, entre les rues Sherbrooke et Ontario.

Ces logis sont placardés. A la porte ou dans l'entrée, de manière bien visible, le service de santé a affiché l'avis que le local est insalubre et l'avis devra être exécuté dans les trente jours.

Les logements sont situés dans trois propriétés de la rue Saint-Norbert, petite rue qui va de la rue Saint-Laurent jusqu'à l'est de la rue Hôtel-de-Ville, entre les rues Sherbrooke et Ontario.

Ce n'est là que le commencement. L'on va poursuivre l'étude de la situation dans les quartiers où la

Le BILL MONETTE

Importante mesure amendant la loi des accidents du travail

Pour faire disparaître les abus graves dont sont victimes les ouvriers accidentés par le présent système

Les causes seront entendues non plus devant la Commission mais devant la Cour supérieure, sans frais — Trois médecins, dont un nommé par le juge

Décentralisation

Québec, 25 (DNC). — M. Philippe Monette, c.r., député de Laprairie-Napierville, a inscrit au feuilleton de la Chambre un bill des plus importants, pour amender la loi des accidents du travail.

Le but du bill proposé par M. Monette est de faire disparaître les abus graves dont sont victimes les ouvriers accidentés à l'heure actuelle, par la faute du système en vigueur.

Le système actuel est défectueux en ce qu'il est trop centralisé et centralisateur, qu'il laisse toute latitude et liberté à la compagnie de défendre, tandis qu'en pratique l'ouvrier accidenté n'en a guère la chance ni l'occasion.

On sait que lorsqu'un ouvrier subit un accident, il doit s'adresser à la Commission des Accidents du Travail de Québec qui prend sa cause en considération. Cette Commission est établie à Québec où elle a ses bureaux et où elle décide les causes, non pas après audition des témoins et des parties intéressées, mais en régie générale, simplement en lisant les lettres et dossiers.

Il arrive dans un certain nombre de cas qu'elle entende les parties intéressées, les experts, etc., mais non dans des conditions de preuve normale.

Sans doute, l'ouvrier a droit de choisir un médecin, grâce à une loi du gouvernement, l'indemnité car auparavant ce droit n'existait pas — mais dans un grand nombre de cas il se trouve que la compagnie intéressée ayant son médecin général l'ouvrier, soit crainte, soit indifférence, soit aussi impossibilité d'en trouver un autre dans la région où il travaille, n'en choisit pas d'autre. L'ouvrier accidenté envoie sa réclamation par lettre, mais il vient assez rarement devant la Commission. Et non seulement le médecin est celui de la compagnie même, mais il n'a pas d'obligation de lui montrer comment procéder et de défendre son droit, tandis que la compagnie en a plusieurs et des meilleurs.

De plus, la cause n'est pas entendue comme devant un tribunal, où tout le monde comparait devant un juge; les commissaires doivent se contenter, quel que soit leur désir de mieux faire, de s'en rapporter aux dossiers et lettres reçues.

On veut donc amender la loi en prenant de bon tout ce que le régime actuel a de bon, et en prenant dans l'ancienne loi tout ce qu'elle avait d'utile et de pratique.

Devant des juges. Aussi, en vertu du bill, les causes ne seront plus entendues par la Commission, mais par les tribunaux de la Cour supérieure, et cela sans aucuns frais pour l'ouvrier accidenté, qui ne gagne ou qu'il perd. Il se trouvera à poursuivre en vertu de droit commun.

L'ouvrier accidenté intentera une poursuite contre la compagnie ou le patron. Il pourra prendre un avocat pour préparer sa procédure, son dossier, enfin tout ce qui est nécessaire pour le procès. La cause appelée, le juge de la Cour Supérieure entendra les témoins des deux parties.

Les médecins. Et au lieu de permettre de véritables marathons de médecins-experts comme témoins, l'accidenté nommera un médecin, le patron nommera le sien et le juge nommera le troisième, et ce seront les seuls témoins-experts médicaux entendus.

Si la compagnie admet les représentations de l'accidenté du point de vue médical, il n'y aura, bien entendu, aucun témoin du genre entendu.

Sans frais pour l'ouvrier. Le juge ayant entendu la cause rendra son jugement. S'il renvoie l'action, l'ouvrier accidenté n'aura rien à payer, ni frais de témoins, ni frais de Cour, ni frais d'avocat.

Ce dernier aura couru sa chance purement et simplement. Cette disposition présentera un avantage, savoir que les tribunaux ne seront pas encombrés de mauvaises causes perdues d'avance.

Si l'ouvrier accidenté gagne sa cause, les frais de témoins, de Cour et d'avocat, etc., seront payés par la partie adverse. Ainsi dans aucun cas, l'ouvrier accidenté n'aura à payer de frais.

Mais, par contre, le bénéficiaire de tous les avantages des tribunaux pour plaider sa cause, il aura à sa disposition, et gratuitement, les services d'un avocat: il aura son propre médecin, toujours choisi par lui; enfin sa cause sera entendue par un juge qui pourra l'entendre, lui-même, l'accidenté.

De plus, l'administration de cette loi sera décentralisée. Au lieu de tous aller à Québec ou Montréal, les accidentés pourront se rendre dans leurs districts judiciaires respectifs, évitant ainsi des frais de voyage dispendieux et inutiles.

Le bill de M. Monette contient des dispositions pour assurer que

le paiement des frais et des indemnités ira à qui de droit.

C'est le gouvernement lui-même qui paiera en mains propres.

Les assurances

Pour bien expliquer ce mécanisme, il faut dire d'abord que l'assurance-accidents sera assumée par des compagnies privées. Celles-ci s'engagent à payer les décisions des tribunaux, quand même le patron ne serait pas assuré, ou n'aurait pas payé sa prime. Autrement dit, en vertu de ce bill, les compagnies d'assurances s'engagent à payer dans tous les cas, que le patron soit en règle ou non. Bien entendu, l'assurance sera obligatoire pour tous ces patrons, en vertu d'une disposition du bill.

Le gouvernement paiera

Aussi, dès que le juge aura rendu jugement, la compagnie d'assurance déposera au greffe de la Cour supérieure le montant nécessaire pour couvrir l'indemnité et les frais de justice. Alors, le greffe de la Cour, autrement dit, le gouvernement de la province, envoie à chaque témoin le paiement de ses frais, à l'accidenté, le plein montant du jugement, aux experts-médecins, leurs frais et aux avocats, leurs honoraires. Ainsi, l'avocat n'aura pas droit de percevoir un sou en dehors de ces sommes déterminées par la Cour et que le greffe lui versera par chèque.

Le système des compagnies

M. Monette, par son bill, revient au système des compagnies d'assurances, parce que l'expérience a démontré qu'il en coûtait beaucoup moins cher aux patrons, et surtout aux patrons prévoyants.

Nombreux sont les patrons qui déclarent que les frais d'assurance-accidents, sous l'administration de l'Etat, ont augmenté de 400 pour cent.

La chose se comprend. Le bénéfice des compagnies d'assurances privées consiste précisément à faire éviter les accidents. Aussi ont-elles un intérêt immédiat, primordial, à inciter les cotisants à prendre des précautions, à multiplier les procédés de sécurité, etc.

Et lorsqu'un patron a pu éviter les accidents entièrement dans une année, elles le récompensent en réduisant son taux de prime.

Sous l'assurance-Etat, telle que nous l'avons présentée dans la loi des accidents du travail, le patron négligent ne paie pas plus cher que le patron prudent. Aussi cette loi a-t-elle entraîné un véritable fléau général qui s'est traduit dans une augmentation d'accidents dont les ouvriers sont les premières victimes.

La Commission reste. La Commission des accidents du travail ne sera pas abolie toutefois, car on estime qu'elle remplit un rôle utile dans la surveillance et l'administration.

Elle aura pour but de surveiller l'administration de la loi, d'intervenir pour protéger les ouvriers, etc., en cas d'abus possibles, et, aussi, pour faciliter le travail d'administration.

Il est entendu que des échelles approximatives de la loi seront fixées par les avocats, les médecins, ainsi que pour les indemnités.

La taxe des courtiers

A la suite du jugement rendu hier par la Cour du record au sujet des courtiers, M. Taillefer, président de l'exécutif, a déclaré que ce n'est pas la loi à fait le but visé par la ville. Le recorder Plante a décidé que le règlement actuel impose une taxe de \$100 à chaque courtier, et non à chaque firme de courtiers, comme le prétendaient les courtiers. M. Taillefer a dit que ce qu'il voulait par l'amendement récent c'est de taxer les courtiers de l'extérieur qui font affaires à Montréal. M. Roberge, directeur des finances, a dit qu'on n'aura pas besoin d'amender la charte pour corriger cette situation, mais qu'il suffira de modifier le règlement; il a ajouté que le service des finances n'a pas à avoir d'opinion sur le fond de la question et qu'on suivra le voeu du conseil.

La "marijuana"

Ottawa, 25 (D.N.C.). — La Chambre des Communes a étudié un projet de loi destiné à confier au ministre fédéral de la Santé pleins pouvoirs de combattre le commerce de la drogue connue sous le nom de Marijuana. Cette drogue est un produit du pavot somnifère que l'on cultive au Canada. L'usage de cette drogue serait répandu surtout parmi la jeunesse ou les fumeurs de cigarettes.

M. Goyette va mieux

M. l'échevin Goyette, hospitalisé à Saint-Luc, à la suite d'une attaque d'angine de poitrine qu'il a subie au cours du récent voyage d'étude de quelques échevins, va beaucoup mieux; il devra cependant rester au repos pendant quelque temps.

Lord Halifax est nommé

(Dernière heure)

LONDRES, 25. (S.P.C.-Havas). — Ce soir, on annonce officiellement que lord Halifax devient secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et que le sous-secrétaire du "Foreign Office" sera M. Richard A. Butler.

M. Biggar part en guerre

Il riposte vivement à la déclaration de M. Taillefer. — Ce qu'il pense de l'administration de Montréal et du comité exécutif

M. l'échevin Biggar, président de la Commission métropolitaine, a vivement riposté ce matin à la déclaration de M. Taillefer hier. Le président de l'exécutif avait approuvé l'attitude de l'échevin Layton au sujet du vote d'un crédit additionnel pour l'enlèvement de la neige à Pointe-aux-Trembles, et déclarait qu'on ne doit pas donner l'argent de Montréal pour qu'une ville en neige dans son territoire, pendant que Montréal manque d'argent pour bien faire ce service chez elle.

M. Biggar dit qu'il est vrai que Pointe-aux-Trembles a dépensé le montant alloué pour l'enlèvement de la neige, mais que la Commission métropolitaine a déjà remédié à cette situation en diminuant les pouvoirs des municipalités aidées. Sur ces questions de régie interne. Pourtant tout ce que cette municipalité a dépensé pour l'enlèvement de la neige en 1936 ce fut \$8,800, en 1937 \$8,400, et jusqu'en 1938, \$8,000, et cela en incluant la part payée avec l'argent du chômage et la part du tramway.

M. Biggar répond à M. Taillefer que la méthode d'administration de Montréal, en particulier quant à l'enlèvement de la neige, n'est pas un critérium de bonne administration. Et ensuite que des membres du comité exécutif et des échevins amis de M. Taillefer ont encouragé les autorités de Pointe-aux-Trembles à agir de façon inconsidérée dans ce cas et d'autres analogues.

L'échevin de Notre-Dame de Grâce ajoute entre autres choses (nos traductions de l'anglais): ce fut apparemment l'usage dans l'administration de Montréal, au moins depuis que je la vois de près, que l'énergie des administrateurs soit dirigée vers les projets de fantaisie, le népotisme, la patronage et les mesures destructives. Le comité exécutif actuel a passé plus de temps à se quereller sur le nombre de places qu'on pouvait créer pour des amis, et pour décider quels amis vendraient les automobiles et autres fournitures à la ville, qu'il en a dépensé pour promouvoir une bonne administration des services municipaux essentiels. Incapable en aucun temps de faire face à des critiques démocratiques, le comité exécutif lorsqu'on fait à son endroit de telles critiques, riposte sans discernement.

Décès de Mme E.-J. Caron

Mme Emile-J. Caron, née Hadzor (Elizabeth-Gertrude) est décédée, ce matin, à l'hôpital Royal Victoria, après une longue maladie.

Lui survivent, son mari, M. Emile-J. Caron, commissaire français du service des passagers au Pacifique Canadien, et deux fils, Jack et Edward.

Mme Caron était née à Portland, Maine, et était âgée de 54 ans. La dépouille mortelle est exposée à la chapelle Kane, avenue du Parc. Le service sera chanté lundi matin à l'église Saint-Pascal-Baylon, à la Côte-des-Neiges; l'inhumation aura lieu à Portland.

Nous présentons nos sympathies à la famille.

Les blancs se reposent

Hendaye, France, 25 (A.P.). — Le haut-commissariat nationaliste espagnol a donné ordre aujourd'hui à sa principale armée de l'Espagne de se reposer après avoir pris Teruel et la région environnante. Les troupes demeurent cependant en position de pousser plus avant vers la Méditerranée plus tard. Les rouges prétendent que leurs aviateurs ont abattu quelque 1500 blancs à la mitrailleuse près de Conced et attaqué des camions qui transportaient des troupes et des munitions sur la route qui va de Teruel à Saragosse.

Madrid a subi deux brèves bombardements la nuit dernière après une semaine d'accalmie.

Quatre ans de pénitencier

Jean Chinchuck, trouvé coupable d'un vol dans un magasin de Ville Saint-Laurent, a été condamné ce matin à quatre ans de pénitencier par le juge Gustave Perrault.

Au conseil municipal de Québec

Québec, 25 (DNC). — La traditionnelle séance d'adieu qui marque la fin de l'année des administrations municipales, n'aura pas lieu ce soir. En effet, c'était jusqu'ici la coutume, lorsque la nécessité s'en faisait sentir, que le conseil se réunisse une dernière fois pour régler les affaires les plus urgentes avant l'entrée en fonctions de la nouvelle administration.

M. J.-E. Grégoire a déclaré hier qu'il ne tiendrait aucune réunion du comité administratif aujourd'hui; par conséquent, il n'y aura donc pas de séance du Conseil ce soir. D'ailleurs, aucune prescription de la charte n'oblige le Conseil sortant de charge à se réunir de nouveau entre la date des élections et l'entrée en fonctions des nouveaux échevins.

Le maire sortant de charge a passé une partie de l'après-midi d'hier, à son bureau de l'hôtel de ville.

Toronto, 25 (C. P.). — Voici le temps qu'il fera probablement demain dans les diverses régions de la province de Québec:

golfes et baies de Chaleur: partiellement nuageux, un peu de neige; rive nord: partiellement nuageux, un peu de neige; Saint-Laurent: beau, même température; haut Saint-Laurent et Outaouais: vents de l'ouest, pluie, doux; nord-ouest du Québec: beau, plus doux; Lac-Saint-Jean: partiellement nuageux, même température.

La Politique

Conseil législatif

La séance de ce matin

Nombreux bills adoptés — Le parc de la Gaspésie — Ajournement au 3 mars

Québec, 25 (D.N.C.). — Le Conseil législatif a tenu une séance, ce matin, sous la présidence de M. Alphonse Raymond. Au début, il a adopté quelques bills en première lecture, entre autres les deux bills no 19 et no 20, le premier modifiant la loi relative aux salaires des ouvriers et le deuxième modifiant la loi des salaires raisonnables.

Le parc de la Gaspésie

Sur la troisième lecture du bill no 7 modifiant la loi du parc national de la Gaspésie, M. Kelly a fait une intéressante suggestion que sir Thomas Chapias, leader du conseil, a promis de porter à l'attention du gouvernement.

On sait que l'objet du bill est de permettre de détruire une certaine quantité d'arbres qui sont menacés de mourir et d'en faire mourir d'autres, à cause des ravages de la mouche à scie. Après avoir loué le gouvernement, sur l'objet du bill, comme sur les bienfaits des effets de l'ouvrage des moulins de Chandler, M. Kelly suggère que le bois qu'on sera obligé de couper dans l'intérieur de la Gaspésie et en particulier dans le parc, soit donné à la plus grande partie des habitants de la région, à titre de compensation pour la perte de la mouche à scie.

M. Kelly a donné lecture d'une partie du rapport de l'arpentage qui a été fait des 350,000 milles carrés que comprendra ce parc de la Gaspésie et a démontré les immenses richesses en ressources naturelles qu'il contient. Il a cité en particulier l'abondance des saumons qui vont frayer au pied du parc, et même la présence de nombreux caribous qui fréquentent les limites de ce territoire quand on sait qu'il est totalement absent ailleurs.

En troisième lecture

La Chambre haute adopte en troisième lecture sans discussion les projets de loi suivants:

Loi modifiant la loi du parc national de la Gaspésie;

Loi modifiant la loi des pensions de vieillesse de Québec;

Loi modifiant la loi des subventions aux collèges classiques;

Loi modifiant la loi des concours littéraires et scientifiques;

Loi accordant une subvention de deux cent mille dollars à l'Ecole supérieure de commerce de Québec;

Loi modifiant la loi relative à la réouverture des usines de la région de Chicoutimi;

Loi abrogeant la loi de la saisie de certains bénéficiaires, et loi modifiant la loi du département du procureur général.

Elle a aussi adopté en deuxième lecture la loi abrogeant la loi concernant les droits de propriété relatifs aux véhicules automobiles.

M. Simard demande ironiquement s'il est question des lumières sur les véhicules automobiles, dans cette loi.

La pension de Mme Mercier

A la fin de la séance, le Conseil législatif a adopté en deuxième et en troisième lecture le bill modifiant la loi du régime des eaux courantes qui a pour objet d'accorder une pension à la veuve de l'ancien ministre des Terres et Forêts, M. Hector Lafort. A cette occasion, M. Hector Lafort, leader de l'opposition, et M. Médéric Martin se sont joints à sir Thomas Chapias pour féliciter le gouvernement de cet acte de justice et à la fois de charité et de reconnaissance à la mémoire d'un homme qui, fait remarquer M. Lafort, fut la quintessence de la probité, de l'honnêteté et qui était porteur d'un grand nom.

Sir Thomas Chapias avait, au préalable, fait remarquer que M. Mercier avait donné un exemple admirable de probité dans la vie publique quand, après avoir vu pendant des années administrer des millions, il meurt sans laisser un seul sou à sa famille.

La Chambre s'ajourne ensuite à jeudi le 3 mars.

Au conseil municipal de Québec

Québec, 25 (DNC). — La traditionnelle séance d'adieu qui marque la fin de l'année des administrations municipales, n'aura pas lieu ce soir. En effet, c'était jusqu'ici la coutume, lorsque la nécessité s'en faisait sentir, que le conseil se réunisse une dernière fois pour régler les affaires les plus urgentes avant l'entrée en fonctions de la nouvelle administration.

M. J.-E. Grégoire a déclaré hier qu'il ne tiendrait aucune réunion du comité administratif aujourd'hui; par conséquent, il n'y aura donc pas de séance du Conseil ce soir. D'ailleurs, aucune prescription de la charte n'oblige le Conseil sortant de charge à se réunir de nouveau entre la date des élections et l'entrée en fonctions des nouveaux échevins.

Le maire sortant de charge a passé une partie de l'après-midi d'hier, à son bureau de l'hôtel de ville.

Toronto, 25 (C. P.). — Voici le temps qu'il fera probablement demain dans les diverses régions de la province de Québec:

golfes et baies de Chaleur: partiellement nuageux, un peu de neige; rive nord: partiellement nuageux, un peu de neige; Saint-Laurent: beau, même température; haut Saint-Laurent et Outaouais: vents de l'ouest, pluie, doux; nord-ouest du Québec: beau, plus doux; Lac-Saint-Jean: partiellement nuageux, même température.

La chasse et la pêche

M. Onésime Gagnon forme un comité parlementaire pour terminer le travail commencé à la dernière session

Québec, 25. (D.N.C.). — M. Onésime Gagnon, ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries, a inscrit une motion au feuilleton de la Chambre, pour former un comité de la Chasse et de la Pêche. Un semblable comité avait été formé l'an dernier, mais n'avait pas pu terminer son travail pour la fin de la session. On forme de nouveau le même comité avec les mêmes représentants, sauf M. Dumaine, ancien député de Bagot, qui est remplacé par M. Oscar Drouin.

Voici le texte de la motion Gagnon: "Qu'un comité spécial soit institué pour étudier les questions relatives à la chasse et à la pêche en vue d'assurer la survie de la faune et d'augmenter les revenus de la province, et que le comité ait le pouvoir d'enquêter et d'envoyer quérir des personnes, des pièces et des dossiers."

Que le comité soit composé de M. Gagnon, Paquette, Blodette, Layton, Auger (Catineau), Barrette (Joliette), Barrette (Tremblay), Bastien (Berthier), Benyry (St-Amand), Bulloch (Westmount), Caron (Maskinongie), Casgrain (Rivière-du-Loup), Delagrave (Québec-Ouest), Drouin (Québec-Est), Ducharme (Lavolette), Duguay (Lac Saint-Jean), Dubé (Témiscouata), Jolicoeur (Bonaventure), Larouche (Chicoutimi), Larivière (Témiscamingue), Labbé (Mégantic), Law (Pontiac), Leclerc (Charlevoix-Saguenay), Lorrain (Papineau), Paradis (Matapédia), Pelletier (Gaspé-Nord), Pouliot (Gaspé-Sud), Pouliot (Missisquoi), Robinson (Brome), Roy (Montmorency), Tellier (Montcalm), Taché (Hull), Thibault (Montréal-Mercier), Trudel (St-Maurice).

Les jaunes sur les navires du P.C.

Résolution du député Reid

Ottawa, 25. (D.N.C.). — La question de l'embauchage des matelots japonais ou chinois sur les navires du Pacifique Canadien est de nouveau portée à l'ordre du jour. M. Thomas Reid, député libéral de New-Westminster, inscrit la résolution suivante aux procès-verbaux de la Chambre des Communes.

"Considérant que la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien n'a pas encore obtenu le droit de faire embaucher des matelots japonais ou chinois sur les navires de la Chambre des Communes qui lui ordonnait d'embaucher des matelots canadiens, de préférence à des orientaux, pour le service des ponts des navires Express;

"Considérant qu'une enquête ultérieure conduite par des fonctionnaires fédéraux dans les villes de New-Westminster, de Vancouver et de Victoria, en mars 1937, a prouvé qu'il y avait abondance de matelots canadiens expérimentés et en disponibilité;

"Le Comité est d'avis en conséquence que aucune somme d'argent, sous forme de subvention, ne devrait être versée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour l'administration des navires Express qui font le service entre Vancouver et l'Orient, tant que cette compagnie n'exécutera pas l'ordre ou le commandement de la Chambre des Communes, en remplaçant les matelots chinois maintenant embauchés par des matelots canadiens pour le service des ponts des navires qui reçoivent une subvention et font le service entre Vancouver et l'Orient."

En France

Un débat de deux jours

Le discours du chancelier autrichien

Paris, 25 (S. P. A.). — La Chambre des députés a commencé un débat de deux jours sur la politique étrangère. Au début du débat, le député démocrate populaire Ernest Berzet a lu le discours du chancelier von Schuschnigg

Résultat officiel de l'élection de Bagot

La majorité officielle du Dr Philippe Adam est de 454 voix — 92 p.c. des électeurs ont voté

ACTON-VALE, 25. — La majorité officielle du Dr Philippe Adam, dans Bagot, est de 454 voix et 92 p.c. des électeurs ont voté à l'élection du 16 février.

Voici le résultat de l'addition des votes faite par le président de l'élection, le notaire Georges-A. Deslandes, et qui s'est terminée mardi:

	P. Adam	Cyr. Dumaine	Majorités	Adam Dumaine
St-Pie	240	400	160	
St-Dominique	199	144	55	
St-Rosalie	229	101	128	
St-Simon	194	96	98	
St-Hugues	205	158	47	
St-Hélène	172	99	73	
St-Liboire	207	135	72	
St-Nazaire	161	82	79	
St-Théodore	147	95	52	
St-Christine	72	78	6	
St-André d'Acton	97	70	27	
La ville d'Acton-Vale	298	210	88	
Upton	138	237	99	
			719	265

Les Indiens

Ils sont 114,000 au Canada

Ontario vient en tête de la liste — Leur éducation — La chasse

Ottawa, 24. (D.N.C.) — D'après les renseignements publiés dans le rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, Ottawa, pour l'année financière terminée le 31 mars 1937, il y a au Canada environ 114,000 Indiens. L'Ontario tient la tête de la liste avec une population indienne de plus de 31,000; la Colombie occupe le deuxième rang avec 26,000; le Québec avec 14,000; la Manitoba avec environ 13,500, et la Saskatchewan avec plus de 12,000.

Le rapport, récemment déposé sur le bureau de la Chambre des Communes, révèle que, y compris la valeur des produits de la ferme, du bœuf vendu et du bœuf consommé, les gages, le gain provenant de la pêche, de la chasse et du piégeage, le revenu global des Indiens au cours de l'année financière s'est élevé à \$6,102,000, cela à l'exclusion de l'argent du loyer des terres. La valeur totale de leurs biens immobiliers et mobiliers se chiffrait, à l'expiration de l'année, à \$70,170,650, les plus gros articles étant les terres dans les réserves, évaluées à \$52,478,300, les bâtiments privés d'une valeur de \$6,233,700, et le bétail et les volailles, \$2,482,800. Au cours de l'année les Indiens emmenèrent environ 100,000 acres en céréales, desquelles ils récoltèrent 291,500 boisseaux de blé; 555,000 boisseaux d'avoine, 81,000 boisseaux d'autres grains; 29,000 boisseaux de pois et fèves; 312,000 boisseaux de pommes de terre; 74,000 boisseaux d'autres racines; et 55,000 tonnes de foin et autre provende.

Le rapport fait remarquer qu'on a tâché de tenir le programme d'éducation de la division des Affaires indiennes à la portée des besoins des jeunes Indiens. On a attaché de plus en plus d'importance à l'enseignement manuel. On a préparé des plans pour la construction d'externats, aménagés pour un programme d'enseignement devant répondre aux besoins des réserves sur lesquelles les écoles sont établies.

Fait encourageant au sujet des efforts tentés pour l'éducation au cours de l'année, les demandes de cours abrégés d'agriculture et de travaux domestiques ont été de plus en plus nombreuses, et les Indiens se sont montrés enclins à reconnaître la valeur et le caractère distinctif de leurs arts et métiers.

On a songé aux voies et moyens grâce auxquels la population indienne pourrait bénéficier de la place, un antique du montrait ses fenêtres à meneaux, un portail béant, une cour délavée où l'herbe s'en donnait à croire à son aise, tout au fond une porte cintrée dominée par un écu dont la pierre s'effritait.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

L'éducation des enfants indiens

Le gouvernement fédéral a dépensé pour l'éducation des enfants indiens la somme de \$1,821,000 durant l'année financière expirée le 31 mars 1937. Dans la Colombie canadienne les dépenses se chiffrent à \$396,500; dans l'Ontario, à \$370,400; dans la Saskatchewan à \$330,800; et dans l'Alberta à \$316,600. Les inscriptions atteignent, au total, 18,300, avec une fréquentation moyenne de 14,000.

Le rapport fait remarquer qu'on a tâché de tenir le programme d'éducation de la division des Affaires indiennes à la portée des besoins des jeunes Indiens. On a attaché de plus en plus d'importance à l'enseignement manuel. On a préparé des plans pour la construction d'externats, aménagés pour un programme d'enseignement devant répondre aux besoins des réserves sur lesquelles les écoles sont établies.

Fait encourageant au sujet des efforts tentés pour l'éducation au cours de l'année, les demandes de cours abrégés d'agriculture et de travaux domestiques ont été de plus en plus nombreuses, et les Indiens se sont montrés enclins à reconnaître la valeur et le caractère distinctif de leurs arts et métiers.

On a songé aux voies et moyens grâce auxquels la population indienne pourrait bénéficier de la place, un antique du montrait ses fenêtres à meneaux, un portail béant, une cour délavée où l'herbe s'en donnait à croire à son aise, tout au fond une porte cintrée dominée par un écu dont la pierre s'effritait.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

C'était là tout ce qui restait de l'important manoir de Valbrun-Beaumont, actuellement une ferme, Géraud Lérigeois parti à ses affaires, ces dames pénétrèrent immédiatement dans la salle voûtée dont une monumentale cheminée occupait l'extrémité, face à la porte d'entrée.

Au Conseil législatif

Série de bills adoptés en première et en deuxième lectures

Qui est doyen de la Cour de circuit?

Québec, 25. — Le Conseil législatif a repris ses séances hier après-midi et a passé pas moins d'une vingtaine de bills en première et en deuxième lectures. Après quoi la Chambre haute s'est ajournée à ce matin à 11 heures. Tous ces bills avaient été rapportés de l'Assemblée législative et pour plusieurs on a suspendu la règle 38 à la suggestion du leader de la Chambre, sir Thomas Chabais, pour les passer durant la même séance en deuxième lecture.

Première lecture

Voici les bills qui ont franchi leur première lecture:

Loi modifiant la loi relative au moratoire relatif à la petite propriété;

Loi abrogeant la loi relative au transfert des véhicules automobiles;

Loi modifiant la loi des enquêtes pour les incendies;

Loi relative au Bureau de censure du cinéma;

Loi modifiant la loi du régime des eaux courantes;

Loi raffermissant le mouvement de colonisation par le prolongement et le développement des paroisses existantes;

La deuxième lecture de cette mesure a été remise à une séance subséquente à la demande du leader de l'opposition, M. Hector Laferté, qui a fait remarquer que plusieurs de ses collègues désiraient faire certaines remarques relatives à l'objet de ce projet de loi.

Deuxième lecture

Après avoir suspendu la règle 38, les bills suivants ont été adoptés en deuxième lecture:

Loi modifiant l'article 92 de la loi des tribunaux judiciaires;

Loi modifiant l'article 48 de la loi de la chasse;

Loi modifiant la loi concernant le parc national de la Gaspésie;

Loi modifiant la loi des pensions de vieillesse;

Loi modifiant la loi des concours littéraires ou scientifiques;

Loi favorisant la réouverture des usines de Chicoutimi;

Loi abrogeant la loi de la saisine de certains judiciaires;

Loi modifiant la loi du département du procureur général;

Loi modifiant la subvention aux collèges classiques.

Avant de passer cette loi en deuxième lecture, M. Ouellet a demandé si on augmentait la subvention aux collèges classiques pour répondre à une demande spécifique, ce à quoi sir Thomas Chabais a répondu qu'il ne croyait pas, qu'il s'agissait simplement de l'augmentation périodique de cet octroi.

La Chambre a passé également en deuxième lecture la loi accordant \$200,000 à l'Ecole supérieure de commerce de Québec.

M. Du Tremblay a fait remarquer que ce sujet que cette loi indique un excellent mouvement.

"Nous devons, dit-il, autant que possible diriger nos jeunes gens vers le commerce et vers l'industrie et nous n'aurons jamais assez de ces institutions".

Avant l'ajournement, à 11 heures ce matin, sir Thomas Chabais a déposé sur la table du greffier le rapport du comité des chemins de fer.

Au début de la séance plusieurs pétitions ont été présentées par M. Baribeau au nom de M. Giroux qui était absent de la séance.

L'enseignement protestant

M. Kelly avait donné au Conseil législatif, au début de la session, un avis de motion par lequel il demandait copie de toute correspondance concernant le comité protestant de l'Instruction publique. Au cours de la séance, hier après-midi, M. Kelly a demandé de retirer cette motion, vu qu'une Commission spéciale étudie en ce moment la question.

A la Cour de circuit

Au sujet de la mesure du gouvernement concernant la priorité des juges de la Cour de circuit, M. Laferté, leader de l'opposition, a fait remarquer qu'il avait reçu à ce sujet certains documents et la motion de retarder la passation du bill.

Le juge Paul Mercier a été réélu doyen de la Cour de circuit, il a été nommé doyen de cette Cour.

Or, il apparaît que le juge Russell T. Stackhouse, nommé en 1925, se prétend le véritable doyen. Il avait d'ailleurs été entendu qu'à la mort du juge Archambault, le juge Stackhouse serait nommé doyen de la Cour de circuit. Il a été avisé de sa

promotion par le juge P.B. Mignault à la mort du juge Archambault. Actuellement il réclame et le titre et les émoluments du doyen de cette Cour. C'est ce que réclame également le nouveau juge Mercier, qui vient d'être nommé à ces fonctions par le gouvernement d'Ottawa.

Le juge Stackhouse n'a appris qu'il y a quelques jours qu'un bill était introduit à l'effet de faire reconnaître au juge Mercier, par la Législature, sa récente nomination. Aussitôt il a présenté ses droits reconnus d'après lui depuis plusieurs années au titre et aux émoluments de doyen de la Cour de circuit, les juges à cette Cour mais les émoluments relèvent du gouvernement provincial. D'après l'opinion du juge Mignault, le juge Stackhouse serait, de droit comme de fait, juge et doyen de la Cour de circuit, et cela depuis le décès du juge Archambault.

Il est possible que cette question donne lieu à un important débat à la Chambre haute lors de l'une de ses prochaines séances.

L'inauguration de la cathédrale de Reims

Paris. — L'inauguration de la cathédrale de Reims restaurée, qui avait été annoncée pour le 3 juillet 1938, est reportée, d'accord entre Son Eminence le cardinal Suchard et les autorités civiles, au dimanche 10 juillet. Un programme de manifestations artistiques est à l'étude, qui commencera vraisemblablement dès le 9 juillet.

Les termes sportifs d'origine étrangère

Le conférencier au déjeuner-causserie hebdomadaire de M. Paul Gouin, chef de l'Action Libérale Nationale, mercredi midi, au café Saint-Jacques, était M. Gabriel Langlais. Il a parlé de l'usage, dans la langue française, des termes sportifs d'origine étrangère.

Ciné-Guide

Quelques indications sur les films à l'affiche aujourd'hui

(Titres et textes enregistrés — Tous droits réservés, UFA 1937)

Premières

"Capitol"

EVERYBODY SING — Comédie, film sans prétention. Un enfant précoce et distrait tire ses parents d'un embarras. Interprètes: Billie Burke, Reginald Owen, Fannie Brice, Reginald Gardner, Judy Garland, etc.

"The Jury Secret"

THE JURY SECRET — Drame. C'est l'histoire d'un journaliste-témoin, qui écrit des articles pour un grand propriétaire de journaux. Ce journaliste se voit patronner par un homme qui veut le ruiner la compagnie dans laquelle il est journaliste, à des intérêts financiers. Interprètes: Kent Taylor, Fay Wray, Jane Darwell, Nancy Grey, Larry Grey, Fritz Leiber, etc.

"Cinéma de Fars"

LA CITADELLE DU SILENCE — Drame. Polonois, un homme jadis par les Russes, Viana lance une bombe sur la voiture du gouverneur qui opprime la Pologne. Le gouverneur est indemne, mais son aide de camp, le comte Stepan, est blessé. Viana est fiancée à César, jeune médecin qui est arrêté et condamné à la déportation perpétuelle dans la citadelle de Linsk. Viana s'est enfuie à Paris, mais Stepan la retrouve et l'épouse. Elle a appris que César est en liberté, mais le comte est chef de la citadelle. De retour à Linsk, elle revient César par les prisonniers et l'embrasse par-dessus sa barrière. Une révolte éclate alors que Stepan découvre le jeu de Viana et veut la renvoyer. Les prisonniers sont maîtres de la citadelle et Stepan sera tué en faisant son devoir et César, libre pourra aller Viana.

"Orpheum"

HURRICANE — Film qui a pour thème la lutte du monde civilisé contre l'homme aux prises avec la civilisation et ses instincts de primitif. Interprètes: G. Aubrey Smith et Thomas Mitchell. Pour adultes.

"Palace"

SNOW WHITE AND THE SEVEN DWARFS — Premier film important de dessin animé de Walt Disney, d'après un conte des frères Grimm. Ce film marque une étape dans le développement de la technique et l'art cinématographique. Il raconte l'histoire d'une jeune princesse qui doit fuir les méchancetés de sa belle-mère jalouse. Pour tous.

"Princess"

WISE GIRL — Comédie. A Greenwich Village, une jeune fille millionnaire va chercher ses idées et ses habitudes avec l'écume de la nuit. Elle obtient la garde des enfants, mais l'oncle enragé, qui veut garder les enfants, la rend jalouse. Interprètes: Miriam Hopkins, Ray Milland, Walter Abel, Guinn "Big Boy" Boynton, etc.

"Crashing Hollywood"

CRASHING HOLLYWOOD — Drame policier. Interprètes: Les Tracé, Joan Woodbury, Paul Guilfoyle, etc.

"Saint-Denis"

UN CARNET DE BAL — Une femme jeune recherche après vingt ans ce que son premier bal. Elle le retrouve les uns après les autres dans les situations les plus diverses. Interprètes: Marie Bell, P. Richard-Wilm, Pierre Blanchard, Françoise Rosay, Raimu, etc.

"Horsale"

HORS-LOI — Film d'actualité. Interprètes: Les Tracé, Joan Woodbury, Paul Guilfoyle, etc.

"Amherst"

NAVY BLUE AND GOLD — Un jeune homme s'engage dans la marine et par une bonne conduite tente de redorer le blason familial, un projet qui se termine dans le même emploi. Interprètes: Lionel Barrymore, James Stuart, Robert Plotts, Florence Rice et Billie Burke. Pour tous.

"Arcade"

DANGEROUS YOUNG — Film policier. Interprètes: Jane Darwell, Cesar Romero, Allan Dinehart, etc.

"Beaubien"

A STAR IS BORN — Drame qui raconte l'ascension d'une vedette du cinéma à Hollywood. Remarquable film en couleurs dû au réalisateur David O. Selznick. Interprètes: Janet Gaynor, Fredric March, Adolphe Menjou. Il faut déplore qu'un si bon film soit gâté par l'intrigue. Pour adultes.

"Belmont"

MADAME X — Mélodrame. Film qui raconte la vieillesse d'un mari brutal qui rejette sa femme et sa fille. Interprètes: Katharine Hepburn, Charles Boyer, etc.

"Chebeu"

L'HOMME DE NOTRE PART — Drame de Luigi Pirandello. Mathis Pascal épouse Romilda. Il suit la femme et en fait un mari. Il se dévoue à la mort de sa mère et il disparaît pour quelques jours. Sa mère fait croire à son retour. Interprètes: Jean Gabin, Jean Renoir, etc.

"Corona"

IT'S ALL YOURS — Un riche meurt et laisse sa fortune à son chauffeur. Ce chauffeur aime une jeune femme qui ne s'en fait pas dans la vie. Notre insouciant ne veut pas de cette jeune fille qui aime courir d'un copain à l'autre. Il veut d'avis quand un certain baron vient de courir la joliesse secrétaire. Interprètes: Charles Boyer, Jeanette MacDonald, etc.

"Dominion"

A DAME IN DISTRESS — Comédie musicale dans laquelle Fred Astaire le danseur joue un rôle de premier plan. On regrette toutefois l'absence de sa partenaire habituelle, Ginger Rogers. La musique est agréable, mais le mot comique ne se justifie pas tout le long de cette œuvre. Interprètes: Fred Astaire, Ginger Rogers, etc.

dommage! Production RKO. Interprètes: Fred Astaire, George Burns, Gracie Allen, etc.

"Electro"

JEANNE — Film inspiré de l'œuvre d'Henri Duvernoy. Une femme qui a tout fait pour le cinéma, l'œuvre de sa vie, se trouve en face de la mort subite d'un citoyen éminent, fait si bien que la femme du défunt est accusée de l'avoir tué. Interprètes: Jeanette MacDonald, etc.

"Empress"

PRISONER OF ZENDA — Drame qui se déroule dans une cour royale d'Europe où les intrigues sont multiples. L'action se déroule dans des décors très soignés. La compagnie productrice United Artists a produit ce film d'après le roman de l'année. Interprètes: Ronald Colman, Madeleine Carroll, Douglas Fairbanks Jr., etc.

"Francis"

TRUE CONFESSION — Comédie qui rappelle des films du genre de "I met him in Paris" et "Swing Low". Dans ce film il y a un procès retentissant. Interprètes: Jeanette MacDonald, etc.

"Gladstone"

Même programme que le "Corona".

"Imperial"

L'ILLUSTRATION — Au milieu d'une intrigue assez intéressante, Grace Moore, la vedette de ce film, nous chante brillamment quelques airs. Outre Grace Moore nous trouvons dans la distribution: Melvyn Douglas, etc.

"Laval"

THE BRIDE WORE RED — Comédie sociale qui rappelle des films de ce genre. Une chanteuse de cabaret grâce à son argent, l'occasion de briser un moment sa haine sociale et de se marier avec un homme riche. Interprètes: Jeanette MacDonald, etc.

"Maisonnette"

COURRIER-SUD — Drame dans le monde de l'aviation commerciale. L'ensemble est d'une retenue, d'une absence de déclamation et d'une exactitude de touche qui honorent réalisateurs et acteurs. Interprètes: Jeanette MacDonald, etc.

"Monkland"

THE REBELS — Comédie musicale, mettant en vedette le soprano Jeanette MacDonald et la musique de Rudolf Friml. Une des grandes machines de la compagnie MGM pour l'année. Interprètes: Jeanette MacDonald, Allan Jones, etc.

"Mount-Royal"

DOUBLE WEDDING — Comédie d'une composition assez grossière. Pirel nous avait habitués à un jeu plus subtil, mais ici nous sommes en face d'un scénario qui nous ramène à l'époque où l'on considérait comme très comique de lancer des tartes à la tête des gens. Interprètes: Jeanette MacDonald, etc.

"Ouverture"

Même programme que "Empress".

"Papineau"

Même programme que "Amherst".

"Polo"

LONDON BY NIGHT — Mélodrame mystérieux qui se déroule pas à intriguer et à terrifier l'audience. Quelques scènes bien venues rachètent un peu cette faiblesse. Interprètes: Jeanette MacDonald, etc.

"Regent"

CONQUEST — Récit des amours de Napoléon et de Marie Walewska. Napoléon est représenté par le grand acteur français Charles Boyer, tandis que Greta Garbo joue le rôle de la comtesse Walewska. Ces deux noms sont le gage d'une excellente interprétation. Le film ne manque pas de grandeur. La compagnie productrice MGM a parait-il dépensé \$3,000,000 pour monter cette bande et la contribution

toute la technique moderne du cinéma à son usage actuel. Conquest est un des grands films de l'année. Pour adultes.

"Rivoli"

LOVE UNDER FIRE — Aventure polémique enchevêtrée dans laquelle entre un roi de bijoux et qui a pour théâtre l'Espagne en révolution. Interprètes: Loretta Young et Don Ameche. Pour tous.

"Rivoli"

DANGER LOVE AT WORK — Comédie-bouffe. Un avocat aux prises avec une famille dont les membres sont un peu fous. Interprètes: John L. Brierley, Mary Boland, Alan Dinehart et autres. Pour adultes.

"Rivoli"

THIS WAY PLEASE — Comédie musicale pimpante et fraîche comme les studios américains savent parfois en produire. Ceux qui aiment une action rapide accompagnée de musique légère et gaie seront servis. Interprètes: Oscar Homolka, Frances Farmer, Ray Milland, Lloyd Nolan, etc.

"Rivoli"

DANGER LOVE AT WORK — Comédie-bouffe. Un avocat aux prises avec une famille dont les membres sont un peu fous. Interprètes: John L. Brierley, Mary Boland, Alan Dinehart et autres. Pour adultes.

"Rivoli"

THIS WAY PLEASE — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE BARRIER — Histoire plusieurs fois adaptée de l'œuvre de Rex Beach, et qui se déroule dans un centre minier où les gens sont attirés par la soif de l'or. L'intrigue tourne en dérrière au moment où le mariage difficile à réaliser, entre un officier d'armée et une médisante. Mais tout finit par s'arranger. Le film offre un intérêt certain par la photographie de magnifiques extérieurs. Production Paramount. Interprètes: John L. Brierley, Jack Haley, Mary Boland, Alan Dinehart et autres. Pour tous.

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Vaudeville. Un acteur anglais accepte d'aller jouer à la Comédie Française. On ne veut pas le laisser partir sans lui offrir une comédie. Les administrateurs en faisant observer qu'il s'en va donner des leçons aux Français. A Paris on le voit en déshonneur. Interprètes: Brian Aherne, Olivia de Havilland, Edward Everett, Horton et Lionel Atwell. Pour tous.

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

VOLUME XXIX — No 46

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".

"Rivoli"

THE GREAT GARRICK — Voir "Rivoli".



Directrice: Germaine BERNIER

La jeunesse et l'amour

(Suite et fin)

J'entends quelques voix qui s'écrient: "Faire le bonheur d'un homme... est-ce là tout l'idéal de la femme? Et mon bonheur à moi?"

Mes amies, ce n'est pas vous qui dites cela. Vous qui savez si bien qu'en faisant le bonheur de votre mari, de vos enfants, vous faites le vôtre.

C'est le rôle de la femme, et peut-être être vraiment heureuse quand elle ne crée pas le bonheur autour d'elle?

Regardez autour de vous... Où sont les femmes heureuses? Adultes, admirées, car cela n'est pas le bonheur.

Où sont-elles? si ce n'est à côté d'un homme qu'elles aiment, après d'enfants nombreux, dont elles sont fières, au sein d'un foyer uni et chrétien où Dieu règne "premier servi".

Avec son mari et ses enfants, la femme heureuse lutte contre les difficultés journalières qui fondent comme neige au soleil, elle ne craint ni la gêne, ni la souffrance, ni l'adversité, elle est forte, elle se sait aimée, elle aime; son bonheur, sous l'oeil de Dieu, reste intangible.

Elle a pour s'appuyer une épaulement vigoureux, elle a pour refuge un cœur fidèle, pour rempart, deux bras solides, elle cherche sa récompense dans le regard d'amour de deux yeux clairs, et dans la bénédiction divine qui descend sur son foyer. Des enfants, nombreux, forts et bons, sont leurs joyaux, leur bien le plus précieux, leur espoir, leur consolation, leur réconfort.

Le travail pour ceux qu'on aime est une joie; la souffrance, elle-même n'est-elle pas supportée allègrement, si elle doit contribuer à leur bonheur.

Je m'arrête, car je fais involontairement une incursion dans le domaine de notre prochain entretien, la jeunesse et l'enfant; mais comment dissocier l'amour conjugal de l'amour maternel et paternel, lors d'un être, amplifie l'autre, et qu'ils forment un beau tout indivisible?

Mes amies, revenons à votre point de vue; préparez-vous par une jeunesse pure, studieuse, forte, pieuse, préparez-vous à une vie pleine et belle dans le plan de Dieu.

Préparez votre corps par un sain entraînement, une réserve chaste, une bonne hygiène, des habitudes de vie active, un progressif endurcissement à la souffrance physique.

Préparez votre esprit par l'étude de tout ce qui peut élargir les idées, former l'intelligence et le jugement, meubler la mémoire.

Préparez votre cœur à toutes les finesses de l'amour, à toute la science féminine de créer du bonheur, apprenez le renoncement, la vraie charité, la bonté compatissante et intelligente.

Préparez vos doigts à toute la science ménagère, à tous les détails qui font d'une maison un paradis; que vos mains soient alertes au travail et douces pour panser les plaies.

Préparez vos bras et votre cœur à votre splendide rôle maternel, apprenez ce qu'est l'enfant, comment on le conduit, comment on exerce une sage et douce autorité. Apprenez surtout ce qu'il faut et combien il mérite qu'on l'achète par quelques privations.

Préparez votre âme, dans la pureté intégrale, à vivre cette belle vocation où vous serez collaboratrices de Dieu, pour appeler des enfants à la vie et en faire des élus.

Ce programme n'est-il pas assez beau pour remplir votre jeunesse? pas assez beau pour tenter votre enthousiasme? pas assez beau pour amener votre cœur? si Dieu vous appelle au mariage.

Quand les sollicitations d'un monde de matérialisme vous arriveront, répondez: "Je me garde".

Quand la tentation vous prendra de goûter déjà par avance les fruits du jardin fermé de l'amour, dites: "Je me réserve".

Quand le monde agitera devant vos yeux ses grottes et les rubans baroques de son costume de folie, en vous disant: "Viens t'amuser, viens goûter à l'amour", sachez répondre: "L'amour. Allons donc, l'amour n'est pas un pantin".

L'amour vrai, je ne puis résister à vous en donner cette jolie exquise, prise un soir d'été finissant, dans la lumière douce d'un jour qui décroît.

Entre ces champs dorés et ces prairies vertes, voyez dans le sentier cet homme qui s'avance. Il rentre du travail, sa fourche sur l'épaule. La journée a été rude, et sous le large chapeau de paille, son front ruisselle encore du labeur acharné. Sa poitrine puissante, ses bras bruns et musclés apparaissent dans l'échancrure de sa chemise et sous ses manches retroussées; il est beau de toute la beauté forte et mâle du travail. A son bras s'appuie sa femme. Est-elle jolie? Je ne pourrais vous le dire; pour moi, elle est belle, belle de son amour et de sa maternité. Elle porte dans ses bras son enfant, dernier-né, d'autres enfants, quatre ou cinq, me semble-t-il, gambadent autour d'eux.

Le regard de l'homme et de la femme, soudain, se prennent et se

gardent, comme leurs cœurs se sont pris un jour, et se sont gardés. Les lèvres de l'homme se posent avec une tendresse profonde, sur le front de la femme, qui lui sourit de tout son âme. Ils ont à peine besoin de parler: Chacun sait ce que l'autre pense.

Puis leur regard avec la même fierté joyeuse, passe en revue les enfants qui s'égaient et leurs champs qui s'endorment. Ils vont lentement appuyés l'un sur l'autre.

Soudain, plus recueillis, ils s'arrêtent, cœurs et mains unis, ils se taisent dans le soir, une cloche a tinté; de leur âme monte vers Dieu un chant d'allégresse et de reconnaissance.

Un peu romantique, peut-être, mon tableau... Il est "vrai" cependant, et il ne date pas.

Au cours des siècles, à tous les âges, ceux qui ont voulu voir ont vu le même tableau.

Car pour l'amour il n'est point de mode.

Il a le même visage de générations en générations.

Demandez-le à vos grand-mères, qui vous narreront avec un fin sourire et des yeux humides, la façon dont votre aïeul les aimait, et surtout dont elles l'aimaient...

Demandez-le à vos parents, ou plutôt regardez-les vivre leur belle vie familiale.

Parcourez les "Livres de Raison", les journaux intimes des anciens qui se sont endormis.

Ceux qui ont été heureux ont compris l'amour et le bonheur, comme nous.

L'amour est toujours jeune et c'est lui qui garde au cœur une jeunesse éternelle.

Reposons nos regards, en terminant, sur la douceur et le charme pénétrant d'un long amour partagé.

Heureux les époux qui sous leurs cheveux blancs, portent au cœur un amour plus fort, plus puissant, plus tendre que celui de leurs vingt ans.

Il est si bon de pouvoir, même lorsque l'hiver a néigé sur nos têtes, de pouvoir se dire tout bas à l'oreille que l'on aime "aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain".

Mes amies, mes enfants, voilà l'amour vrai.

Il existe, ce n'est pas un mirage. Il est dans le plan de Dieu qui a dit au commencement du monde: "Il n'est pas bon que l'homme soit seul" et lui a donné une compagne créée à son image.

Il est dans le plan de Dieu qui a fait du mariage un grand sacrement, qui a voulu qu'il fût un et indissoluble, qu'un amour puissant, fort, chaste et fidèle unisse les époux pour leur belle tâche créatrice "Crescite et multiplicamini".

Mademoiselle Hanquet d'Andrimont, Liège.

(Famille).

L'Oeuvre de la Soupe

Il y a quelques jours le grand poète Emile Coderre, plus connu sous le nom de Jean Narrache, nous donnait un appel touchant à la radio: "vous demandez l'aumône pour tous ceux qui sont mes frères, vos frères; pour tous ceux-là aux quels Dieu, aurait pu, dans Ses desseins impénétrables, donner notre situation fortunée ou tout au moins, moins malheureuse. Je vous demande l'aumône pour ceux qui sont tombés sur le champ de bataille de la vie, pour vos compagnons, vos amis d'hier que les jeux de la concurrence, les hasards du commerce, les surprises de la maladie ont jetés dans le désespoir et la misère. Pour tous ceux-là, je vous demande l'aumône. Laissez entrer chez vous l'allégresse réservée aux cœurs charitables; il faut qu'à l'Oeuvre de la Soupe, tous aient fait leur part en cette année 1938".

Tout envoi doit être adressé au: "Comité de la Soupe", 551, Sainte-Catherine est, Montréal.

Faits et glanes

La qualité du travail féminin

— J'ai confié l'autre jour, dit une chroniqueuse de Paris, ma mâchoire à un grand dentiste américain.

— C'est une femme qui soigne habituellement vos dents, et ses collaboratrices sont certainement aussi des femmes.

— A quoi voyez-vous cela?

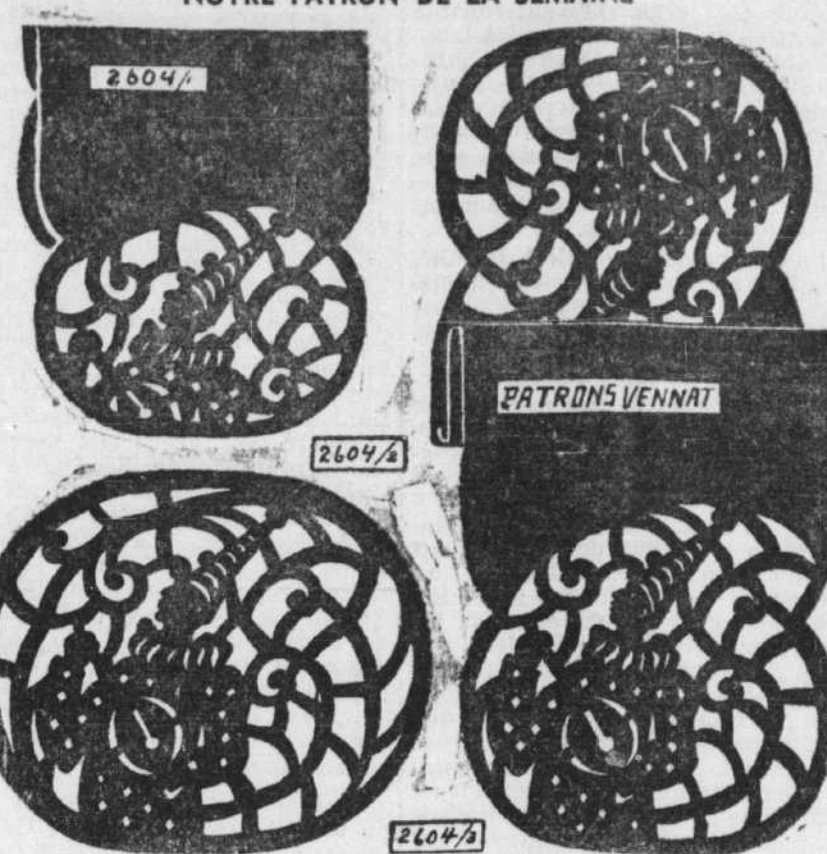
— Le travail est très bien fait. Vous avez là une dent à pivot dont on peut dire qu'elle est parfaite. Mais on reconnaît un travail féminin à ce que cette dent — excusez-moi — est un peu plus mignonne que les autres... Elle est plus ronde, plus gracieuse, plus polie.

En souvenir des infirmières "mortes pour la France"

Sait-on que sur 71,193 femmes françaises qui furent infirmières pendant la grande guerre, plus de 2,500 ont été blessées, plus de 600 sont "mortes pour la France"?

La reconnaissance envers ces admirables femmes trouvera une expression durable dans l'édification d'un monument national tout prochainement.

NOTRE PATRON DE LA SEMAINE



Garniture de boudoir ou de salle à manger "LE PIERROT" — Dessin destiné à ressortir en silhouette en feutre découpé sur fond de couleur. Feutre de bonne qualité noir seulement. Doubler en soie solide et brillante, jaune or, vert tendre, rouge bleu. Chemin de 45 pcs de long, feutre seul \$1.00, avec soie \$1.50; coussin, feutre seul 70c, avec soie 98c; dessus de radio 15 x 30 pcs, feutre seul 75c, avec soie \$1.00. Ciseaux en acier solide à bouts pointus pour découper le feutre. 65c et \$1.00.

Abonnez-vous à notre Revue Mensuelle de Broderie et Musique, 12c seulement par an. Circulaire religieuse, 5c; circulaire de baptême, 5c; circulaire de nappes, 5c.

COUPON DE COMMANDE

N.B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire la remise par bons de poste ou timbre-poste au même temps que la commande.

VENDREDI, 25 FEVRIER 1938

Ci-inclus.....pour patrons Nos.....

Nom.....

Adresse.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cours de religion

Ce soir, à l'Ecole d'éducation familiale, M. l'abbé Guibault et M. l'abbé Lafleur donneront à 7 h. 30 et 8 h. 30 des cours de religion qui s'adressent tout particulièrement aux jeunes filles des cercles d'étude.

A l'Institut pédagogique

4378 ave WESTMOUNT

Samedi après-midi, le R. P. Girouard, S.J., donnera un cours pratique sur l'Action catholique aux élèves de l'Ecole d'action sociale et au public féminin qui est invité à y assister. Ce cours sera suivi d'un échange d'idées d'un intérêt particulier.

"Aux Vendredis"

Ce soir, M. l'abbé Irénée Lusier, vicaire ecclésiastique, traitera de "Psychologie appliquée", à l'Ecole Normale, sous les auspices du Cercle pédagogique Desrochers.

Tous sont les bienvenus et, plus particulièrement, les institutrices et les instituteurs.

La fête de saint Jean de Dieu

Une grande neuvaine est en préparation à l'occasion de la fête de Saint Jean de Dieu, laquelle commencera à l'Hôpital de Notre-Dame de la Mer, 667, boulevard ouest, le 27 courant. Tous les amis et bienfaiteurs sont instamment priés d'y prendre part même chez eux s'ils ne peuvent se rendre à la chapelle des Prêtres.

Souper du bon vieux temps

La paroisse Saint-Georges donnera lundi soir le 28, à 8 h. son souper annuel. Entrées: rue Waverley et Saint-Urbain près Bernard. Y conduisent les tramways Saint-Laurent et ave du Parc, ainsi que l'autobus.

Offices de l'Eglise

LE DIMANCHE 27 FEVRIER

QUINQUAGESIME, Semi-double. Messe: *Esto mihi*, sans Gl. avec Cr.; 2e or. de saint Gabriel de l'Addolorata C.; or. propres; sans 3e or.; préface de la Trinité. — Aux Vêpres du dim. mêm. de S. Gabriel de l'Addolorata C. (II Vp.)

LE MERCREDI 2 MARS

LES CENDRES, simple privilégié (violet). Messe: *Miserere*, sans Gl. ni Cr.; 2e or. *A cunctis*, 3e *Omni potens* seulement; préface du carême; à la postcommunion, on ajoute l'oraison sur le peuple: *Humiliate capita vestra Deo*.

AU PRONE

On annonce: Les règlements du carême, d'après la lettre-circulaire de l'Ordinaire du diocèse.

Mercredi prochain, les Cendres R. 49; exercices du carême; dans toutes les églises, il y aura un tronc destiné à recevoir les aumônes du carême. On pourra accomplir le devoir de la communion pascale du mercredi des cendres à la Quasimodo.

Vendredi prochain, 1er vendredi du mois: communions et réparations.

Dim. prochain, dans le diocèse de Joliette, on fera la collecte pour les œuvres diocésaines.

Règlements du prochain carême

Voici le règlement du prochain carême dont vous voudrez bien donner connaissance aux fidèles le dimanche de la quinquagésime. C'est le même que celui de l'année dernière.

1. Tous les jours du Carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation;

2. Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont, en plus, des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas;

3. Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre-Temps, il est permis de faire gras

VENTE SPOTLIGHT EATON Chemises et blouses



Confectionnées de broadcloth de coton souple et durable. Rayures, quadrillés et motifs fantaisie en teintes de bleu, brun, vert, faon, etc.

CHEMISES — Encolures: 11 1/2 à 14 1/2 dans le groupe. Ordinairement .69. Spécial Spotlight sa-medi .55

BLOUSES — Encolures: 11 à 13 dans le groupe. Ordinairement .59. Spécial Spotlight samedi .39

Articles pour garçons, au rez-de-chaussée.

T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL

au repas principal. Ces jours-là les personnes non soumises à la loi du jeûne ou légitimement empêchées de leûner peuvent faire gras aux trois repas.

4. Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est pas défendu de manger de la viande et du poisson au même repas;

5. Le principal repas se prend indifféremment le midi ou le soir;

6. La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi Saint à midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras à midi et de faire un repas en gras et complet le soir;

7. Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre 2 onces environ de la nourriture en usage les jours maigres en notre pays;

8. La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont 7 ans révolus, et la loi du jeûne tous ceux qui ont 21 ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur 60e année.

Comme les années passées, les fidèles pourront remplir le devoir de la communion pascale à partir du mercredi des cendres jusqu'au dimanche de la quasimodo inclusivement.

Les aumônes du carême seront recueillies dans un tronc spécial et adressées à M. le Procureur diocésain dans la semaine qui suit Pâques.

Une bannière de N.-D. de Lourdes en Pologne

Paris. — Le sanctuaire de Notre-Dame de Czestochowa est considéré comme la Lourdes de la Pologne. Mgr Gerlier qui, au printemps 1937, visitait la Pologne, avait promis d'envoyer au sanctuaire national polonais une bannière de Notre-Dame de Lourdes qui ferait le pendant à celle offerte par la Pologne en 1874 à l'une des basiliques de Lourdes.

Cette bannière vient d'être suspendue à la voûte de Notre-Dame de Czestochowa. Sur son envers, une inscription en langue polonaise rappelle que cette bannière a été offerte en ex-voto par Mgr Gerlier, évêque de Lourdes, aujourd'hui cardinal-archevêque de Lyon.

Le théâtre

Le pageant canadien

Un auditoire représentatif a assisté, mardi soir, au Monument National, à un grand pageant historique, en plusieurs tableaux très colorés, à évoqué les temps héroïques de notre histoire. Plusieurs

groupements artistiques ont contribué au succès de la soirée: entre autres les petits élèves de Mlle Camille Bernard, les interprètes du Petit Théâtre, les élèves des studios de chorégraphie de Mary Beettes et de Xenia Petrova. Le tout fut réussi. Le programme ne manquait pas de variétés et il y en avait pour tous les goûts.

Il faut féliciter les organisateurs du spectacle des belles reconstructions historiques qu'ils ont faites. Des textes à peu près inconnus de la masse et qui remontent aux premiers temps de la Nouvelle-France étaient même intercalés dans le spectacle, ce qui montre un excellent souci de la vérité historique et de la couleur locale.

TESTIS

Le centenaire de Villiers de l'Isle Adam

Paris. — Les listes de centenaires historiques, scientifiques, artistiques ou littéraires, à célébrer au cours de l'an 1938, ne mentionnent nulle part la commémoration, qui s'impose, de Villiers de l'Isle-Adam.

L'omission s'explique par l'erreur généralisée des dictionnaires et des encyclopédies qui s'obstinent à le faire naître en 1840. En réalité, il naquit à Saint-Brieuc le 7 novembre 1838, ainsi qu'en témoignent, sur le vu des pièces d'état-civil, son plus récent biographe, Max Daireaux, et, avant lui, MM. de Rougemont et du Pontavice de Heussey qui lui consacrent de remarquables monographies.

"Les patriotes de '37"

Tout le monde se passionne pour ce chapitre de notre histoire. Pourtant bien peu de personnes sont renseignées sur l'épopée des "gars de '37". M. l'abbé Lionel Groulx, qui, depuis plus de 25 ans, étudie et compile notre histoire, vient de confier aux Jeunes Patriotes la publication d'un travail du plus haut intérêt sur la question.

Sous le titre de: "Une heure avec l'abbé Groulx, à propos des Patriotes de '37", les Editions des Jeunes Patriotes viennent de publier un tract qui étudie les causes culturelles, politiques, économiques et sociales de la rébellion de '37.

Cette brochure est vendue au prix modique de 10 sous l'exemplaire à la Librairie du Devoir.

COMMENT ACHETER LES OEUFS classifiés



La valeur nutritive des oeufs, les multiples façons de les apprêter et les nombreuses préparations culinaires auxquelles ils sont indispensables en font un des aliments les plus importants.

Voici des renseignements que vous donne le Ministère fédéral de l'Agriculture pour vous aider à choisir vos oeufs, et à les acheter avec confiance en précisant la catégorie désirée.

La loi exige que tous les oeufs vendus au détail soient classifiés et les catégories visiblement indiquées sur les contenants. Les lettres "A", "B" et "C" en désignent les diverses qualités.

Ceux de la catégorie "A" se vendent en trois grosseurs: gros, moyens et petits. Vous avez donc le choix des catégories "A" gros, "A" moyens, "A" petits, "B" et "C".

"CATÉGORIE "A" — C'est la dernière qualité des oeufs classifiés.

"CATÉGORIE "B" — Une bonne qualité d'oeufs pour cuire légèrement inférieurs aux oeufs de la catégorie "A" pour pocher, bouillir ou cuire à la coque.

"CATÉGORIE "C" — C'est la dernière qualité des oeufs classifiés.

"CATÉGORIE "A" — C'est la dernière qualité des oeufs classifiés.

"CATÉGORIE "B" — Une bonne qualité d'oeufs pour cuire légèrement inférieurs aux oeufs de la catégorie "A" pour pocher, bouillir ou cuire à la coque.

"CATÉGORIE "C" — C'est la dernière qualité des oeufs classifiés.

"CATÉGORIE "A" — C'est la dernière qualité des oeufs classifiés.

"CATÉGORIE "B" — Une bonne qualité d'oeufs pour cuire légèrement inférieurs aux oeufs de la catégorie "A" pour pocher, bouillir ou cuire à la coque.

"CATÉGORIE "C" — C'est la dernière qualité des oeufs classifiés.

Service des marchés

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE

Honnorable James G. Gardiner, Ministre.

Precisez la catégorie et achetez avec confiance

PRENEZ le bonheur par la main avec NETTIE et RINTINTIN

CE PORTE-BONHEUR

— sous formes différentes, originales et artistiques

EN VENTE dès AUJOURD'HUI

EST EN VENTE

A QUEBEC

L'école des mines, de géologie et de métallurgie de Québec

M. Onésime Gagnon explique le but de cette école et les raisons qui ont fait choisir Laval pour l'établissement de cette institution

Ajournement de l'Assemblée législative à mardi prochain

Québec, 25 — Aussitôt après l'expiration des affaires de routine, hier après-midi, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier les résolutions relatives au bill no 26, qui pourvoit à l'établissement à Québec, d'une école des mines, de géologie et de métallurgie.

À peine le président de la Chambre a-t-il quitté son siège que M. Onésime Gagnon se lève:

M. Onésime Gagnon

M. Gagnon — C'est avec un bien vif plaisir que je propose l'adoption de ces résolutions pour établir une école des mines dans la vieille capitale du Canada français. Il semble qu'une pareille loi vienne à son heure. Avec cette école on préparera des techniciens qui seront bien outillés pour exploiter nos richesses naturelles. Cette école complètera notre organisation scientifique et on verra, je le regrette de le dire, à l'insouciance de trop des nôtres qui ont de la fortune. Avant de donner des détails sur l'établissement de cette école, permettez-moi de vous parler un peu de notre exploitation minière.

Il faut d'abord remercier la Providence qui nous a dotés de richesses naturelles incalculables. Si notre sol est riche, il convient de dire que la richesse de notre sous-sol est mille fois plus considérable. La formation précambienne dans notre sous-sol est de 93%, tandis qu'aux États-Unis elle n'est que de 4%. En 1932, la production minière du Canada a atteint la valeur de \$192,228,205, soit 34% de la production agricole. En 1933, cette production minière a atteint \$221,495,000 ou 38% de la production agricole; en 1934 production de \$228,000,000 ou 41%; en 1935, production de \$312,000,000 ou 46%; en 1936, production de \$331,000,000 ou 48%; en 1937, production de \$425,000,000 ou 54%.

Comme on le voit, en cinq ans, notre production minière a beaucoup augmenté, et je vois venir le jour où elle sera équivalente à la production agricole du Canada. Vous me demanderez: Mais la production de la province de Québec, entre-elle pour une forte proportion dans ce total? Je suis heureux de répondre: oui.

En 1936, la production minière de la province de Québec était de \$49,516,385, soit 48% de la production agricole; et en 1937, elle était de \$63,000,000 soit de 45% de la production agricole.

La production minière employait 12,226 personnes l'an dernier. La production agricole en employait 230,000. La production de l'or a sans cesse augmenté. En 1925, elle était en notre province de \$37,909; en 1927, de \$172,214; en 1929 de \$1,876,960; en 1931, de \$6,476,103; en 1933, de \$10,950,540; en 1935, de \$16,559,478 et en 1937, de \$24,100,000. Il y avait 5,000 hommes employés l'an dernier dans la production de l'or, et les salaires étaient de \$5,000,000. Nous avions 12 mines d'or en 1935 et nous en avions 21 en 1937. Les dividendes payés par la production minière ont atteint \$100,000,000 au Canada, soit plus que 50 p.c. des dividendes provenant d'autre source. Nos 22 mines, cette année, ont une production journalière de 12,555 tonnes.

Le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour aider l'industrie minière: cours gratuits aux prospecteurs, collections gratuites de minéraux, coupons d'analyse gratuite, laboratoire des mines, modernisation de la loi des mines. Et j'ai le plaisir de remercier le gouvernement général, et en particulier l'hon. M. Crerar, de l'aide

CONGRÈS de BUDAPEST

et tournée d'Europe
Organisation
Le Devoir - Voyages

Trois départs
Par le Pacifique Canadien

- Voyage principal - 22 avril
63 jours dont 50 en Europe:—
Classe cabine aller
Touriste retour... \$680.
Touriste aller et ret. \$645.
Troisième aller et ret. \$575.
- Voyage intermédiaire - 30 avril
56 jours dont 43 en Europe:—
Classe cabine aller
Touriste retour... \$675.
Touriste aller et ret. \$625.
Troisième aller et ret. \$550.
- Voyage rapide - 11 mai
35 jours dont 20 en Europe:—
Cl. cabine aller et ret. \$497.
Touriste aller et ret. \$415.
Touriste aller et ret. \$350.

Nombreuses combinaisons
avantageuses
Prolongation à volonté
Programme gratuit sur demande

Le Devoir - Voyages

430, Notre-Dame est - Montréal

Tél. BÉloir 3361

Voici en quelques mots les plus importantes de ces raisons:

1o Québec a déjà pris l'initiative d'inaugurer à ses propres frais un enseignement supérieur de Géologie, qui est la seule organisa-

tion du genre au Canada français, et cet enseignement a déjà acquis une telle réputation qu'il y a actuellement deux diplômés de l'Université de Montréal, boursiers du gouvernement de Québec, qui ont décidé de venir à l'Ecole Supérieure de Chimie pour y poursuivre leurs études supérieures en Géologie.

Il semble donc que l'organisation actuelle du département de Géologie de l'Université Laval doive servir de base naturelle au développement indispensable de cette science. D'ailleurs, la presque-totalité des professeurs de l'Université de Montréal, en particulier le Frère Marie-Victorin et Jacques Rousseau, concèdent que le seul Canadien français qui s'impose pour diriger un Institut Supérieur de Géologie est le directeur actuel de ce département, M. l'abbé Laverdière.

Une institution de géologie

M. Gagnon rappelle que le Frère Marie-Victorin a sollicité le concours de l'autorité provinciale pour la formation d'un institut de géologie, supérieur, il suggérait de choisir le meilleur endroit et l'été dernier les 15 petits séminaires et collèges affiliés à Laval réclamaient une Ecole supérieure des mines. Quelques jours plus tard le ministre recevait une lettre de S. Em. le cardinal Villeneuve à ce sujet. Le gouvernement a songé à Laval d'abord pour éviter le doublement, qui a souvent été funeste à notre enseignement. Laval avait déjà un bel enseignement de géologie, et une compétence remarquable. M. l'abbé Laverdière. Dans tous les pays on a songé que pour procéder logiquement il fallait construire l'Ecole des mines à proximité du ministère des Mines. Bien plus, à Ottawa on a fondé le Conseil national des recherches près des édifices du gouvernement. M. Gagnon dit aussi que l'Université McGill s'est montrée favorable au choix du gouvernement.

Le ministre rappelle que sir William Price et feu l'hon. G. Elie Amyot ont doté l'Université Laval de sommes importantes pour l'Ecole supérieure des sciences. Mais l'insuffruct de leurs dons ne donne que \$4,500 par année et il en coûte plus de \$40,000 pour maintenir l'Ecole. M. Gagnon ajoute que Laval reçoit ou recevrait moins que bien d'autres institutions, de sorte qu'il convenait de lui donner l'Ecole des mines, puisque par ailleurs elle était encore mieux préparée que les autres universités.

Le ministre des Mines, poursuivant son discours, cite les noms de professeurs de Laval qui ont fait des études prolongées aux États-Unis ou en Europe, pour se spécialiser dans la production de l'or, la chimie, etc. Il déclare que l'Université n'a négligé aucun sacrifice et qu'elle peut se glorifier aujourd'hui d'avoir contribué pour beaucoup à l'essor considérable de l'industrie minière en cette province. Il souligne que l'établissement de cette école à Québec coûtera beaucoup moins cher qu'on aurait pu s'y attendre. Vu que le terrain sur lequel elle sera construite est un don de l'Université Laval.

A Laval

L'Université Laval a fondé en 1921 une Ecole supérieure de chimie sur laquelle elle a ensuite greffé un enseignement supérieur de géologie, un Institut de Biologie marine et une Ecole supérieure de Science. Elle a donc aujourd'hui un département de chimie, un département de géologie et Minéralogie, un département de mathématiques, un département de physique, un département de biologie, etc.

Chacun de ces départements est dirigé par des professeurs dont la haute compétence est connue. Notons simplement ici que sur les dix professeurs de carrière de cette institution, sept sont docteurs en science et un huitième licencié en mathématiques pures des Universités étrangères. Quant aux deux autres, ils possèdent le titre de docteur des sciences de l'Université Laval.

Les résultats obtenus à date sont très satisfaisants et, grâce surtout aux publications originales des professeurs et à leur participation active à tous les congrès scientifiques, (69 travaux originaux publiés depuis 1923 et sept sous presse en plus de 97 communications originales, onze présentées à la Société Royale du Canada, dix aux congrès des chimistes du Canada et 76 aux congrès de l'ACFAS.) la réputation de l'Ecole supérieure de chimie a tellement grandi que l'Université a décidé de donner beaucoup plus d'ampleur à son projet primitif en créant une Faculté des sciences.

Quelques raisons

Voici en quelques mots les plus importantes de ces raisons:

1o Québec a déjà pris l'initiative d'inaugurer à ses propres frais un enseignement supérieur de Géologie, qui est la seule organisa-

A Ottawa et à Washington

On s'est tellement rendu compte de la difficulté qu'il y avait à assurer une telle collaboration dans le cas contraire, qu'à Ottawa, aussi bien qu'à Washington, qu'il n'y eût ni l'autre ne sont des villes universitaires, on a dû installer de toutes pièces un conseil national de recherches à proximité des services fédéraux. Les résultats obtenus ont été à tel point satisfaisants qu'un certain nombre d'États ont suivi l'exemple.

4o. Dans le cas actuel, par le fait que, d'une part, le ministère des Mines possède déjà à Québec une organisation vraiment remarquable autant en ce qui concerne les laboratoires qu'en ce qui concerne la bibliothèque; et que, d'autre part, comme on l'a indiqué plus haut, l'Université y a organisé un enseignement de géologie, c'est dans cette ville que s'impose tout naturellement, semble-t-il, l'établissement d'une Ecole des Mines.

Le gouvernement a déjà installé, en effet, toute une série d'appareils fort coûteux qui pourraient, tels quels, servir à des étudiants. De plus, le laboratoire du ministère de l'Énergie, de toute façon, dépense des milliers et des milliers de dollars, et tout ceci servirait également aux élèves d'un institut de géologie et d'une école des mines, si ceux-ci sont installés à Québec. Il y aurait, au contraire, flagrante duplication si l'Ecole des Mines était établie en un autre endroit.

On peut développer un argument analogue en ce qui concerne la bibliothèque. Celle du ministère des Mines, déjà fort importante, aura besoin d'être complétée annuellement, et cela, à quel endroit que soit construite l'Ecole des Mines, par des abonnements à des centaines de revues très coûteuses, en même temps que par l'achat de principales publications concernant les mines et la géologie. Par ailleurs, les mêmes dépenses générales aussi bien que les mêmes additions annuelles sont indispensables dans une Ecole des Mines. On voit donc la nouvelle duplication qui résulterait s'il n'y avait pas voisinage entre le ministère et une telle école.

5o. A Montréal, il existe déjà à l'Université McGill, une Ecole des Mines et de Géologie soutenue par nos compatriotes anglais. Il faut louer la magnifique collaboration offerte par McGill.

6o. Ne pouvons-nous pas affirmer que si les nouvelles institutions veulent remporter des succès, qu'ils le fassent en attendant, sur tout en ce qui concerne le placement avantageux de leurs diplômés, elles doivent se faire connaître très rapidement dans le monde scientifique.

Or le moyen tout naturel d'arriver à cette fin consiste à inviter les membres des sociétés savantes du Canada, des États-Unis et même d'Europe à tenir périodiquement chez elles leurs congrès. C'est ce qui a été fait en particulier l'Université de la Colombie canadienne, en recevant il y a quelques mois les chimistes du Dominion et plusieurs savants de l'Ouest des États-Unis, qui la considèrent depuis comme l'une des grandes universités du pays.

Si l'on invitait de nouveau le Canadian Institute of Mining and Metallurgy, la Société Royale du Canada, etc., à tenir à Québec leurs assises scientifiques et même les géologues du monde entier à organiser ici leur fameux congrès international (comme l'a fait Toronto en 1913), ce serait évidemment la nouvelle Ecole des Mines, l'Institut de Géologie et les Services du Ministère qui s'imposeraient comme les centres tout désignés pour les réunions d'étude, la discussion des problèmes, etc. On ne saurait exagérer les avantages qui en résulteraient non seulement pour leur propre renommée mais encore pour celle de tous les Canadiens français. On l'a bien vu lors des deux congrès des chimistes du Canada, tenus à Québec en 1927 et 1932, où l'Ecole Supérieure de Chimie, qui avait été le siège principal de ces assises scientifiques, en a retiré en grande partie la réputation dont elle jouit actuellement.

Remarquons que plusieurs des cours qui se donnent actuellement à Québec, en géologie (cours dont le nombre s'accroît nécessairement de toute façon dans la nouvelle Faculté des Sciences) sont déjà assez avancés pour servir avantageusement tels quels aussi bien à la formation des ingénieurs miniers qu'à celle des géologues. D'autre part, la bibliothèque, qui constitue l'outil indispensable dans les travaux de recherche, est déjà en partie organisée à l'Ecole Supérieure de Chimie. C'est l'une des principales raisons qui ont déjà permis d'obtenir les résultats indiqués précédemment.

La collection des minéraux

La collection des minéraux de l'Université Laval sera publique. On voit donc que, sans même tenir compte des arguments qui vont suivre, l'Université Laval serait, à son humble avis, hautement qualifiée pour espérer que les nouvelles fondations soient confiées à ses soins.

4o. Par ailleurs, si l'on examine comment on a logiquement procédé, aussi bien dans les autres provinces qu'aux États-Unis et en Europe, le voisinage du ministère des Mines semble indispensable à une école de génie minier. C'est ainsi que la meilleure école de génie minier du monde, le Royal School of Mines, est située à Londres; l'Ecole des Mines de France est à Paris; et, malgré l'établissement bien connu de Kingston, on trouve la plus grande école des Mines de l'Ontario à Toronto, où on a tenu à la placer juste à quelques pas du Parlement.

Cette importance de l'établissement d'institutions de ce genre dans les capitales s'explique aisément par le fait que, de l'avis de tous les experts en la matière, les liens les plus étroits doivent unir le personnel qui y enseigne aux services gouvernementaux. Une collaboration continue entre les uns et les autres est non seulement efficace, mais pratiquement indispensable pour le développement rationnel de l'industrie minière. Les experts attachés au ministère ne doivent-ils pas, en effet, faire bénéficier les étudiants de leur expérience pratique, en même temps que, d'autre part, les professeurs réguliers d'une Ecole des Mines apparaissent comme les conseillers naturels des techniciens du ministère?

7o. On peut maintenant remarquer

que les progrès scientifiques gigantesques réalisés depuis quelques années par l'Université Laval se sont effectués dans des conditions pénuiaires extrêmement défavorables et sont dus uniquement au dévouement général et continu de tout son personnel.

A Montréal

Alors que l'Université de Montréal, par suite des circonstances que l'on sait, émerge déjà au budget provincial pour des sommes considérables tandis que des écoles qui lui sont affiliées, Polytechnique et l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales reçoivent annuellement une subvention de \$330,000 (\$150,000 pour Polytechnique et \$180,000 pour l'Ecole des Hautes Etudes); Laval, la première université française du pays, ne reçoit de son côté, en dépit de nombreux déficits accumulés, que \$25,000 par année, en plus des \$50,000 qui sont versés pour l'Institut de Biologie (lequel comprend en particulier la Station biologique des Trois-Pistoles) et la modeste subvention de \$15,000 avec laquelle elle doit faire fonctionner toute l'Ecole forestière.

Malgré cela, grâce aux sacrifices ininterrompus du Séminaire de Québec, cette institution a pu s'affirmer au premier plan en Canada et à l'étranger. Les résultats obtenus du point de vue bourses, thèses, rayonnement en France, Angleterre, Allemagne et États-Unis de l'Ecole supérieure de chimie, dépassent de beaucoup, si l'on excepte l'Institut botanique de Montréal, tout ce qu'ont obtenu à date les autres institutions scientifiques canadiennes-françaises.

Si l'on songe que jusqu'en 1922 on n'avait pratiquement au Canada français aucune publication scientifique originale et si l'on considère d'autre part le travail gigantesque tant du point de vue quantité que du point de vue qualité, accompli depuis cette date par notre Ecole supérieure des sciences, on peut alors immédiatement se rendre compte de la contribution de premier plan apportée par cette institution à la science canadienne-française.

M. l'abbé Vachon

Cette contribution a d'ailleurs été universellement reconnue à l'extérieur dans les milieux scientifiques. Sans doute la renommée que s'est aujourd'hui acquise dans le pays l'Ecole supérieure de chimie est elle due pour une large part au prestige personnel de son directeur, M. l'abbé Alexandre Vachon, à qui ses qualités d'homme de science et d'organisateur ont valu les titres les plus élevés et les honneurs les plus appréciés dans les sociétés savantes du Canada et de l'étranger.

Mais il est, d'autre part, à noter que ces sociétés elles-mêmes, en rendant hommage à la haute valeur de M. l'abbé Vachon, ont voulu en même temps lui montrer comme elles appréciaient l'essor qu'il avait donné à la chimie au Canada en développant l'Ecole supérieure de chimie. C'est ainsi que le directeur de cette Ecole fut tour à tour appelé à la présidence générale des deux plus grandes associations de chimistes du Canada, la Canadian Institute of Chemistry, et la Canadian Chemical Association (M. l'abbé Vachon est d'ailleurs le seul Canadien français qui ait été président de cette dernière association) et qui fut délégué officiellement par elles à plusieurs reprises pour les représenter en Europe et aux États-Unis.

Parmi les autres hommages rendus à l'Ecole supérieure de chimie dans la personne de son directeur, mentionnons que ce dernier a reçu des doctorats de l'Université de Montréal et de l'Université d'Ottawa et qu'il occupe depuis 1928 le haut poste de directeur du Conseil national de recherches en même temps que depuis 1930 celui de directeur du Biological Board of Canada. Mais un témoignage particulièrement frappant de l'estime dans

laquelle les Canadiens Anglais des autres provinces tiennent l'Ecole supérieure des sciences de Québec, c'est la proposition spéciale que firent, en 1934, les doyens des deux Facultés des sciences de Toronto et de McGill, MM. Lash Miller et Johnson, invitant M. l'abbé Vachon, directeur de cette Ecole, à venir faire partie de la Société royale du Canada.

Boursiers canadiens-français

Ces marques d'appréciation ont également réjailli sur les gradués de l'Ecole supérieure de chimie. Qu'il suffise de mentionner le fait que sur les dix-sept bourses régulièrement données jusqu'à des Canadiens français par le Conseil national des recherches, quatorze ont été accordées à des gradués de l'Ecole supérieure des sciences. Ajoutons à cela qu'il en a été de même des deux seules bourses Rhodes en sciences pures dont ont bénéficié à date nos compatriotes. D'ailleurs, pour reconnaître les efforts de notre Ecole en même temps que la qualité de ses gradués, l'Université McGill a bien voulu cette année requérir les services de l'un d'eux comme démonstrateur à sa Faculté des sciences.

C'est dire que malgré des conditions pénuiaires plutôt défavorables, l'Université Laval a déjà rendu d'immenses services à l'éducation dans la province. Elle ne doute pas que le gouvernement lui en sache gré et elle espère qu'il profitera de l'occasion actuelle pour le reconnaître publiquement.

La façon dont elle a procédé en créant de toutes pièces une Ecole supérieure de chimie est une garantie des résultats qu'elle pourra obtenir si elle est chargée de l'organisation de nouvelles institutions.

Loin en effet de se contenter d'un enseignement plus ou moins élevé, distribué par des professeurs qui, dans ce nouveau domaine, n'auraient joui que de connaissances et d'une expérience forcément limitées, l'Université Laval a cru bon d'aller requérir à l'étranger les services des compétences expérimentées qui s'imposaient pour l'organisation chez nous d'un établissement vraiment supérieur.

C'est ainsi que des professeurs venus d'Europe ont pu procurer une bonne formation générale scientifique à un certain groupe de nos étudiants qui ont ensuite dirigé les meilleurs vers les Universités de France, d'Angleterre, de Suisse et d'Allemagne, afin de leur permettre de devenir d'excellents spécialistes. A leur retour, ces jeunes gens vraiment qualifiés, cette fois, se sont alors trouvés en mesure d'occuper avec autorité les chaires d'enseignement supérieur, forcément confiées dès le début à des étrangers.

A l'heure actuelle, tous les professeurs canadiens-français de l'Ecole supérieure de chimie, sans une seule exception, ont été formés de cette façon.

C'est incontestablement cette excellente formation de tous les professeurs de l'Ecole de chimie qui a assuré le succès et la réputation de cette institution.

Aussi l'Université Laval se glorifie-t-elle aujourd'hui d'avoir procédé comme elle l'a fait, et elle entend bien en user exactement de la même façon. La haute expérience qu'elle a maintenant acquise dans ce domaine la convainc nettement qu'il est impossible d'agir autrement si l'on veut s'imposer en face des autres institutions similaires. D'ailleurs, à une époque aussi grave pour l'avenir économique de notre peuple, on ne doit absolument rien négliger pour que cette nouvelle Ecole s'affirme dès ses débuts, dans tout le Canada, comme une institution de premier ordre.

La future école

Soit à quelque endroit où sera située la future école, il faudra, de toute façon, des terrains assez considérables aussi bien pour les constructions actuelles des nouvelles écoles que pour les agrandissements

subsequents qu'il faut forcément prévoir dans une province dont on ne saurait fixer de limites au développement minier.

À Québec, le terrain est absolument gratuit, puisque le Séminaire de Québec fournirait à l'Université Laval, pour les constructions nouvelles; les immenses et magnifiques terrains qu'il possède sur la terrasse Dandurand, où se trouve déjà l'Ecole supérieure de chimie et l'Ecole de génie forestier et d'arpentage. Ceci non seulement représente pour la province une économie actuelle extrêmement importante, mais élimine, en plus, toute inquiétude au sujet des extensions ou développements futurs. Le site qu'occupe, en effet, l'Ecole supérieure de chimie et l'Ecole de génie forestier et d'arpentage se prête à merveille, tant par sa future cité universitaire... Tout agrandissement qui pourrait s'imposer ne saurait créer la moindre complication, d'autant plus que la même économie irait sans cesse se répétant, par suite de la générosité et de la largeur de vue du Séminaire de Québec.

A Polytechnique

9o Il importe peut-être maintenant, avant de terminer, de répondre à une question qui semble devoir se poser au premier abord: "Est-ce que Polytechnique, constituée déjà une Ecole de génie, il n'y aura pas duplication en établissant ailleurs une école de génie minier?" L'objection est beaucoup plus apparente que réelle.

Elle s'était déjà posée d'ailleurs tout naturellement pour la première fois, lorsqu'il s'est agi de fonder l'Enseignement de génie forestier. Mais, à ce moment, l'avantage de

(Suite à la page sept)

PRENEZ LE BONHEUR

PAR LA MAIN

AVEC NENETTE ET RINTINTIN.

Un autre...

SPÉCIAL DE SKI LE SAMEDI APRÈS-MIDI

à partir du SAMEDI, LE 26 FEV.

Afin de permettre aux skieurs qui vont dans les Laurentides de commencer leur fin de semaine plus tôt et leur donner plus de temps pour skier le samedi après-midi, un nouveau train sera mis en service et circulera tel qu'indiqué ci-dessous:

Allez SAMEDI SEULEMENT	Retour	p.m.
12.30 Dép. Gare Windsor	Arr. 8.40	
12.36 Dép. Westmount	Arr. 8.32	
12.42 Dép. Montréal-Ouest	Arr. 8.25	
1.00 Dép. Avenue du Parc	Arr. 8.10	
1.08 Arr. Lesage	Dép. 7.54	
1.12 Arr. Shawbridge	Dép. 7.52	
1.21 Arr. Piedmont	Dép. 7.43	
1.29 Arr. Mont-Rolland	Dép. 7.35	
1.40 Arr. Ste-Marguerite	Dép. 7.25	
1.50 Arr. Val-Morin	Dép. 7.16	
1.55 Arr. Val-Devid	Dép. 7.12	
2.00 Arr. Préfontaine	Dép. 7.06	
2.05 Arr. Ste-Agathe	Dép. 7.00	
	p.m.	

Lunch en bolte, sandwiches, café, etc., en vente sur le train.

ALLEZ SKIER

DANS LES LAURENTIDES LE SAMEDI APRÈS-MIDI!

Cette année, le billet d'un jour aller et retour, pour le prix du BILLET SIMPLE, est délivré le samedi, aussi bien que le dimanche. De Montréal, le samedi, vous avez le choix d'un train du matin et de trois trains de bonne heure dans l'après-midi. Deux trains reviennent des Laurentides le samedi, sur la fin de l'après-midi, assez tôt pour la soirée en ville.

Tous renseignements des agents

Pacifique Canadien

COMMENT ACHETER

DU BOEUF DE QUALITÉ SUPRÊME

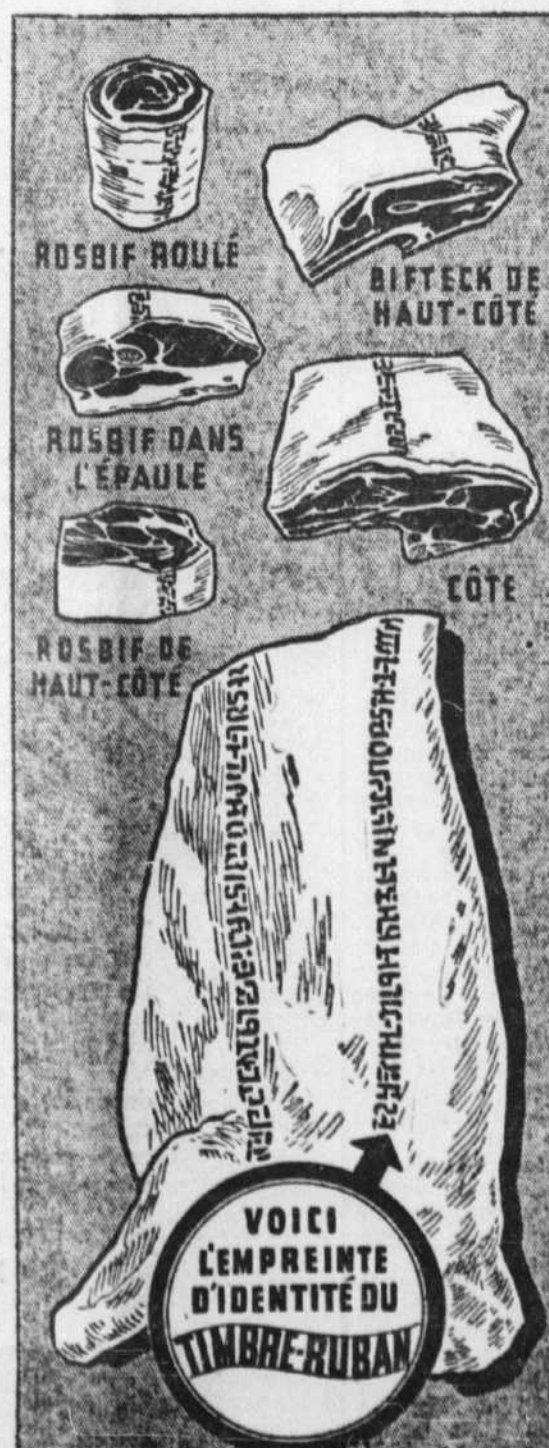
Il y a un moyen d'acheter du boeuf de qualité supérieure, de savoir que vous obtenez une valeur égale au prix que vous payez. C'est un moyen sûr et simple à la fois que vous donne, ici même, le Ministère fédéral de l'Agriculture. Vous pouvez acheter de ce boeuf de qualité supérieure en toute confiance en précisant la catégorie désirée.

Seul le boeuf de qualité supérieure est classifié selon les deux seules catégories établies par le gouvernement. "Le boeuf de "Choix" porte en rouge l'empreinte d'un timbre-ruban disposé de façon qu'une partie en reste visible sur chaque portion coupée. Le boeuf de qualité "Bonne" est marqué de même d'un timbre-ruban et en bleu. Pour avoir la certitude que vous obtenez bien du boeuf de qualité supérieure, voyez bien si la portion que vous achetez porte une partie de l'empreinte du timbre-ruban en rouge ou en bleu.

Ne prenez pas cette empreinte ronde de couleur pourpre pour l'une de celles dont il s'agit ci-haut. Celle-ci est faite sur le boeuf provenant des abattoirs soumis à l'inspection du gouvernement. Elle ne sert qu'à indiquer que le boeuf ainsi marqué est propre à la consommation.

Service des marchés
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE
Honorable James G. Gardiner, Ministre.

Precisez la catégorie et achetez avec confiance



MARQUE Rouge

Boeuf de "Choix", porte en rouge l'empreinte du timbre-ruban distinctif.

MARQUE Bleue

Boeuf de qualité "Bonne" porte en bleu l'empreinte du timbre-ruban distinctif.

L'Ecole des mines, de géologie et de métallurgie de Québec

(Suite de la page six)

posséder, à portée du ministère des Terres et Forêts, une institution théorique servant de complément naturel aux services de ce ministère, semble avoir suffi, à lui seul, à déterminer l'établissement, à Québec même, de l'Ecole en question, en dépit du fait qu'il s'agissait là d'une branche du génie.

Aujourd'hui qu'il existe déjà à Québec une école de génie, non seulement l'objection primitive a perdu de sa force, mais, en fait, le danger de duplication, comme on le verra par la suite, se trouve avoir complètement disparu.

Il ne saurait évidemment être question de duplication durant les deux premières années des cours, puisque, dans toutes les universités du monde, ces deux années, précédant en fait la spécialisation, sont communes à tous les étudiants qui se destinent aux carrières scientifiques. Elles sont les premières années de l'Ecole Polytechnique.

Restent les deux dernières années des cours, qui sont à proprement parler celles de la spécialisation.

Ici encore, il faut distinguer entre l'enseignement de la spécialisation elle-même, à savoir de la géologie, de la minéralogie et du génie minier, et celui des cours généraux indispensables à tout ingénieur, (ingénieur civil, ingénieur électrique, ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur minier, ingénieur forestier, etc.).

a) Pour ce qui concerne les premiers, les cours de géologie et celui de mines existant déjà ici ne sont sûrement pas inférieurs à ceux qui se donnent à Montréal, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, deux diplômés de l'Université de Montréal ont bien voulu profiter des bourses du gouvernement pour venir se spécialiser à Québec.

Quant au cours de génie minier, proprement dit, il suffit de visiter Toronto ou le Massachusetts Institute of Technology pour se rendre compte que ce cours sera pratiquement à créer, aussi bien à Québec qu'à Montréal. Donc, il ne saurait être question de duplication non plus de ce côté.

b) Restent enfin les cours de génie proprement dits, tels que résistance des matériaux, construction, etc. Ces cours se donnent à Montréal sans qu'on ait l'équivalent ici, mais il sera facile de s'entendre avec l'Ecole de Génie forestier, qui existe déjà à Québec, pour qu'un enseignement commun soit donné sous ce rapport aussi bien aux ingénieurs miniers qu'aux ingénieurs forestiers, ces derniers ayant eux aussi besoin, comme ingénieurs, de tous les cours de génie extérieurs à leur spécialisation.

Puis M. Gagnon cite de nombreuses statistiques.

M. Damien Bouchard

Je comprends, dit le chef de l'opposition, que le gouvernement s'est d'abord assuré des possibilités pour le trésor public de supporter les charges qu'on met sur les épaules de la province.

Le ministre des Mines a fait appel au patriotisme de toute la députation. Il s'est rendu compte des frais considérables que comporte une école qui soit à la hauteur de la situation. C'est lui qui prend les responsabilités du montant nécessaire à l'institution de cette école des mines.

Le parti libéral a fait quelque chose pour développer l'industrie minière dans la province et il l'a fait à un moment où c'était plus difficile qu'aujourd'hui: il a dû faire œuvre de pionnier.

Le ministre a dit qu'en 1925 la production des mines était de \$37,909 et qu'elle est maintenant de \$16 millions. Cela prouve donc que l'ancien gouvernement a développé complètement l'industrie minière.

Je crois à la nécessité de l'enseignement pratique, continue M. Bouchard. Plusieurs des maux que l'on attribue à l'industrie des Canadiens français sont dus au fait que nous avons trop retardé à donner à la jeunesse un enseignement pratique.

Le ministre a fait un discours pour établir que la vieille capitale est l'endroit idéal pour l'école des mines. Nous avons à décider pour notre part s'il est opportun de voter le montant demandé.

Je n'ai aucune hésitation à approuver la motion, et je fais des vœux pour que la nouvelle école de la vieille capitale donne tous les résultats attendus. Nous votons donc ce montant non seulement pour rendre hommage à l'Université Laval pour les services qu'elle a rendus, mais aussi parce que cette école est de nécessité pratique dans tous les domaines.

M. Bastien

Le député de Berthier dit qu'il a écouté avec attention le discours du ministre des Mines, et a cru à l'intention que le ministre avait des remords d'avoir enlevé l'école des mines à Polytechnique. Il cite un extrait d'un article de la Gazette en date du 4 février où le ministre aurait dit que la nouvelle école serait à Montréal.

M. Bastien. — Ce n'est pas une question de clocher ni de politicienne. Mais le ministre avait raison quand il disait qu'il allait donner Polytechnique de l'Ecole des mines.

Le député de Berthier ajoute que Montréal est le centre de recrutement par excellence pour les élèves. J'ajoute que le ministre a changé d'idée ou qu'il a été influencé. Il votera cependant pour le principe du bill.

M. Gagnon. — Je déclare de mon siège que j'ai toujours été en faveur que l'Ecole des mines soit dans la vieille cité de Québec. Je

dis cependant que je serai toujours heureux de continuer, dans la mesure des moyens qui sont à ma disposition, à aider l'Ecole Polytechnique pour l'amélioration de son outillage, etc. Si le député de Berthier veut faire une enquête sur la façon dont a été écrit l'article dont il a parlé, je lui aiderai et il verra que je n'ai jamais changé d'idée quant au site de la nouvelle école.

J'oublierai les petites taquineries du député de Berthier pour me rappeler que le chef de l'opposition n'a pas voulu pour sa part qu'il y ait de vote discordant sur cette question.

M. Larivière

M. Nil-Elie Larivière, député U. N. du Témiscamingue, prend ensuite la parole: En ma qualité de représentant du plus grand comté minier de la province, je veux ajouter ma modeste voix aux félicitations qu'il convient de faire au gouvernement pour son initiative. Il est possible qu'en siégeant en cette Chambre aux deux sessions de 1936 et à celle de 1937, j'aie pu, par ma faible voix, aider au réveil de l'enseignement minier. Je félicite aussi tous ceux qui écoutent en cette Chambre lorsqu'il s'agit d'industrie minière. Je fais un appel tout particulier à mes compatriotes de cette partie de la province de bien vouloir étudier attentivement cette industrie. On a décidé de faire enfin quelque chose. Si l'on compare ce qui a été fait dans le passé et ce que l'Union Nationale a déjà fait, je dis que nous faisons des progrès rapides. Je constate avec plaisir le réveil qui se fait. Et pour un gouvernement qui a une politique agricole avancée, cela est très bien, parce que nous verrons l'agriculture bénéficier de ces développements prodigieux dans les centres miniers. Le gouvernement d'Union Nationale nous a aussi donné des communications plus directes. Cela était nécessaire. En effet, si l'on tient compte des approvisionnements expédiés au Témiscamingue de janvier 1937 à octobre de la même année, on compte 9,000 wagons de marchandises dont 7,000 venaient de Toronto. Avec les communications plus directes par chemin de fer et par les routes, comme la route Montréal-Mont-Laurier-Senneterre, les districts miniers ont aussi hérité de l'U. N., de développements d'électricité plus avantageux, et cela, contrairement à ce qu'on dit, l'an dernier le député de Québec-Est, mais je demanderais au ministre des Mines d'étudier un peu l'effet que cette loi a eu sur la prospérité.

Il y a un nombre de prospecteurs qui ne sont pas satisfaits et j'invite le ministre des Mines à recevoir des délégations de prospecteurs et de leur suggérer ce qui serait propre à faire pour améliorer leur situation en vertu de ce bill no 5.

Le député du Témiscamingue parle ensuite des insoupçonnables richesses du sous-sol de son comté. Il montre à la Chambre des échantillons du soufre d'Aldermar comparable à celui du Texas, des échantillons de fer, etc.

"Il est bon, ajoute-t-il, que l'on fasse de l'enseignement minier chez nous. Les propriétaires de mines, faute de trouver des compétences dans la province, préfèrent à nos citoyens des gens venus d'Europe. Mais grâce à l'Union Nationale, nous sommes maintenant la seule province où il y aura une mine-école, une école des mines, et une école pour techniciens miniers".

Sur ce, les résolutions sont rapidement adoptées, et comme les dispositions qu'elles contiennent sont les mêmes que le bill lui-même, le bill est aussi adopté en troisième lecture.

L'aide à la jeunesse

M. J. Bilodeau, ministre du Commerce et de l'Industrie, propose ensuite qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme en comité plénier pour étudier les résolutions du bill no 29, intitulé: "Loi de l'aide à la jeunesse".

M. Duplessis. — Je comprends que plusieurs députés veulent prendre leur train à 6 h. Comme nous avons bien travaillé et que l'opposition n'a pas parlé trop longtemps... M. Bouchard. — C'est le gouvernement qui a parlé trop longtemps aujourd'hui.

A mardi

M. Duplessis. — Nous allons donc avoir mardi de comité avant mercredi prochain. Nous sommes à la dernière semaine où nous ajournons ainsi le jeudi jusqu'à la semaine prochaine.

Sur ce, la Chambre s'ajourne à mardi, à 3 h.

Lord et lady Plunket se tuent dans un accident d'avion

Une troisième victime

Los Angeles, 25 (A. P.). — Lord et lady Plunket et le pilote T. S. Phillips se sont tués, hier, lorsque l'avion qui les transportait s'est écrasé à un peu plus d'un mille de l'aéroport Hearst, à San-Louis, Ohio. C'est ce qu'annonce M. Joseph Willicombe, secrétaire de William Randolph Hearst. Une quatrième personne qui se trouvait dans l'appareil, M. James Lawrence, d'Hollywood, est grièvement blessée. Lord Plunket, sa femme et leur compagnon se rendaient au rang de Hearst à San-Simon. On attribue l'accident à un épais brouillard. L'avion détruit appartenait aux journaux qui exploitent Hearst à Los Angeles et à San-Francisco. Le baron de Plunket était arrivé à Los Angeles avec sa femme, il y a deux semaines. C'était un noble irlandais.

Les protestations des Syndicats contre les bills 19 et 20

Les syndicats catholiques "appréhendent la destruction des organisations ouvrières" — Le gouvernement devrait donner le bon exemple — Le mémoire des internationaux

Québec, 25 — Le premier ministre, M. Duplessis, le ministre du Travail, M. William Tremblay, et le chef de l'opposition, M. T. D. Bouchard, ont reçu hier nombre de protestations de la part des syndicats contre certaines dispositions des bills 19 et 20.

Les organisateurs des syndicats catholiques de la province ont tenu une réunion d'urgence hier après-midi à leurs quartiers-généraux de la rue Demontigny, sous la présidence de M. Alfred Charpentier, président de la C. T. C. C. A l'issue de leur réunion, ils ont adressé à MM. Duplessis et Tremblay le télégramme suivant:

"Les organisateurs des syndicats catholiques de la province, réunis ce matin à Montréal, ont protesté énergiquement contre l'adoption par le gouvernement des amendements aux lois des salaires aux ouvriers et des salaires raisonnables sans avoir consulté les syndicats catholiques, tel que convenu. Les associations protestent contre l'exception des travaux publics à ces législations, contre l'ingérence excessive du gouvernement et la conclusion, la sanction et l'abrogation des contrats collectifs contre l'absence de distinction; le libéralisme de travail et atelier fermé. Elles appréhendent la destruction des organisations ouvrières par ces mesures trop radicales."

Le conseil provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada a également tenu une réunion d'urgence hier au Monument national. A l'issue de leur réunion, les internationaux ont publié le mémoire suivant:

"L'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail au Canada a déjà fait parvenir un télégramme à l'honorable Duplessis et un autre à l'honorable Tremblay, les deux libellés de la même façon et se lisant comme suit:

"Apprenons par journaux que bills 19 et 20, amendant nos salaires ouvriers et raisonnables, ont été soumis à l'Assemblée législative hier. Prière d'envoyer copies françaises et anglaises pour l'étude. L'Exécutif provincial du Congrès des Métiers anticipait avoir occasion d'étudier ces bills avant présentation, tel qu'entendu lors de notre dernière entrevue. Nous donnons l'occasion de soumettre vos vues du Travail Organisé avant que ces amendements soient adoptés?"

Gustave FRANCO,

Président Exécutif provincial du Congrès.

Ces télégrammes, comme on le voit, exprimaient tout simplement le vœu que le travail organisé ait l'occasion de soumettre ses vues relativement aux modifications projetées aux lois des conventions collectives de travail et des salaires raisonnables. En dépit de cette demande, bien "raisonnable" en soi, les bills 19 et 20 ont été adoptés en troisième lecture par la Chambre. S'il faut qu'ils soient également passés en vitesse au Conseil législatif, cela signifiera tout bonnement que l'opinion de ceux qui sont le plus adversement affectés par ces amendements ne compte pratiquement pour rien auprès de nos législateurs.

"Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada a donc le devoir de protester contre l'exception dont doivent désormais bénéficier les travaux gouvernementaux par le fait de n'être pas assujettis aux conventions collectives de travail ou aux ordonnances de l'Office des salaires raisonnables, lesquels fixent déjà des salaires beaucoup trop bas. Il y a plus. Les mots "aucun décret ou ordonnance ne s'applique et ne s'est appliqué antérieurement" auront pour effet de faire perdre de nombreux milliers de dollars en arriérés de salaire à un grand nombre d'ouvriers — ceux des métiers de la construction, entre autres — qui avaient été payés selon un taux inférieur à celui fixé par une convention collective de travail et dont les causes sont actuellement pendantes devant nos tribunaux.

"Nous sommes d'avis, et nous ne sommes pas les seuls, que le gouvernement devrait donner le bon exemple et payer pour ses travaux, exécutés soit par ses divers départements, soit par les entrepreneurs engagés par contrat dans des entreprises gouvernementales, des salaires même supérieurs à ceux actuellement payés dans des entreprises privées. Et pourquoi, en outre, donner un effet rétroactif de quatre mois aux conventions, décrets ou ordonnances? C'est pour le moins étrange, exagéré, impraticable et, disons-le en toute sincérité, cela frise le ridicule de très près.

"Les amendements apportés aux articles 7 et 8 de la loi des conventions collectives de travail consacrent un principe contre lequel nous élevons fortement, car il donne des "pouvoirs dictatoriaux" au lieutenant-gouverneur en conseil, en l'espèce au gouvernement, qui lui permet de décider ex-cathedra les salaires et les conditions de travail des salariés du Québec, tout en s'en exemptant lui-même.

"L'amendement apporté à l'article 39 sonne le glas funèbre de l'atelier d'union, connu généralement sous le nom d'atelier fermé; nullifie les contrats collectifs de travail intervenus librement entre patrons et employés. C'est une attaque aux droits primordiaux des deux parties intéressées; c'est rendre possible des pénalités prévues par la loi tout employeur qui refusera d'engager un ouvrier par ce qu'il ne fait pas partie d'une association ouvrière, en dépit du fait qu'il sera préalablement engagé à n'employer que les membres d'une association particulière.

"Ce que le Travail organisé réclame, et réclame encore, c'est le droit d'association. Cet amendement le lui enlève, de façon indirecte, il est vrai, mais absolue. L'ouvrier sera, alors en droit de se demander: "Pourquoi ferais-je partie d'une association ouvrière si elle ne me protège d'aucune façon?" Ce raisonnement n'en serait pas moins

faux, dans une certaine mesure, car si les associations disparaissaient, les salaires tomberaient immédiatement, seraient tout de suite avilis par le patronat, en dépit de toute la législation soi-disant sociale inscrite en nos Statuts.

"Lors de la dernière session législative, la loi des salaires raisonnables a été adoptée en grande vitesse et sans que les intéressés aient été préalablement consultés à son égard. Il en est résulté, entre autres choses, que l'Office des salaires raisonnables, devant l'exemple donné en si hautes sphères, a son tour, "railroadé" l'ordonnance no 4 qui, à la dernière minute, fut pour ainsi dire suspendue pour une période indéterminée et non sans avoir, lors de son apparition, soulevé un tollé général. En sera-t-il maintenant de même pour les modifications collectives de travail et des salaires raisonnables?"

"Pourquoi, en définitive, ne pas donner aux intéressés l'occasion d'étudier ces amendements, de soumettre leurs points de vue sur telle ou telle partie desdites modifications envisagées? Y aurait-il, par hasard, péril en la demeure? On est aujourd'hui en droit de se demander s'il y a réellement angoisse sous roche et à quelle coterie de gens profitera ce sabotage imprévu de notre législation sociale. Et qui a préparé ces amendements? Émanent-ils du ministère du Travail ou bien viennent-ils directement du bureau de l'assistant-procureur général, là où ils auraient été mijotés à l'insu du ministre du Travail lui-même? "Le Comité exécutif de la Fédération provinciale du Travail s'est, aujourd'hui même, réuni d'urgence et endosse pleinement les opinions exprimées ci-dessus. Il y ajoute sa protestation énergique contre ce qui lui semble être un abus de pouvoir inqualifiable de la part du gouvernement de Québec."

Le conseil des métiers de la construction et les syndicats qui le composent ont également fait tenir leur protestation au premier ministre, au ministre du Travail et au chef de l'opposition.

Voici le texte du télégramme: "Protestons énergiquement contre dispositions 5 et 6 du bill 19 et contre dispositions du bill 20. Le Conseil des métiers de la Construction des syndicats catholiques de Québec Inc. et les syndicats suivants:

"Le Syndicat national catholique des peintres de Québec; Le Syndicat national catholique des maçons de Québec; Le Syndicat national catholique des charpentiers menuisiers; Le Syndicat national catholique des plâtriers du Canada; Le Syndicat national catholique des briquetiers maçons du Canada; La Fraternité des plombiers électriciens de Québec; L'Union nationale catholique des ferblantiers couvreurs de Québec; L'Union nationale catholique des ingénieurs mécaniciens de Québec."

Le congrès de l'enseignement technique

Paris. — Conformément aux décisions prises par le Congrès de Rome de 1936, le prochain Congrès international de l'enseignement technique se tiendra à Berlin, du 25 au 29 juillet.

Dès maintenant, et jusqu'au 1er mai, le secrétariat du Bureau international de l'enseignement technique, 2, Place de la Bourse, à Paris, recevra tous les rapports et communications se rapportant aux différents questions portées à l'ordre du jour; les adhésions et souscriptions seront reçues jusqu'au 15 juin.

Le Dr Eugène Bissonnette

Québec, 25 (D. N. C.). — M. le Dr Eugène Bissonnette, de cette ville, a été nommé temporairement médecin de l'Hôpital civique, en remplacement du Dr Valmont Martin, décédé mercredi. L'une des attributions du directeur du service municipal d'hygiène est en effet le soin des malades de l'Hôpital civique.

Faits divers

Le procès d'Emile Gagné

Québec, 25 (C. P.). — On a décidé hier d'instruire au prochain terme de la Cour du Banc du Roi le procès d'Emile Gagné, cordonnier de La Tuque, accusé du crime d'incendier à la suite de l'incendie qui a menacé la vie d'une femme et de six de ses enfants au mois de décembre dernier. La caution a été fixée à \$3,000.

Gagné est accusé d'avoir mis le feu à la maison de bois où demeurait Emile Faucher qui attend en prison la continuation de son procès sur l'accusation d'avoir tenté de tuer sa femme et ses six enfants. A l'enquête préliminaire Faucher a témoigné qu'il avait offert \$200 à Gagné pour mettre le feu mais que ce dernier avait refusé.

La police dit que Faucher voulait brûler sa maison pour toucher une assurance de \$2,000 qu'il avait prise sur ses enfants trois semaines avant l'incendie.

Louis Tansky témoigne

Le témoignage le plus important de la journée d'hier, au procès des faussaires tenu aux Assises criminelles, fut sans contredit celui de Louis Tansky, le principal témoin de la Couronne et l'un des complices auquel on a promis l'impunité. Ce dernier a parlé pendant plus de trois heures, relatant de fil en aiguille la façon d'opérer des faussaires, sa propre activité dans l'affaire, celle du condamné Signer.

Tansky était, à son dire, le lieutenant de Signer, c'est avec lui qu'il partageait les "bénéfices". Un autre témoin, François Benoit, frère d'Exilaphat Benoit, condamné à être pendu pour le meurtre d'Hya-cinthe Côté, déclara avoir donné un chèque de \$30 à son avocat à titre d'honoraires pour le procès de son frère, mais il fut fort surpris de voir que son compte de banque avait été débité; mais Signer avait habilement majoré le chèque.

Skieur blessé au lac Beauport

Québec, 25 (D. N. C.). — M. Jacques Fortier, fils du Dr Emile Fortier, de Québec, a été victime d'un accident hier au lac Beauport. M. Fortier faisait du ski avec un groupe d'amis, au Mont Saint-Castin, lorsqu'il fit une chute et s'infligea une fracture de la jambe. L'ambulance de la maison Germain Lépine appelée sur les lieux transporta la victime à l'hôpital.



3ème Tournée Européenne

annuelle — avec escorte

Aller et retour à bord du super-paquebot

Emp. of BRITAIN

en troisième

De Montréal et Québec

le samedi 25 juin

48 jours dont 38 en Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse, Italie, France (6 jours à Paris)

Tous frais \$500. compris

VOYAGE ABREGE

5 semaines — le tout comme ci-dessus, moins la Suisse... \$450.

Programme et inscription

Le DEVOIR-VOYAGES

430 Notre-Dame est - Montréal

Tél. BELAIR 3361

AU NATIONAL SPORTSMEN'S SHOW



La forêt de la province de Québec est démantelée à New-York dans cet exhibit de la province qui attire une grande foule au National Sportsmen's Show qui se déroule à l'heure actuelle dans la capitale américaine. La photographie mon-

tre le fameux guide Jos. Ste-Marie du Parc National des Laurentides et l'Indien Montagnais "8-Nus Atta-S-Piskar", qui veut dire "Celui qui chasse dans les ténèbres". (Photo Office Provincial du Tourisme)

Le feu à St-Romuald

Québec, 25 (D. N. C.). — Le feu a causé de sérieux dégâts, hier après-midi, à Saint-Romuald, à la résidence de M. Joseph Laplante, peintre, 1 rue Sainte-Marie. L'incendie, dont on ne connaît pas la cause, origina vers deux heures et dix et dura plus d'une heure. Quinze pompiers volontaires dirigés par M. Arthur Paquet, combattirent les flammes qui détruisirent le deuxième étage de la propriété de M. Laplante.

Au moment du feu, M. et Mme Laplante étaient sortis et leurs enfants étaient absents de la maison.

Feu M. Gérard Cloutier

Québec, 25 (D. N. C.). — M. Gérard Cloutier, comptable au département du vérificateur de la province, est décédé à 32 ans et 4 mois. Il était le fils de M. et Mme Georges Cloutier et le gendre de M. Edgar Vézina, vérificateur général de la province.

Fédération des Liges du Sacré-Coeur de Montréal

Ce soir, à 8 heures précises, dans la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception, 4210, rue de Bordeaux, près Rachel, réunion de tous les directeurs et présidents des liges du Sacré-Coeur de Montréal. Les autres officiers sont aussi invités mais n'auront pas droit de prendre part aux délibérations. On traitera de la participation de Montréal au Congrès eucharistique de Québec et des différentes comités d'action catholique récemment constitués. Mgr Conrad Chaumont, P. A. V. G., directeur de l'action catholique, présidera.

ABBEY'S
POUR RÉGULARITÉ

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. LABRECQUE, I.C.A.
J. GAILLARD, I.C.A.
J. P. PAPIRE, I.C.A.
ARPENTEURS-GEOMETRES

INGENIEURS-CONSEILS

LES INGENIEURS ASSOCIES LIMITE
100, RUE ST-JACQUES - MONTRÉAL
PLATEAU 3451-3452 - EDIFICE THEMIS

P.-A. Gagnon

Comptable Agréé
Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 OUEST, RUE CRAIG
Tél. HARBOUR 5990

Téléphone: HARBOUR 1553

Léon-A. Hurtubise

C.P.A.
Comptable public licencié
60 St-Jacques O. - Montréal

LaRUE & TRUDEL

Comptables agréés - Chartered Accountants
J. Arthur LaRue, C.A. Maurice Chartré, C.A.
A. Emile Beauvais, C.A. Jean-Paul Gauthier, C.A.
Maurice Boulanger, C.A. Jacques Lalue, C.A.
Léon Roussin, C.A. Léon P. Blais, C.A.
Paul Hout, C.A. Roland Chagnon, C.A.
Dollard Hout, C.A. Paul-E. Brunet, C.A.
R.-A. Houdon, C.A. René Barrière, C.A.
Montréal - Québec

CLAVIGRAPHES

CLAVIGRAPHES
Underwood, Remington
Royal
Régulateurs et portatifs
Calculatrices et Dupli-
cateurs - Service et accessoires.
N. MARTINEAU & FILS
1019 rue Bleury BE. 2318

AVOCATS

HORACE LABRECQUE

COURTIER EN ASSURANCE
Nous invitons les Communautés Reli-
gieuses à se prévaloir de nos services
particuliers.
441 St-François-Xavier - Montréal
Tél. MARQUETTE 2383-2384

MAURICE DUPRÉ, C.R.

AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, de Billy, Prévost et Home
80 rue St-Pierre
Téléphone: 2-4778* - Québec

ANATOLE VANIER, C.R. GUY VANIER, C.R.

AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HARBOUR 2841

BREVETS D'INVENTIONS

MANUEL DE L'INVENTEUR

GRATIS
ALBERT FOURNIER
934 ST-CATHERINE EST - MONTRÉAL

INVENTIONS

Protégées en tous pays
Demandes de brevets traitant des
Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1255 rue Université, Montréal

MARQUES DE COMMERCE

Protégées en tous pays
Demandes de brevets traitant des
Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1255 rue Université, Montréal

COMPTABLES

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs
J. Charles Anderson, L.L.C.
Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.L.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.
84, Notre-Dame ouest - LA. 2412

Edmond Caron, B.A., L.S.C.-C.A.

Licencié en sciences comptables
Comptable agréé - Chartered Accountant
Spécialiste en Impôt sur le Revenu
59 rue St-Jacques HARBOUR 3635
159, rue Alexandre TROIS-RIVIERES

ENCADREURS

Wisintainer & Fils

908 BUL. ST-LAURENT
LES ENCADREURS
MANUFACTURIERS
Moulures - Cadres - Miroirs
Réparation de cadres et miroirs
Lanc. 2264*

LA VIE SPORTIVE

Johnny Gagnon évite un échec au Canadien

Les Bruins ne doivent aimer à rencontrer les Habitants de Cecil Hart car les joueurs du Bleu Blanc Rouge semblent être le club qui puisse mettre fin aux séries de victoires du club Boston. Le 6 décembre dernier le club d'Arthur Ross voyait le Bleu Blanc Rouge arrêter la marche victorieuse après six victoires consécutives et hier soir le tricolore a joué le même tour aux représentants du Massachusetts, lorsque les Habitants ont fait partie nulle de 1 à 1 avec les Bruins après une période supplémentaire.

Leroy Goldsworthy, un ancien équipier du Canadien, et Johnny Gagnon, le "chat noir" de Chicoutimi, ont été les compteurs de la soirée, le premier enregistra le but initial de la partie en faveur du Boston dans la première période tandis que l'ailier du Canadien égalisa le score au milieu de la troisième manche et malgré les efforts répétés des deux côtés l'on a été dans l'impossibilité de briser l'égalité car les honneurs furent également partagés dans la période supplémentaire.

La suite d'hier soir, qui réunissait plus de six mille personnes au Forum, fut très intéressante et donna lieu à une lutte serrée et les spectateurs ne regretteront certainement pas leur soirée. La joueuse dévouée de la défense et six punitions seulement furent infligées par les arbitres Dye et Campbell mais l'une de celles-ci fut coûteuse pour le Boston car c'est pendant que Shore était au banc du pénitencier que Gagnon parvint à éviter un échec pour les Habitants.

Les Bruins ont su mettre à profit le système défensif hier soir car après avoir pris l'avantage les gars de Ross se mirent à protéger les filets de Thompson et les équipiers du Canadien devaient se contenter de loin dans l'espoir de placer le caoutchouc dans les filets des Bruins et ce n'est qu'après que Gagnon eut déjoué Thompson que les visiteurs laisserent leurs tactiques de côté dans l'intention de prendre de nouveau le dessus mais Cude veillait au grain et toutes les attaques des visiteurs restèrent sans résultat.

Gettiffe réussit à placer le disque dans les filets du Canadien mais comme l'arbitre avait au préalable fait résonner son sifflet le but ne fut pas accordé malgré les protestations des visiteurs et du gérant Ross.

Les Tabitans ont été malchanceux près des buts des Bruins et plusieurs belles chances furent ratées à cause du manque de précision de la trop grande anxiété de compter mais comme le Canadien a réussi à faire match nul les supporters des Habitants semblaient être satisfaits.

Armand Raymond a fait ses débuts locaux avec le Canadien hier soir et il a créé une excellente impression.

Composition des équipes:

BOSTON — Buts: Thompson; défenses: Shore et Portland; centre: Cowley; ailes: Gettiffe et Sands. Subs: Clapper, Hollett, Weiland, Goldsworthy, Jackson, Pettenger, Schmidt, Dumari, Bauer.

CANADIEN — Buts: Cude; défenses: Buswell et Burke; centre: Haynes; ailes: Gagnon et Brown. Subs: Raymond, Goupille, Joliat, Desjardis, Lépine, Wilson, Lorrain, Demers, Mantha.

Arbitres: Clarence Campbell et Babe Dye.

Première période
1-Boston: Goldsworthy (Weiland-Pettenger) 14.30
Punitions: Goupille, Hollett.
Deuxième période
Pas de point.
Punition: Gettiffe.
Troisième période
2-Canadien: Gagnon (Mantha-Raymond) 9.52
Punitions: Shore, Lépine.
Période supplémentaire
Pas de point.
Punition: Gettiffe.

Autre match entre Amhara et Madison

Zelis Amhara est un athlète qui n'aime pas à remporter des victoires par disqualification et lorsque, la semaine dernière, l'arbitre Legault le déclara vainqueur contre Madison, au marché Saint-Jacques, après que l'Irlandais eut porté un coup bas, le vaillant athlète de Chicago déclara un nouveau match avec Madison; le promoteur Lamontagne s'est immédiatement rendu à sa demande et, lundi soir prochain, ces deux poids mi-lourds se rencontreront de nouveau dans la finale au marché Saint-Jacques et le combat promet d'être intéressant.

Les membres de la Commission Athlétique de Montréal ont sanctionné cette rencontre, mais l'on verra à ce que Madison mette de côté toutes tactiques déloyales; sans cela il sera suspendu pour une période assez prolongée. Des instructions sévères seront données à l'arbitre.

En semi-finale, Graham Stockton venant de prendre aux prises avec Clément Durocher et ceux qui ont déjà vu ces deux luteurs aux prises sont assurés d'une fameuse rencontre lorsqu'ils se rencontreront. Dans les deux autres rencontres qui compléteront ce fameux programme verront quatre solides luteurs en action. Jack Larouche et Jack Riley en viendront aux prises dans le trente minutes spécial, et ici encore les amateurs sont assurés d'un combat élevant, pendant qu'en préliminaire Jerry Neider est opposé à Jack Remillard.

Les Maroons ont annulé avec Détroit

Détroit, 25 — Les Maroons ont fait preuve de beaucoup de courage hier soir alors que le club de Tommy Gorman était aux prises avec les Ailes Rouges de Jack Adams car après avoir eu le dessous en deux circonstances le Montréal a bataillé sans répit pour égaliser le score et grâce au but enregisté par Dave Trotter, trois minutes avant la fin de la troisième période les Montréalais ont pu éviter l'échec. La période supplémentaire n'a apporté aucun changement et les deux équipes ont quitté la glace sur un pied d'égalité avec un résultat de 2 à 2.

C'était la troisième fois en cinq parties que les deux clubs bataillaient sans résultat. Maroons ont gagné les deux autres parties.

Les Red Wings luttaient avec acharnement pour rejoindre les Eperviers Noirs de Chicago, qui sont en troisième position de la section américaine. Les Maroons ont enfin réussi à obtenir un point dans le classement; ils avaient perdu leurs huit dernières parties.

Lewis ouvrit le bal pour le Detroit au début de la première période alors que Trotter était au pénitencier. Six minutes plus tard, Runge égala, déjouant Norme Smith sur un lancer de loin.

Après que Ron Hudson eut porté le score de 2 à 1 pour Detroit, après 11 minutes de la troisième période, Trotter réussit à déjouer Smith, d'un lancer à bout portant, alors qu'il ne restait que trois minutes de jeu. Beveridge fut invincible dans la supplémentaire.

Alignement des équipes:

MAROONS — But, Beveridge; défenses: Wentworth et Evans; centre: Gracie; ailes: Marker et Northcott. Substituts: Shields, Robinson, Ward, Trotter, Shannon, Blinco, Grogan, D. Smith, Runge.

DETROIT — But, N. Smith; défenses: Young et McDonald; centre: Lewis; ailes: Hudson et Howe. Substituts: Goodfellow, Aurie, Barry, Lamb, Liscomb, Wares, Kilrea, Motter, Bowman.

Arbitres: Ion et Mitchell.
Première période
1. Detroit, Lewis (Motter-Howe) 5.13
2. Maroons, Runge (D. Smith) 6.13
Punitions: Trotter, Northcott.
(Un lancer de punition fut accordé à Detroit lorsque Northcott retint la rondelle).
Deuxième période
Pas de point.
Pun.: Aurie (2), Lewis, Gracie, Young, Runge.
Troisième période
3. Detroit, Hudson (Howe-Goodfellow) 11.15
4. Maroons, Trotter (Marker-Shields) 17.00
Punition: Northcott.
Période supplémentaire
Aucun point.
Punition: Aucune.

Le hockey professionnel et amateur

HIER SOIR — LIGUE NATIONALE
Canadien 1, Boston 1.
Maroons 2, Detroit 2.
Rangers 6, Chicago 3.
LIGUE PROVINCIALE (éliminatoires)
Sherbrooke 3, Granby 0 — Sherbrooke gagne la série de 2 matches, 13-10.
Iberville 8, Champlain 2 — Iberville gagne la série de 2 matches, 14-5.

CE SOIR — Date libre.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE									
Section canadienne									
	J	G	P	N	P	C	P	P	P
Toronto	39	10	12	8	113	99	46		
Canadien	39	18	14	9	102	103	41		
Américain	36	13	14	9	76	76	35		
Maroons	39	10	24	5	81	113	25		
Section américaine									
	J	G	P	N	P	C	P	P	P
Boston	40	26	9	5	110	73	37		
Rangers	39	22	12	5	122	74	40		
Chicago	41	11	21	9	79	118	31		
Detroit	39	9	20	10	75	102	28		
LIGUE INTERNATIONALE-AMERICAINE									
Section est									
	J	G	P	N	P	C	P	P	P
Philadelphie	37	21	15	6	101	76	43		
Providence	36	17	13	6	76	61	40		
New Haven	38	12	21	5	72	89	29		
Springfield	38	8	25	7	75	109	23		
Section ouest									
	J	G	P	N	P	C	P	P	P
Cleveland	37	19	10	8	88	85	46		
Syracuse	37	17	15	5	109	96	39		
Pittsburg	36	17	12	6	68	73	40		
LIGUE INTERCOLLEGIALE									
Section canadienne									
	J	G	P	N	P	C	P	P	P
McGill	9	8	1	0	72	13	16		
Queen's	10	8	2	0	47	33	16		
Toronto	8	5	2	0	38	25	11		
U. de M.	9	1	8	0	22	57	2		
Section américaine									
	J	G	P	N	P	C	P	P	P
Dartmouth	8	5	3	0	54	48	10		
Harvard	8	2	5	1	25	36	5		
Princeton	7	2	4	1	21	20	3		
Yale	7	1	5	1	23	32	3		

Dernière offre du Valleyfield

Le club Valleyfield a télégraphié aux Olympiques de Boston, leur faisant sa "dernière offre" pour régler leur dispute à propos des matchs de leur série éliminatoire. Boston a gagné deux matchs et Valleyfield un depuis le début de la série, mais Valleyfield a logé un projet des trois joutes, disant que les Olympiques s'étaient servis de trois joueurs non éligibles. Les Olympiques ont répliqué qu'ils abandonneraient la ligue si les matchs étaient rejétés.

Hier soir, le Valleyfield a offert de rejouer le deuxième et le troisième matchs, dans lesquels chaque club a gagné une fois. D'après l'offre, la deuxième joute serait disputée à Valleyfield le 6 mars et la troisième à Boston deux ou trois jours plus tard. Si un match de plus était nécessaire, il aurait lieu à Valleyfield le 6 mars.

Les Rangers ont battu le Chicago

New-York, 25 (P.A.) — Les Rangers ont retrouvé leur allure victorieuse en écrasant hier soir les Black Hawks de Chicago par 6 à 3, la recrue Clint Smith allumant l'étincelle en comptant deux buts à la première période pour donner aux locaux une avance qu'ils gardèrent jusqu'à la fin.

Lynn Patrick fournit lui aussi un brillant effort pour les vainqueurs, avec un but et deux assistances. Paul Thompson fut la ve-

dette de la résistance du Chicago, comptant les deux premiers buts de son équipe.
RANGERS — But, Kerr; défenses: Pratt et Coulter; centre, C. Smith; ailes: Dillon et Patrick. Substituts: Heller, Shibicky, M. Colville, N. Colville, Watson, Keeling, Cooper, Hextall, Kirk.
CHICAGO — But, Karakas; défenses: Seibert, Wiehe; centre, Romnes; ailes: Connolly et Thompson. Substituts: Shill, McKenzie, March, Gotselg, Levinsky, Trudel, Voss, Jenkins, Dahlstrom.
Arbitres: Ag. Smith et Bert McCaffrey.

Première période
1. Rangers, Smith (Patrick-Dillon) 3.22
2. Rangers, Smith (Patrick-Heller) 13.06
Punitions: Hextall, Levinsky.

Deuxième période
3. Rangers, M. Colville (Heller) 5.27
4. Chicago, Thompson 13.37
5. Rangers, Pratt (N. Colville, M. Colville) 14.11
6. Rangers, Shibicky 15.03
Punitions: Shill, Watson.

Troisième période
7. Rangers, Patrick (Coulter) 7.48
8. Chicago, Thompson (Gotselg-March) 14.42
9. Chicago, Shill (Dahlstrom-Trudel) 16.04
Pun.: Shibicky, Watson.

Deux parties pour Varsity

Malgré qu'il soit hors de la course au championnat de la ligue Internationale Intercollegiale le club de l'Université Varsity devra jouer deux parties demain et lundi, alors que demain après-midi il sera aux prises avec l'Université de Montréal et que lundi soir il fera face au McGill. Ces deux joutes auront lieu au Forum.

La finale de la Ligue Mont-Royal

Les clubs Iberville et Montefiore se rencontreront dans la série finale de la ligue Intermédiaire Mont-Royal car ces deux équipes se sont qualifiées pour se disputer le championnat de cette ligue à la suite de

leur victoire d'hier soir à l'Arena de Saint-Laurent.
Le club Iberville a vaincu le Champlain par 8 à 2 pour remporter la série par 14 à 5 tandis que le Montefiore a fait partie nulle avec St-Lambert pour gagner la semi-finale par 13 à 11.

St-Jacques contre St-Lambert

Les clubs Saint-Lambert et Saint-Jérôme se rencontreront ce soir à l'Arena de l'Académie Roussin dans la deuxième partie de la série finale pour le championnat de la ligue Intermédiaire Montréal.

Le Saint-Jérôme est sorti victorieux de la première partie par un résultat de 4 à 1 et il ne lui faut plus qu'une seule autre victoire pour se qualifier pour les séries du championnat provincial.

Au cas où une troisième partie serait nécessaire elle aura lieu à Saint-Jérôme dimanche après-midi.

Bonnes conditions pour le ski

Les conditions seront bonnes pour le ski dans le Nord, en fin de semaine, pourvu que la température se maintienne, déclare M. O. A. Trudeau, agent de district du Canadien National. Tous les rapports reçus des agents du réseau national à St-Sauveur des Monts, Shawbridge, Morin Heights et Rawdon mandent qu'il est tombé cinq pouces de neige depuis mardi dernier. Une épaisseur de 51 pouces de neige recouvre maintenant tous les champs de ski de cette région. Le thermomètre marque 26 au-dessus de zéro et le temps est clair, ajoute M. Trudeau.

Les rapports reçus de la région du mont Mansfield indiquent que les champs de ski de cette région sont recouverts de 10 pouces de neige à la base et de 40 pouces au sommet du mont. Le temps est nuageux avec de légères chutes de neige et le thermomètre marque 24 degrés au-dessus.

(Suite à la page 11)

UN AUTRE

triomphe pour la Sunoco Bleue!

UNE ÉPREUVE OFFICIELLE DE LA C.A.A.

PROUVE QUE LA SUNOCO BLEUE

DÉMARRE PLUS

VITE QUE LES

QUATRE PRINCIPALES

GAZOLINES À PRIX ÉLEVÉ!



Photo prise durant l'épreuve au célèbre observatoire Westmount, à Montréal.

Temps de démarrage officiel de la C.A.A.		
Sunoco Bleue vs Quatre Gazolines à Prix Élevé		
AUTO	GAZOLINE	TEMPS
A	SUNOCO BLEUE	*11 SECONDES
A	GAZOLINE "W" A PRIX ÉLEVÉ	*25 SECONDES
B	SUNOCO BLEUE	*4 SECONDES
B	GAZOLINE "X" A PRIX ÉLEVÉ	*8 SECONDES
C	SUNOCO BLEUE	4/5 SECONDES
C	GAZOLINE "Y" A PRIX ÉLEVÉ	*20 SECONDES
D	SUNOCO BLEUE	4/5 SECONDES
D	GAZOLINE "Z" A PRIX ÉLEVÉ	1-1/5 SECONDES
* TEMPS TOTAL POUR DÉMARRER ET RESTER EN MARCHE. DÉMARRER PRESSE DEUX FOIS.		
MOYENNE POUR LA SUNOCO BLEUE 4 1/5 SECONDES		
MOYENNE POUR LES GAZOLINES A PRIX ÉLEVÉS 13 3/5 SECONDES		
En d'autres termes, la Sunoco Bleue a démarré en moins de 1/3 du temps qu'ont mis, en moyenne, les quatre gazolines à prix élevé soumises à l'épreuve.		

Récemment, quatre paires des meilleures marques d'auto furent laissées au froid pendant des heures, à l'observatoire Westmount, au sommet du Mont-Royal. Une auto de chaque paire fut approvisionnée de Sunoco Bleue et les autres, avec l'une des quatre principales gazolines à prix élevé. Le temps de démarrage de la Sunoco Bleue fut en moyenne trois fois plus court que les gazolines à prix élevé.

Vous n'avez pas à payer 2 ou 2 1/2 c de plus pour un démarrage sûr et efficace!

Notez bien que chaque détail de ces épreuves fut vérifié sur place par la Canadian Automobile Association! Tout se fit honnêtement, loyalement, et la Sunoco Bleue à prix régulier triompha des quatre principales gazolines par sa rapidité de démarrage en plein hiver. Non seulement a-t-elle actionné les autos plus vite, mais plus de trois fois plus vite! Consultez le tableau de minutage.



QUALITÉ D'HIVER
SUNOCO BLEUE

EST
E. Blais, rues Sherbrooke & Frontenac
Garage City Hall, 1203 avenue Hôtel-de-Ville
Hyman Diamond, Rachel & DeBullion
Gadbois Automobile Co., 815 Ontario E.
L.-P. Labadie, 4130 St-Denis
Garage Rochefort, Amherst et Craig
Roger Messier, 601 Boul. St-Joseph
et avenue Papineau
P.-D. Murphy, Notre-Dame et Air
Garage Tétraultville, 8711 Notre-Dame Est

OUEST (suite)
Garage Potter, Western et Addington
Ernest Wright, Sherbrooke et Grey
Garage St-Pierre, 171 rue St-Jacques, Ville St-Pierre
J. Fillion, 15e et Notre-Dame, Lachine

MUNICIPALITÉS A L'OUEST
A. M. Bissonnette, Pointe Claire
H. Cardinal, Ste-Geneviève
Garage Dorion, Dorion
L. Hunter, Beauriville
A.-C. Lane, Como

NORD
J.-A. Benoit, 10025 rue Lajeunesse
Barney-W. Boohanna, St-Hubert et DeFleurimont
H. Elgar & G. Kinmond, Avenues Rockland et Van Horne
Garage City Garden, 7145 Chemin Côte-des-Neiges

LA SUNOCO BLEUE A PROMPT DÉMARRAGE SE VEND AUX ENDROITS SUIVANTS:

BAS DE LA VILLE ET VERDUN
Apex Motor Service, 1389 rue Notre-Dame O.
Jos. Bouchard, 589 rue Monfort
P.-A.-T. Boulton, 1514 Dorchester O.
Campbell Décaray Limited, 745 Guy
Geo. Desmarchais, 622 Craig Ouest
Marcel Laporte, McGill et Récollet
Albert Marcoux, 1245 rue Crescent

NORD (suite)
Garage Gene, 5974 avenue Papineau
Armand Girard, Iberville et Bélanger
Peter Greenberg, Avenues Laurier et Esplanade
E.-A. Lauzon, Beaubien et Fullum
Montreal Drive Yourself Co., rues Boyer et St-Zotique
Paul Paradis, 8095 rue Durocher
R. Pitcher, Iberville et DesCarrières
L. Richard, 415 rue Gounod
Riopel & Demers, 6980 Henri-Julien
J.-L. Valade, 5265 rue St-Hubert
Wm. White, 109 rue St-Mathieu

MUNICIPALITÉS AU NORD
Joseph Hamilton, Dalesville

MUNICIPALITÉS AU SUD
J.-M. Auclair, garage, St-Césaire
B.-J. Boyer, Ormstown
J.-H. Brault, Sabrevois
J.-A. Brosseau, St-Lambert Annexe
R. Charbonneau, Henryville
A. Demers, St-Chrysostome
A. Fournier, St-Téan
H. Gagnier, Ste-Martine
Frank-T. Johns, Caughnawaga
E. Lanciault, St-Jacques le Mineur
Ph. Levesque, St-Luc
H.-F. McNaughton, Hemmingford
R.-J. Stewart, Clarencville
Garage Letourneau, St-Paul Ile aux Noix

FAITE SPÉCIALEMENT pour L'HIVER CANADIEN

COMMERCE ET FINANCE

(Suite de la page 10)

Marché de Montréal

Prix de détail

(Courtoisie de la maison Nod Bourassa, Ltee, distributeur des produits de La Belle Ferrière.)

Viandes	
Porterhouse	39
Rosbif Tenderloin	26
Epaulé, haut côté	14
Surloin, sans os	33
Côte	24
Steak, ronde	24
Filet	75

Rosbifs	
Porterhouse	39
Rosbif Tenderloin	26
Epaulé, haut côté	14
Surloin, sans os	33
Côte	24
Steak, ronde	24
Filet	75

Biftecks	
Aloyau, sirloin	32
Hamberger	24
Pointe de sirloin	15
Flanc	23
Côtelettes	23
Ronde	23

Boeuf (divers)	
Langues	20
Poitrine	20
Rognon	25
Filet frais	75
Jarret	15
Boeuf salé	14 à 24

Porc	
Longe	25
Epaulé	18
Fesse	18
Filet	23
Jambon L.B.F.	27
Jambon cuit	30
Lard salé	22
Jambon, epaule	21

Saucisse	
La Belle Ferrière	28
Porc	20
Réglé	15
Boeuf	15
Bologna, L.B.F.	15
"Frankfurters"	20

Veau de lait	
Fesse entière	27
Longe	27
Epaulé	15
Devant	13
Ris	45
Foie tranché	34
Langues	20
Foie de veau	34

Agneau du printemps	
Q. 1/2 de cerrière	25
Quartier de devant	15
Longe	25
Gigot d'agneau	28

Volailles	
(Courtoisie de la maison P. Poulin & Cie.)	
Poulets 3 lbs et plus	30
Poulets 4 lbs et plus	35
Poulets 5 lbs et plus	40
Poulets 6 lbs et plus	45
Poulets 7 lbs et plus	50
Poulets 8 lbs et plus	55
Poulets 9 lbs et plus	60
Poulets 10 lbs et plus	65
Poulets 11 lbs et plus	70
Poulets 12 lbs et plus	75
Poulets 13 lbs et plus	80
Poulets 14 lbs et plus	85
Poulets 15 lbs et plus	90
Poulets 16 lbs et plus	95
Poulets 17 lbs et plus	100
Poulets 18 lbs et plus	105
Poulets 19 lbs et plus	110
Poulets 20 lbs et plus	115
Poulets 21 lbs et plus	120
Poulets 22 lbs et plus	125
Poulets 23 lbs et plus	130
Poulets 24 lbs et plus	135
Poulets 25 lbs et plus	140
Poulets 26 lbs et plus	145
Poulets 27 lbs et plus	150
Poulets 28 lbs et plus	155
Poulets 29 lbs et plus	160
Poulets 30 lbs et plus	165
Poulets 31 lbs et plus	170
Poulets 32 lbs et plus	175
Poulets 33 lbs et plus	180
Poulets 34 lbs et plus	185
Poulets 35 lbs et plus	190
Poulets 36 lbs et plus	195
Poulets 37 lbs et plus	200
Poulets 38 lbs et plus	205
Poulets 39 lbs et plus	210
Poulets 40 lbs et plus	215
Poulets 41 lbs et plus	220
Poulets 42 lbs et plus	225
Poulets 43 lbs et plus	230
Poulets 44 lbs et plus	235
Poulets 45 lbs et plus	240
Poulets 46 lbs et plus	245
Poulets 47 lbs et plus	250
Poulets 48 lbs et plus	255
Poulets 49 lbs et plus	260
Poulets 50 lbs et plus	265
Poulets 51 lbs et plus	270
Poulets 52 lbs et plus	275
Poulets 53 lbs et plus	280
Poulets 54 lbs et plus	285
Poulets 55 lbs et plus	290
Poulets 56 lbs et plus	295
Poulets 57 lbs et plus	300
Poulets 58 lbs et plus	305
Poulets 59 lbs et plus	310
Poulets 60 lbs et plus	315
Poulets 61 lbs et plus	320
Poulets 62 lbs et plus	325
Poulets 63 lbs et plus	330
Poulets 64 lbs et plus	335
Poulets 65 lbs et plus	340
Poulets 66 lbs et plus	345
Poulets 67 lbs et plus	350
Poulets 68 lbs et plus	355
Poulets 69 lbs et plus	360
Poulets 70 lbs et plus	365
Poulets 71 lbs et plus	370
Poulets 72 lbs et plus	375
Poulets 73 lbs et plus	380
Poulets 74 lbs et plus	385
Poulets 75 lbs et plus	390
Poulets 76 lbs et plus	395
Poulets 77 lbs et plus	400
Poulets 78 lbs et plus	405
Poulets 79 lbs et plus	410
Poulets 80 lbs et plus	415
Poulets 81 lbs et plus	420
Poulets 82 lbs et plus	425
Poulets 83 lbs et plus	430
Poulets 84 lbs et plus	435
Poulets 85 lbs et plus	440
Poulets 86 lbs et plus	445
Poulets 87 lbs et plus	450
Poulets 88 lbs et plus	455
Poulets 89 lbs et plus	460
Poulets 90 lbs et plus	465
Poulets 91 lbs et plus	470
Poulets 92 lbs et plus	475
Poulets 93 lbs et plus	480
Poulets 94 lbs et plus	485
Poulets 95 lbs et plus	490
Poulets 96 lbs et plus	495
Poulets 97 lbs et plus	500
Poulets 98 lbs et plus	505
Poulets 99 lbs et plus	510
Poulets 100 lbs et plus	515

Prix de gros

Farine et engrais

Courtoisie de la maison Elzabeth T...	
1ère patente, Manitoba	720
2e patente, Manitoba	680
3e patente, Manitoba	670
Gru rouge	35.00
Gru blanc	38.00
Son à boulanger	34.00
Maïs africain blanc	80
Maïs africain jaune	91

Le sucre

(Courtoisie de la maison Couvrette-Sau...	
Granulé 100 lbs. (taxe comprise)	5.22
Granulé 100 lbs. coton	5.22
Cassonade n° 1, 100 lbs	4.95
Cassonade n° 2, 100 lbs	4.85

Beurre et fromage

Courtoisie de la maison H. Dubois & C...	
Beurre de crème en bloc de 56 lbs	35.1
Beurre de crème en bloc d'une lb.	36
Fromage Can. fort, meule de 80 lbs	21
Fromage Kraft, en boîte de 5 lbs	23
Fromage Kraft, 5 lbs	24
Fromage Roquefort, meule de 5 lbs	58

Oufs

Vendu en caisses de 30 douz.	
Catégorie A, gros extra	29
Catégorie A, moyen	28
Catégorie B, gros	25
Catégorie B, moyen	25
Catégorie C	26
1c de plus pour les cartons de 1 douz.	

Saindoux

En bloc d'une livre	10.15
En saumure composé	11
La livre	11.15
En saumure, 20 livres	12

Miel

Blanc,seau de 4 lbs. net	55
--------------------------	----

Poisson

(Courtoisie de la maison D. Hutton & C...	
Truite des lacs	22
Morue fraîche	09
Filet de sole frais	24
Filet de morue frais	15
Filet d'aiglefin	17
Saumon rose zélé	20

Les rendements

ACTIONS ORDINAIRES:	Div.	Prix	Rend.
Agnew Surpass	50	10.5	5.58
Agnew, Brew	80	12.4	5.53
Belding Corticelli	400	10	5.33
Bell Tel.	800	161	4.97
B. A. Oil	100	10.5	4.91
B.C. Power A	200	31.2	6.35
Build. Prod. A	200	50	4.00
Can. & D. Sugar	150	68.5	2.19
Can. Mail	150	12	4.69
Can. North. Power	120	18.5	6.49
Can. Vinegars	120	17	7.04
Can. Zinc	150	37	4.05
Can. Celanese	150	19	8.42
Can. Cottons	400	82	4.88

Engrais

(Prix la tonne, sacs compris, moins 25)	
Sous pour commande au comptant	
(Prix du gros)	
Son	33.25
Gru blanc	34.25

Can. Dredge	2.00	32	6.25
Can. Foreign Inv.	1.00	17	9.42
Can. Gen. Elect.	1.00	200	3.04
Can. Indust. B	1.00	200	3.50
Can. Westinghouse	1.00	62	5.58
Crown Cork	1.00	18	5.58
Dom. Bridge	1.00	30	4.00
Dom. Glass	1.00	100	5.00
Dom. Textile	1.00	69	5.25
Electrolux	1.00	14	11.42
Ford Can. A	1.00	175	5.67
Imperial Oil	1.00	191	2.91
Imp. Tob. Inc. ex.	1.00	14	4.00
Indust. Acet. "A"	1.00	285	5.21
Int. Nickel	1.00	43	13.34
Int. Nickel	1.00	52	3.31
Int. Pete	1.00	30	4.88
Jamaica Pub. Serv.	1.00	34	5.14
Leura Secord C.B.	1.00	80	5.98
Montreal Power	1.00	30	4.92
Montreal Tram.	1.00	65	10.59
Nat. Breweries	1.00	40	5.00
Niagara Wire	1.00	30	6.67
Ogilvie	1.00	30	3.33
Ottawa L. & F.	1.00	30	3.33
Ottawa Elec. Ry.	1.00	32	10.00
Page Hersey	1.00	93	4.30
Penmans	1.00	50	6.92
Quebec Power	1.00	104	6.92
Royalite	1.00	47	2.10
St. Law. Flour	1.00	184	5.48
Shawinigan	1.00	131	5.74
So. Can. Pow.	1.00	123	6.40
Steel of Canada	1.00	175	6.41
W. & A. L.	1.00	42	9.52
Western Groceries	1.00	65	4.62

ACTIONS DE BANQUES:			
Canada	2.25	59½	3.76
Canadienne Nationale	8.00	162¼	4.92
Commerce	8.00	165	4.85
Dominion	10.00	235	4.89
Montréal	8.00	202	3.96
Nouv. Ecosse	12.00	300	4.00

Royale	8.00	175	4.57
ACTIONS PRIVILEGES:			
Agnew Surpass	7.00	105	6.67
Ascoc. Breweries ...	7.00	111	6.31
Beld. Cort.	7.00	133	5.26
Calgary Power	6.00	86	6.98
Can. Cement 6½% ..	5.00	105½	4.74
Can. North. Pow.	7.00	106½	6.57

Can. Brone	5.00	105	4.71
Can. Celanese	7.00	104	6.73
Can. Cotton	8.00	104	5.77
Can. Fair. Morse	6.00	102	5.88
Can. Foreign Inv.	8.00	105	7.02
Can. Industries	7.00	156	4.49
Dist. Seagram	5.60	70½	7.09
Dom. Coal	1.50	19	7.89

A SHERBROOKE

L'allocution de Mgr Desranleau au banquet du sacre

Hommages, remerciements et reconnaissance du nouveau coadjuteur — Les paroles de S. Em. le cardinal Villeneuve

Sherbrooke, 25. (De notre envoyé spécial). — Au cours de ses remerciements hier après-midi à l'issue du banquet qui a marqué la clôture officielle des fêtes de son sacre, Son Excellence Mgr Desranleau, évêque-coadjuteur de Sherbrooke, s'est particulièrement réjoui de la présence du ministre des Travaux publics, M. Bourque, représentant le premier ministre de la province, M. Duplessis. Il a dit à ce sujet: "L'Etat rend hommage à l'Eglise; ce sont les deux grandes sociétés qui, voulues de Dieu, faites pour vivre ensemble, s'unissent pour travailler l'une et l'autre au bien de tous: l'Eglise pour obtenir la fin suprême de l'homme, le salut des âmes et la gloire de Dieu; l'Etat pour donner à tous les citoyens une somme de bien-être suffisante à la rendre capable de jouir des biens temporels sans perdre les biens éternels. Hommes d'Eglise et hommes d'Etat nous coopérons toujours dans la justice et la charité à la grandeur de notre pays".



M. E. Mgr Philippe DESRANLEAU, évêque de Salé et coadjuteur de S. E. Mgr Gagnon, évêque de Sherbrooke.

(Photo Olympia — Paul Boudrias, Sherbrooke)

Son Eminence

Son Eminence le cardinal Villeneuve, consécrateur du nouvel évêque, président d'honneur du dîner, que l'accomplissement de la consécration a parlé brièvement.

— Je veux, dit-il, me faire l'interprète de notre joie à tous. Pendant la cérémonie de ce matin, je réfléchissais à la sublimité de l'acte que l'accomplissement de la consécration d'un évêque. Comme le Père Eternel engendrant son fils, j'ai donné à Mgr Desranleau la plénitude du sacerdoce. Par le fait même vous êtes devenus ses enfants et un peu aussi les miens.

Le cardinal ajoute quelques mots seulement, car le convoi qui le transportait à Québec partira bientôt et il veut avoir le plaisir d'entendre le nouvel évêque.

Aux applaudissements chaleureux de tous, Mgr le coadjuteur prononce alors l'allocution suivante:

Mgr Desranleau

Eminentissime Seigneur, Excellences révérendissimes, révérendissime Père-Abbé, Messieurs, honorables messieurs, messieurs les chanoines, révérends Pères supérieurs de religieux, chers confrères dans le sacerdoce, mesdames et messieurs:

Dieu a toujours été très bon pour moi: de ses grâces et de ses faveurs il m'a largement comblé. A diverses reprises, il a laissé peser sur ma tête sa main divine et toute ma charpente d'homme en a été ébranlée; plus souvent et plus longuement, car il est Père et il sait ma faiblesse, il m'a donné des jours heureux; mais, je tiens à le noter, ce n'est ni dans la joie ni dans la paix qu'il m'a accordé ses meilleurs dons de lumière et de force. Aujourd'hui, après une longue for-

Adoptez
Les CAFÉS, THÉS
et CONFITURES de
J. A. DESY,
(Limitée)
Qualité supérieure
Montréal

cle entourant l'apôtre saint Jean, veillé et impotent et répétant toujours la même parole: "Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres", je me tourne avec amour vers notre vieil évêque et je lui demande de nous garder par ses prières, c'est l'occupation de ses journées, dans l'amour de Dieu et la charité fraternelle.

Monseigneur de Saint-Hyacinthe. Votre Excellence a comblé à bon droit sur ma reconnaissance. Je vous la dois à plus d'un titre et je vous la rends de plein cœur. Si je suis appelé aujourd'hui à l'épiscopat, je vous le dois en bonne partie. Qui pouvait mieux que vous rendre témoignage de moi au Saint-Esprit? Et c'est grâce à l'expérience que j'ai acquise sous votre autorité pendant quatorze ans de travail que je pourrai, avec le secours de Dieu, être utile à la belle et vaillante Eglise de Sherbrooke. Je n'oublierai jamais, Excellence, ni vos bontés, ni vos conseils, ni vos exemples; ils étaient toujours d'un père et d'un évêque.

Et j'en arrive aux bons services que Leurs Excellences de Saint-Jean de Québec et de Gravelbourg, de Thénosis et de Ruspé m'ont rendus aujourd'hui. Soyez remerciés, Mgr Forget, ancien compagnon de Rome, et Mgr Guy, bon ami de longue date, d'avoir ajouté à vos travaux et de vous être imposé un long voyage pour venir prêcher les grandeurs de l'épiscopat; et vous, Messieurs Deschamps et Desmarais, mon meilleur merci d'avoir accepté la charge de coconsécrateurs et de m'avoir assisté de vos prières en ce jour le plus beau de ma vie après celui de mon baptême.

Et à vous tous, Excellences, révérendissimes abbés, prêtres, chanoines, supérieurs de religieux, curés, aumôniers, professeurs, vicaires, prêtres et frères, et laïques amis, qui êtes venus de tous les pays, de l'Atlantique au Pacifique et d'outre-mer, quarante-cinq mille, je vous dois des actions de grâces pour votre charité fraternelle; vos prières assurent le succès de mon épiscopat.

L'hommage de l'Etat

Honorable monsieur le ministre des Travaux publics, je salue en votre personne le représentant du Très Honorable M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec. Votre présence et cette représentation me réjouissent: c'est l'Etat qui rend hommage à l'Eglise, ce sont les deux grandes sociétés, qui, voulues de Dieu, faites pour vivre ensemble, s'unissent pour travailler l'une et l'autre au bien de tous: l'Eglise pour obtenir la fin suprême de l'homme: le salut des âmes et la gloire de Dieu; l'Etat pour donner à tous les citoyens une somme de bien-être suffisante à la rendre capable de jouir des biens temporels sans perdre les biens éternels. Homme d'Eglise et homme d'Etat, nous coopérons toujours dans la justice et la charité à la grandeur de notre pays.

Honorable M. le surintendant de l'Instruction publique, il m'est particulièrement agréable de vous saluer et de vous remercier. Vos cordiales relations avec S. E. Mgr de Sherbrooke nous assurent que nous demeurerons de bons amis. La sainte cause de l'Instruction, de l'éducation, de l'école, pour la voir dans le réel, exige ici, dans les Cantons de l'Est, comme partout ailleurs, et peut-être davantage, que l'Eglise et l'Etat la soutiennent et l'encouragent selon leur propre pouvoir et dans la mesure de leurs moyens.

MM. les représentants de toute autorité civile: fédérale, provinciale et municipale, je vous remercie de votre cordiale sympathie. Soyez assurés que vous trouverez toujours dans votre évêque coadjuteur un esprit qui vous comprend et un cœur qui vous aime.

A mes confrères de classe du petit et du grand séminaire, à mes amis de St-Hyacinthe et d'ailleurs, à mes anciens et bons paroissiens de St-Pierre de Sorel, à tous ceux qui ce matin ont pensé à moi et ont prié pour moi, j'adresse un merci du cœur. Vous gardez de votre curé, de votre ami un souvenir fidèle, croyez bien que je penserai toujours à vous et que je prierai pour vous. Dans le cœur d'un évêque, il y a toujours place pour de saintes amitiés.

Je veux aussi saluer ma famille de la terre, celle que mon père et ma mère aimaient tant. Je sais que vous mes membres, ceux qui sont au ciel et ceux qui vivent sur la terre jubilent aujourd'hui, parce qu'il y a un évêque dans l'Eglise de Dieu qui est bien de leur lignée et de leur rang.

L'église de Sherbrooke

Et maintenant j'embrasse avec amour l'Eglise de Sherbrooke. Mgr le doyen, messieurs les chanoines, le vénérable chapitre, messieurs les prêtres de l'évêché, je vous remercie; vous m'avez reçu avec une bienveillance, un respect et une affection qui me gagnent à jamais; tout comme si j'étais né, si j'avais grandi et mûri dans la terre et sous l'oeil des Cantons de l'Est, je me sens totalement de la famille, de la ville et du diocèse de Sherbrooke.

Mon âme d'évêque se tourne vers les prêtres séculiers et réguliers, vers les communautés religieuses d'hommes et de femmes, et d'une façon plus affectueuse, si c'est possible, vers les prêtres professeurs dans notre cher séminaire; c'est avec vous tous que je vais travailler au bien temporel et spirituel de notre Eglise, c'est par vous et avec vous que je vais accomplir les œuvres de Dieu dans notre diocèse. Je ne vous connais pas tous, mais je vous aime déjà de tout mon cœur. La dévotion avec laquelle vous m'avez accueilli m'assure que notre travail ne sera pas vain dans le Seigneur: nous porterons des fruits et des fruits qui demeureront pour l'éternité.

Et vous, chers fidèles à qui Dieu m'a envoyé, vous êtes ma plus belle œuvre, et comme elle est belle. Je veux que vous ayez la vie divine et que vous rayiez en surabondance; je ne viens que pour cela. Que le Seigneur m'accorde, durant tout mon épiscopat, de ne laisser mourir personne sans lui ouvrir les portes du ciel! Quelle joie, si je vous aide efficacement à devenir des saints!

Je veux saluer avec une particulière affection les catholiques d'autres langues et d'autres nationalités

que la française, et tout spécialement les catholiques de langue anglaise. Ils ont droit de compter sur une charité plus attentive, parce qu'ils sont une minorité, et toute minorité étant une faiblesse, le divin Pasteur invite les évêques à la traiter avec une justice plus compréhensive et une charité plus compréhensive. Catholiques irlandais, anglais, écossais, italiens, polonais, orientaux, vous trouverez toujours dans votre évêque coadjuteur un appui, un protecteur, un père. Je suis à vous, vous êtes à moi pour toujours.

Que les non-catholiques du diocèse, ceux qui ne sont pas du bercail de l'unique Pasteur, savent qu'ils occupent une grande place dans mon esprit et dans mon cœur. Tous les jours, je prierai pour eux et, si la Providence le veut, je leur serai la porte qui les introduira dans la demeure du Père de famille.

Reconnaissance

Je tiens à dire ma reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de cette journée: j'adresse aux compagnons de chemin de fer, qui ont si aimablement traité les voyageurs, à M. le général du Québec Central qui a mis gracieusement sa voiture d'honneur à la disposition de Son Eminence; j'adresse aux postes, aux télégraphes et aux téléphones, à la commission de l'électricité et à la radio, aux journalistes et aux courriers, aux musiciens et aux chœurs, aux maîtres des cérémonies et aux organisateurs de ce banquet et à tous ceux-là que je ne mentionne pas, qui ont accompli à la perfection leur besogne et qui en faisant très bien leur part ont donné à ce jour un air de grand triomphe.

Maintenant, comme les jeunes qui entendent des contes de fées, je formulerais trois souhaits.

Je voudrais que tous les jours de mon épiscopat, je puisse me dire, en toute vérité, comme saint Paul *plus omnibus laboravi*. Si je vous demande du travail, du zèle, du dévouement, des sacrifices, des pénitences, compentez que je ferai d'abord ma large part et que je marcherai en avant, à votre tête, dans cette montée vers la vraie Jérusalem.

Je voudrais ensuite être un gardien zélé des lois de Dieu et de l'Eglise: la loi, c'est l'expression sensible de la volonté de Dieu sur son peuple. Dans une Eglise, il faut peu de lois nouvelles, mais il ne doit pas s'y rencontrer de lois mortes. Puisse-t-on faire mon éloge, quand l'heure des compliments sera venue et ça ne doit être qu'après la mort, dire avec un peu de vérité: *non est inventus similis illi qui conservaret legem Excellent!*

Je voudrais enfin que tous les prêtres, que tous les fidèles, que tous ceux qui auront à traiter avec l'évêque-coadjuteur, puissent dire avec joie et du fond de leur cœur: *Nemo talis pater*. Je n'ai pas d'autre ambition. Pour exécuter ce programme, je travaillerai et je ferai travailler; je prierai et je ferai prier; je souffrirai et je ferai souffrir; mais ce sera toujours en *caritate Dei et in patientia Christi*, avec la bonté de Dieu et la patience du Christ.

Saint-Mathias

Je veux, en terminant, vous dire comme je suis heureux d'avoir reçu la plénitude du sacerdoce le jour de la Saint-Mathias. Notre-Seigneur m'indique par là la voie que je dois suivre: il veut que je marche derrière lui en toute humilité. Saint Mathias est le premier évêque choisi par le Pape, par saint Pierre; il est le moins digne d'être élu; les deux candidats présentés: c'est Joseph, fils de Sabas, était surnommé Le Juste par le peuple. Cela me dit que le bon Dieu m'a choisi entre plusieurs autres plus dignes que moi et que ce qu'il veut, c'est un instrument dont il se servira à son bon plaisir et dont l'orgueil ou la vanité ne cherchera pas à lui enlever la moindre parcelle de gloire. Le jour de ma consécration me rappellera la parole du Saint-Esprit: *Humiliter dat gratiam*.

Eminentissime Seigneur, Evêques révérendissimes, Révérendissime Père-Abbé, Messieurs, Honorables messieurs, Révérends Pères supérieurs de religieux, chers confrères dans le sacerdoce, messieurs et chers amis, il ne nous reste plus qu'à remercier le bon Dieu: *Misericordias Domini in aeternum cantabo*.

Aujourd'hui, S. E. Mgr Desranleau a rendu visite au séminaire de Sherbrooke. Il y a eu réception chez les prêtres, puis chez les élèves.

Tout le personnel avait d'abord assisté à la messe de Son Excellence. Les jours suivants, Son Excellence visitera les autres institutions et œuvres de Sherbrooke, puis du diocèse.

Dîner-causerie de la section Duvernay

CE SOIR AU CERCLE UNIVERSITAIRE

La section Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal donnera son dîner-causerie mensuel ce soir, à 7 h. précises, au Cercle Universitaire, 515, rue Sherbrooke est. L'invité d'honneur et le conférencier sera M. Charles Maillet, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. Il a choisi comme titre de sa causerie: "Beaux arts et arts domestiques". Les dames sont cordialement invitées, car le sujet traité saura particulièrement les intéresser.

Pour réserver une table ou des billets au prix d'un dollar (\$1.) chacun, on est prié de téléphoner à Me Armand Poupard, avocat, Ha. 5229.

Tenue de ville.

PRENEZ LE BONHEUR PAR LA MAIN AVEC NENETTE ET RINTINTIN

Argenteuil

Discours de M. Cardin

La nécessité des deux partis — Les indépendants n'ont jamais rien fait — L'œuvre du gouvernement King depuis 1935 — La distinction entre la politique provinciale et la politique fédérale

Lachute, 25. — M. P.-J.-A. Cardin, ministre des Travaux publics dans le gouvernement fédéral, a été le principal orateur à une assemblée tenue hier soir à l'Auditorium, en faveur du candidat libéral dans l'élection d'Argenteuil, M. L.-J. Legault.

M. Cardin a, au début de son discours, rendu hommage à la mémoire de sir George Perley. M. Legault, a continué le ministre, a dans le passé été battu dans ce comté. Ce n'est pas le parti auquel M. Legault était affilié qui poussait les citoyens d'Argenteuil à voter contre M. Legault. Celui-ci fut battu par la personnalité de M. Perley. Aujourd'hui que sir George Perley est parti, il me semble que ce serait juste que le comté d'Argenteuil donnât sa récompense à M. Legault en l'élevant pour remplacer M. Perley.

Je suis venu vous demander d'appuyer un homme de parti, un homme attaché à un parti politique. Plus j'avance dans la vie publique, plus j'acquiesce de l'expérience, plus je deviens convaincu de la nécessité de deux partis bien organisés au Canada. Je suis plus convaincu que jamais que c'est la seule méthode pour assurer le succès de la Confédération.

Je n'aime pas les fuyards, je n'aime pas ceux qui cachent leurs couleurs politiques, ceux qui ont honte de montrer publiquement leurs affiliations politiques. J'ai toujours admiré et j'admire encore ceux qui ont le courage de leurs opinions et de leurs convictions, ceux qui restent fidèles aux principes de leurs partis malgré les petites erreurs qui se glissent inévitablement dans toutes les institutions humaines.

Le courage de ses opinions

Il faut avoir le courage de ses opinions. Il ne faut pas avoir peur de se proclamer partisan d'un ou de l'autre des deux grands partis politiques qui ont fait l'histoire de ce pays.

Y a-t-il un pays au monde où les citoyens vivent plus en paix et plus en liberté qu'au Canada? Y a-t-il un pays au monde où les cultivateurs, l'ouvrier, l'industriel, le financier, le commerçant, le professionnel vivent plus en paix et jouissent de plus de réelles libertés qu'au Canada? Y a-t-il un pays au monde où le progrès est plus réel, plus tangible qu'au Canada, où le développement est plus rapide?

Le rôle des deux partis

Le jour où les deux partis politiques seront disparus de la Confédération, ce jour-là le pays sera à la merci du premier individu qui aura l'audace de se servir de la force pour s'emparer du pouvoir, et alors nous aurons au Canada ce que nous voyons dans certains pays européens: un dictateur qui mène la population comme une foule d'esclaves. C'est l'une des raisons pour lesquelles je vous demande d'appuyer un homme de parti dans l'élection du 28 février, parce que je suis convaincu que notre Confédération ne survivra qu'en tant que les deux partis politiques qui ont été à sa base surviendront, seront forts et resteront bien organisés. Celui des deux partis qui offre le plus de garantie de cohésion, de solidarité, de continuité, de progrès et d'unité, c'est le parti libéral. Les indépendants n'ont jamais rien fait pour le pays, si ce n'est détruire, tandis que les deux partis se sont toujours efforcés de construire.

Et des deux partis politiques, celui qui vous offre aujourd'hui le plus de garanties de cohésion, le plus de garantie de solidarité, de continuité, c'est le parti libéral. L'autre, la parti conservateur, est désorganisé, il a perdu la confiance du peuple. Ses adeptes n'ont plus se montrer, ils ne s'efforcent plus, mais se fauillent furtivement, essayant de regagner la faveur populaire en entrant par les soupis.

Depuis 1935

En 1935, le gouvernement Bennett quitta le pouvoir en nous laissant un déficit de plus de \$160,000,000. Dès la première année d'administration libérale, le déficit était réduit à \$77,000,000 et en 1937 nous l'avions baissé à \$35,000,000, et l'an prochain, les déficits seront disparus tout à fait. Restez fidèles à celui qui, au lieu d'augmenter les dettes et d'accumuler les déficits comme le fit l'ancien gouvernement conservateur, réduisant la dette et font disparaître les déficits. L'an prochain, les déficits disparus, nous pourrions commencer à diminuer les taxes qui pèsent trop lourdement sur les épaules des Canadiens.

De 1930 à 1935, la dette du pays fut augmentée de 668 millions. Ajoutons à cela que les revenus ont augmenté de 57 millions, depuis à peine deux ans que les libéraux sont au pouvoir. Cela signifie que les conditions sont meilleures, que le commerce s'est grandement amélioré. C'est que la politique libérale en est une d'entente avec les autres pays qui veulent faire des affaires avec nous.

Je ne crains pas de comparer notre pays, de comparer les conditions nationales, sociales et économiques de notre pays avec l'importation du monde, même avec les Etats-Unis, que nous avons jalousement longtemps, avec sa population de 120,000,000, bien que nous n'ayons qu'une population d'à peine le dixième de ce chiffre. Il n'y a pas un seul pays au monde, ni en Amérique, ni en Europe, où les conditions soient comparables à celles de notre pays, et si vous faites la comparaison, vous serez or-

DEPUIS 70 ANS
AU SERVICE DU PUBLIC

ROBES DE PREMIERE COMMUNION

pour fillettes de 6 à 9 ans

Tous des modèles à manches longues pouvant s'enlever à volonté ou se raccourcir. Broderie nids d'abeilles faite à la main.

En crêpe pure soie..... **2.98**

En crêpe Georgette **5.98 à 9.98**

Pour 8 à 16 ans **3.49 à 5.98**

DUPUIS — deuxième (De Montigny)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, sec.-gén.

ALBERT DUPUIS, président, ARMAND DUPUIS, sec.-gén.

EXAMEN DE LA VUE

et ajustement de lunettes, lorgnons et verres

J. O. GIROUX, O. D.

membre diplômé de l'A.E.P.O. de PARIS

OPTOMETRISTE PROPRIÉTAIRE

assisté des optométristes diplômés suivants:

MM. PHILIE, RODRIGUE, HOTTE, PAYETTE et DUPLESSIS.

Bureaux de consultations chez

Dupuis Frères

865 rue Ste-Catherine est — Montréal

gueilleux, fiers, de votre pays, heureux d'y vivre et surtout satisfaits d'y bénéficier d'un jour des conditions nationales, sociales et économiques actuelles.

Ce n'est pas une élection provinciale

Il ne s'agit pas d'une élection provinciale. Les électeurs d'Argenteuil n'ont pas à se prononcer sur des questions provinciales ou municipales dans cette élection. Ils ont à juger le gouvernement libéral qui administre les affaires du pays à Ottawa. On me dit que l'adversaire de M. Legault a des cabaleurs qui parlent souvent de la pension de vieillesse; il serait bon de vous rappeler que c'est un gouvernement libéral d'Ottawa qui a donné la pension de vieillesse au Canada et que le gouvernement fédéral paie 75 pour cent de ces pensions. Ce n'est pas une faveur que les gouvernements font en accordant la pension aux vieillards sans fortune, c'est un droit que ces vieillards ont, et il n'y a rien pour empêcher un vieillard qui a le mérite de recevoir la pension de vieillesse.

Appel à la jeunesse

M. Cardin termine en faisant appel à la jeunesse. Avant de vous engager dans ces doctrines subversives, dit-il, avant de croire ces prédictions qui vous disent que vous pouvez être riches et prospères et heureux sans travailler, sans efforts, sans sacrifices, consultez vos aînés, demandez aux plus vieux quelle a été leur jeunesse, quelle a été leur vie. Ils vous diront que certaines choses ont changé, mais que le grand principe de la vie n'a pas changé d'un iota, qu'il faut travailler, économiser, peiner, vivre selon ses moyens pour réussir dans la vie.

Les autres orateurs furent MM. L.-L. Legault, candidat libéral; Vincent Dupuis, député de Chamby-Rouville aux Communes; Sario Fournier, député de Maisonneuve-Rosemont aux Communes; Lionel Chevrier, député de Stormont; Georges Dansereau, député d'Argenteuil à Québec; Philippe Valois et Désiré Desbois.

La conférence de Son Eminence

ELLE VIENT DE PARAÎTRE DANS LA COLLECTION DU "DOCUMENT"

La conférence que prononçait le 29 janvier au Cercle Universitaire S. Em. le cardinal Villeneuve vient, grâce à la bienveillance de Son Eminence, d'être intégralement publiée dans la collection du "Document". On y a joint les allocutions de S. Exc. Mgr Gauthier et de M. Antonio Perault, prononcées le même soir. Elle est actuellement en vente.

Prix: 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, franco. Au cant, \$7.00; au mille, \$50, port en plus dans les deux cas.

Adressez tout de suite les commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame (est), Montréal. Elles seront servies dans l'ordre de leur réception. Les commandes à l'unité et à la douzaine, (sauf celles des abonnés au "Document"), sont rigoureusement payables d'avance.

Institut pédagogique Saint-Georges

Tous les anciens licenciés et diplômés de l'Institut pédagogique Saint-Georges sont invités à se rendre au Mont-Saint-Louis, samedi, le 26 février, à 4 h. p.m.

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL, par Benny Desrosier, No 4367 De Bullion, pour permission d'établir une cour avec bâtisse pour l'achat, l'emmagasinage et la vente de vieux métaux, vieilles bouteilles, goudrons, etc., sur le lot No 30, quartier St-Jean-Baptiste, No 4367 De Bullion.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 25 février 1938.

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL, par Sam Sing, No 66 St-Viateur ouest, pour permission d'établir une buanderie publique, sur le lot No 11-484, quartier St-Michel, No 66 St-Viateur ouest.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 25 février 1938.

AVIS

DEMANDE a été faite à la CITE DE MONTREAL, par Eddy Archambault, No 119 St-Viateur ouest, pour permission de maintenir une chaudière à vapeur de 20 c.v., sur les lots Nos 10-350, 351 et 352, quartier St-Michel, No 5567 St-Laurent.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 25 février 1938.